



**HAL**  
open science

## Esclaves et affranchis chez les Voconces au Haut-Empire : l'apport des inscriptions

Marianne Béraud, Nicolas Mathieu, Bernard Rémy

### ► To cite this version:

Marianne Béraud, Nicolas Mathieu, Bernard Rémy. Esclaves et affranchis chez les Voconces au Haut-Empire : l'apport des inscriptions. *Gallia - Archéologie des Gaules*, 2017, 74 (2), pp.77-117. 10.4000/gallia.2201 . hal-01843230

HAL Id: hal-01843230

<https://hal.science/hal-01843230>

Submitted on 19 Jan 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Esclaves et affranchis chez les Voconces au Haut-Empire

## *L'apport des inscriptions*

Marianne BÉRAUD \*, Nicolas MATHIEU \*\* et Bernard RÉMY \*\*\*

---

**Mots-clés.** *Épigraphie, Narbonnaise, répartition chronologique, répartition géographique, dénomination, statut et fonction, « mariage » et vie privée, comportement religieux.*

**Résumé.** *Nous avons recensé soixante-sept inscriptions (42 épitaphes, 21 dédicaces aux divinités et 4 textes divers) concernant des esclaves et des affranchis dans la cité des Voconces. Sans compter le collège des chasseurs diois, nous avons dénombré quatre-vingt-douze individus certains ou, à tout le moins, très probables (64 hommes, 26 femmes et 2 anonymes de sexe indéterminé). Vingt-trois étaient des esclaves « individuels » (17 hommes et 6 femmes) ; soixante-*

*neuf, des affranchis (47 hommes, 20 femmes et 2 anonymes de sexe indéterminé) qui se répartissent entre cinquante-huit affranchis de citoyens romains (43 hommes, 15 femmes) et onze affranchis de pérégrins (4 hommes, 5 femmes et les 2 anonymes). Dans cet article, nous avons successivement étudié le matériel documentaire, la répartition chronologique et géographique, la dénomination, les statuts et fonctions, la vie privée, les rapports avec le/la maître/maîtresse ou le/la patron(ne), les comportements religieux et la participation à la vie publique des esclaves, des affranchis de citoyens romains et des affranchis de pérégrins.*

### Slaves and freedslaves of the *Vocontii* during the Early Empire: The epigraphical contribution

**Keywords.** *Epigraphy, Narbonensis, designation, status and function, “wedding” and private life, religious behaviour.*

**Abstract.** *Sixty-seven inscriptions have been recorded (42 epitaphs, 21 dedications to deities and 4 varied texts) concerning slaves and freedmen and women. Outside the Collegium venatorum at Deensium 92 individuals have been numbered, or at least probably (64 men, 26 women and 2 anonymous of undetermined sex). There were 23 individual slaves (17 men and 6 women), 69 were freedslaves (47 men, 20 women and 2*

*anonymous of undetermined sex)—among them 58 freedslaves of Roman citizens (43 men, 15 women) and 11 freedslaves of peregrines (4 men, 5 women and the 2 anonymous). We have in this paper successively studied the documents, the chronological and geographical distribution, the designation, status and functions, the private life, relationship with the master/mistress or patronus/-a, the religious behaviour and taking part to the civic life of slaves and freedslaves of Roman citizens and of peregrines.*

*Translation: Isabelle FAUDET*

---

\* Université Grenoble-Alpes, EA 7421 LUHCIE (Laboratoire Universitaire Histoire Cultures Italie Europe). Courriel : marianne.beraud@live.fr

\*\* Université Grenoble-Alpes, EA 7421 LUHCIE. Courriel : nicolas.mathieu@univ-grenoble-alpes.fr

\*\*\* Université Grenoble-Alpes, EA 7421 LUHCIE, UMR 7299 Centre Camille-Jullian. Courriel : bernard.remy07@orange.fr



Fig. 1 – Carte de la cité des Voconces à l’époque romaine. Esclaves et affranchis connus chez les Voconces (conception DAO : M. Béraud, N. Mathieu, B. Rémy ; réalisation DAO : F. Delrieux).

La publication des *Inscriptions latines de Narbonnaise (ILN)*, *Die* et la préparation (assez avancée) du corpus des *ILN*, *Vaison* ont conduit certains des membres de l’équipe à s’intéresser de près à la société voconce (Rémy *et al.* 2013, p. 257-293 ; Rémy, Desaye 2016 ; Faure *et al.* 2016, p. 107-128)<sup>1</sup>, car nous disposons maintenant d’une documentation épigraphique plus complète — autant que faire se peut — et révisée. Cette étude sur les esclaves et les affranchis s’inscrit dans le cadre de cette recherche au long cours. Elle est avant tout une monographie préparatoire, un instrument de travail et une invitation à développer de telles recherches, préalable indispensable à toute tentative de synthèse et de comparaison.

1. Pour d’autres titres, voir la section bibliographique du présent article. Merci à Monique Dondin-Payre et à nos rapporteurs pour leur relecture critique, à Fabrice Delrieux pour sa réalisation de la carte et à Julien Charles pour les photographies.

Nous avons pris en compte le matériel de l’ensemble de la cité voconce (fig. 1) qui avait deux capitales : Luc-en-Diois, puis Die, et Vaison (Pline l’Ancien, *Histoire naturelle*, 3, 4, 37). Ce bicéphalisme inédit — au moins en Gaule — devait bien avoir une signification, mais nous sommes incapables de comprendre pourquoi et comment le pouvoir municipal a été réparti d’abord entre Luc-en-Diois et Vaison, puis, à partir du tournant du 1<sup>er</sup> s., entre Die et Vaison. Les hypothèses avancées jusque-là (voir *ILN*, *Die*, Introduction, p. 43-52) ne sont guère convaincantes. Faute de document probant, il faut renoncer, au moins pour le moment, à expliquer cette « anomalie » qui a perduré jusqu’à la division du territoire voconce en deux cités de plein exercice (Die et Vaison), dans le courant du III<sup>e</sup> s. Die obtint alors le statut toujours recherché de colonie. Nous avons aussi retenu les affranchis voconces « de l’extérieur », c’est-à-dire ceux qui sont

connus par des documents retrouvés hors du territoire voconce. Il n'y a aucun esclave « de l'extérieur » (Rémy, Desaye 2016).

Nous sommes tout aussi incapables d'avoir une idée précise de l'importance respective des capitales du nord et du sud, car Luc et Die sont archéologiquement plus mal connues que Vaison, qui était sans doute de taille notable (Pomponius Méla, *Chorographie*, 2, 5, 75), quand bien même Luc et Die semblent avoir été de « véritables » villes (en dernier lieu : Planchon *et al.* 2003, p. 245-348, n° 113, pour Die ; p. 394-410, n° 167 pour Luc). Tacite dit d'ailleurs de Luc : « *municipium id Vocontiorum est* » (*Histoires*, 1, 66, 5), ce qui ne se concevrait guère d'une agglomération purement rurale, même si l'on connaît de petits municipes. Des trouvailles fortuites ou des fouilles de sauvetage pourront peut-être permettre d'y voir un peu plus clair dans l'avenir.

Nous sommes bien conscients que la cité voconce n'était pas un monde clos, mais s'inscrivait dans un ensemble beaucoup plus vaste : d'abord la province de Narbonnaise — la Province —, puis le monde romain. Aussi avons-nous fait le choix raisonné d'une étude monographique. D'une part, parce qu'il n'est possible de comparer que ce qui est comparable. Or rapprocher la situation du *Vocontium* de Rome ou des cités du monde germanique ou danubien et même de celles des autres provinces gauloises ne nous a pas semblé possible<sup>2</sup>. Nous nous sommes bornés avec une très grande prudence à des rapprochements avec la cité voisine de Vienne, mais l'ancienne Allobrogie était devenue — dès Caligula (*ILN*, *Vienne*, Introduction, p. 37-42) — une colonie romaine, alors que les Voconces avaient seulement le statut de cité de droit latin, ce qui devait bien entraîner quelques différences... D'autre part, nous ne disposons pas de monographies par cité de Narbonnaise ou d'ailleurs<sup>3</sup> sans parler de l'échelle des provinces, ce qui nous empêche de tirer des conclusions pertinentes pour les Voconces, même s'il y a un nombre de travaux sur le monde servile, les affranchis qui en sont issus, les catégories sociales inférieures ou en marge, mais dans la dépendance des élites (Dondin-Payre, Tran 2016 ; Joshel 2010 ; 2016 ; Penner 2013 ; Schumacher 2011). Aux livres de Heinrich Chantraine (1967), Susan Treggiari (1969), Gérard Boulvert (1970 et 1974), P. R. C. Weaver (1972), Georges Fabre (1981), Jean-Christian Dumont (1987), Jean Andreau et Raymond Descat (2006), sont venus s'ajouter, depuis une dizaine d'années, des recherches qui, prenant appui sur les inscriptions, offrent des exemples ponctuels à des échelles variées. Dans cette historiographie, les provinces sont trop souvent le parent pauvre des enquêtes épigraphiques. Notons le livre de Lucretiu Mihailescu-Bîrliba pour les provinces romaines de l'*Illyricum* (2006), pour la Belgique et les Germanies le livre, un peu ancien, de Luciano Lazzaro (1993) sur les esclaves et les affranchis et celui, récent, de Bassir

Amiri (2016) pour les mêmes dans les Germanies seulement, ainsi que la synthèse de Henrik Mouritsen (2011). Nous nous y référerons ponctuellement au cours de cette étude<sup>4</sup>.

## LE MATÉRIEL DOCUMENTAIRE

Même si les affranchis sont tous d'anciens esclaves, il importe néanmoins de distinguer systématiquement les deux catégories juridiques pour la clarté de notre recherche<sup>5</sup>.

## LES ESCLAVES

*A priori*, il semble assez facile de repérer les esclaves dans les inscriptions, puisqu'ils sont théoriquement les seuls dont la dénomination « officielle » ne comporte qu'un seul nom, éventuellement suivi de la mention de leur statut : six, peut-être sept occurrences de *seruus/la* (n° III, IV, VII, X, XVII ?, XIX, XXIII) ; une d'*ancilla* (n° I). En réalité, ce n'est pas si simple. Certes, l'indication de la filiation des pérégrins/citoyens de droit latin ingénus ne semble pas avoir été obligatoire (aucune source ne l'atteste), mais elle s'est progressivement imposée pour distinguer les nombreux homonymes et surtout pour affirmer l'ingénuité de ces hommes et de ces femmes. Pourtant, en Narbonnaise, chez les Voconces et ailleurs, dans les textes non officiels — publics ou privés —, nous constatons qu'une bonne partie des pérégrins ingénus se désignaient ou étaient désignés par un nom unique, sans mention de leur filiation. Ils devaient considérer que cette indication était seulement un moyen de s'inscrire dans une descendance familiale. En effet, les inscriptions étaient gravées à l'intention des contemporains locaux qui n'avaient aucun doute sur l'identité et le statut juridique des défunts et des dédicants ; aussi n'est-il pas étonnant que beaucoup de pérégrins n'aient pas jugé nécessaire d'allonger les inscriptions, dont la gravure coûtait au moins cent sesterces (Salmon 1987, p. 101-102), par une précision évidente pour les lecteurs. De même, comme les affranchis de citoyens romains, la plupart des affranchis de pérégrins ne respectaient pas non plus l'obligation légale d'indiquer leur affranchissement (*CIL*, I<sup>2</sup> 593 = *ILS* 6085, Table d'Héraclée). Par conséquent, ils portaient eux aussi un seul nom.

Puisque, dans les documents épigraphiques non officiels, rien n'impose de respecter la nomenclature « officielle », les noms sont souvent exprimés de façon simplifiée : les citoyens n'énumèrent pas tous les éléments de leur désignation, mais restent, pour une partie d'entre eux, repérables par la multiplicité de leurs composantes nominales (au moins gentilice + surnom).

2. Compte tenu à la fois de l'hétérogénéité de la documentation disponible et de la diversité des approches et méthodes des études historiques. Comment comparer des territoires où les camps ont été nombreux durablement (les Germanies par exemple) avec ceux qui n'en ont pas eu (par exemple en Narbonnaise) ?

3. En dépit d'une bibliographie abondante, mais trompeuse, les synthèses sont encore à faire souvent en partant des corpus récents. Pour la Narbonnaise, seule la cité de Vienne a fait l'objet d'un article de synthèse (Rémy 2001). Pour l'Aquitaine, l'introduction du volume *ILA, Bordeaux* contient un remarquable chapitre sur l'onomastique, mais il faut faire les comptages et les interprétations à partir des notices. Pour la Belgique, les travaux les plus nombreux concernent la cité des Trévires (Raepsaet-Charlier 2001) et les Nerviens (Raepsaet-Charlier 2005).

4. Par exemple, l'étude de Alain Daubigney et François Favory (1974) sur l'esclavage en Narbonnaise et en Lyonnaise qui donne des ordres de grandeur sur les proportions, mais lisse les caractéristiques du fait de l'échelle retenue. Voir, p. 333, la carte sur la Narbonnaise peu explicite et peu compréhensible.

5. Par matériel documentaire, nous entendons ici le texte des inscriptions, non les supports, les matériaux et les types de monuments, que nous mentionnerons ou dont nous utiliserons les caractéristiques en tant que de besoin, mais qui ne sont pas le sujet de la présente étude. Les quelques illustrations donneront une idée de leur diversité. Nous avons volontairement exclu de cette étude un document, unique à Vaison, mais fragmentaire et d'interprétation incertaine, *ILGN* 661. Nous nous contentons de renvoyer à un article spécifique (Mathieu 2015b).

Le repérage des pérégrins, en principe par leur nom unique, est quant à lui plus délicat. Il reste donc une part d'incertitude dans l'identification des esclaves dans les inscriptions (voir la rubrique *incerti*).

Depuis les travaux pionniers d'Iro Kajanto (1968, p. 517-534)<sup>6</sup>, il est couramment admis par la communauté scientifique que, en Occident, le port d'un nom grec indique beaucoup plus fréquemment une origine servile qu'une origine grecque ou orientale. Les marchands d'esclaves ou les maîtres auraient attribué, par snobisme culturel, des noms grecs aux esclaves, même à ceux qui étaient d'origine occidentale. Cette opinion paraît être assez largement fondée. Ces hommes et ces femmes conservaient ordinairement leur nom d'esclave comme *cognomen* ou nom unique après leur affranchissement, ce qui complique la distinction entre esclaves et affranchis de pérégrins, et même citoyens romains, quand les textes sont fragmentaires. Les études locales montrent en outre qu'il est hasardeux de raisonner à partir de corpus très larges qui gommant les réalités en lissant les différences avec le risque de fausser les interprétations, voire d'être à contresens. Koenraad Verboven a par exemple montré que les pourcentages d'affranchis portant un *cognomen* grec, dans les cités d'*Herculanum* (75) et d'Ostie (60) ne sont pas représentatifs de ce qui peut être dit pour l'Italie (Verboven 2012, p. 88-109, notamment p. 90).

En Narbonnaise, où les contacts avec le monde grec étaient anciens et où les caractères grecs ont longtemps été utilisés pour transcrire le gaulois (*RIG* I, 148, à Malaucène, par exemple), même parfois dans l'*instrumentum*, une certaine prudence s'impose car certains ingénus ont pu avoir une accoutumance particulière au grec et choisir pour leurs fils un nom grec (*cognomen* ou nom unique) ; néanmoins, ils devaient être (très) peu nombreux pour éviter toute ambiguïté avec un statut servile. De plus, tous les esclaves n'avaient pas un nom grec (n° II... ; voir *infra*, p. 90-103). C'était probablement le cas d'au moins une partie de ceux qui naissaient dans la *familia*, car tous les maîtres n'avaient pas nécessairement des goûts hellénophiles, surtout ceux qui restaient attachés à une dénomination indigène pour leurs propres enfants. Il semble donc nécessaire de nuancer sensiblement en Gaule — et en tout cas chez les Voconces — l'opinion quasi canonique selon laquelle les noms grecs sont indissociables du monde servile. L'identification des esclaves est alors encore plus délicate.

Autre difficulté : on considère habituellement que les esclaves ne font pas partie de la « population épigraphique ». C'est globalement exact ; cependant, il ne faut pas oublier que l'esclavage n'était pas une condition sociale, mais un statut juridique. Dès lors, il n'est pas étonnant que certains esclaves indiscutables — qui disposaient de ressources non négligeables — aient adopté les coutumes épigraphiques locales : ils avaient à cœur de commémorer leur passage sur terre par une épitaphe, voire par un monument funéraire de belle taille (n° IV [fig. 2], par exemple), ou même en faisant graver en ex-voto une dédicace à une divinité (n° XXII, par exemple). Inversement, il n'est pas possible d'attribuer systématiquement au porteur d'un nom unique le statut d'esclave sous prétexte qu'il figure sur un monument de médiocre facture. C'est parfois vrai

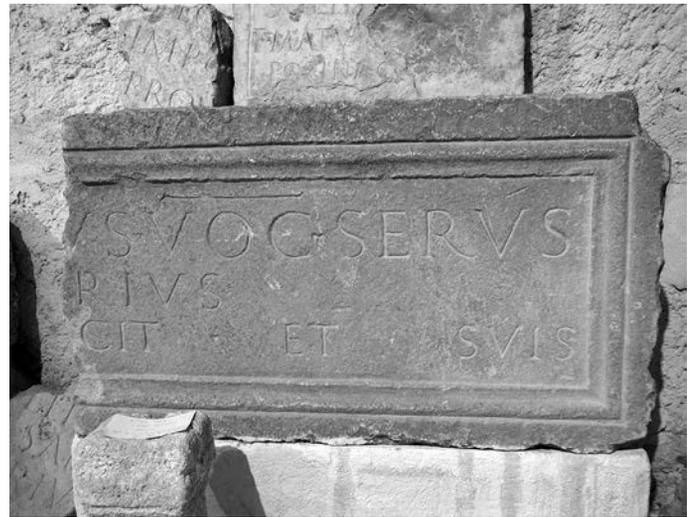


Fig. 2 – Die. Épitaphe de [---]Jus, esclave public des Voconces, ILN, Die 34. H. 61 ; l. 106 ; ép. 35 cm (cliché : N. Mathieu).

(n° VIII/XI), mais ce n'est pas toujours le cas, puisque nombre d'ingénus n'avaient guère de moyens financiers (*CIL*, XII 1429, à Malaucène, par exemple).

En fait, seuls les esclaves impériaux et les esclaves des cités sont faciles à identifier, car ils prenaient grand soin d'indiquer leur statut privilégié (n° IV, X, XIX). Ils ne sont toutefois pas les plus nombreux dans notre documentation où les esclaves impériaux sont absents. Ces derniers n'appartenaient d'ailleurs pas à une cité mais à la *familia* impériale, puisque leur patrie et leur domicile étaient attachés à ceux de leur maître impérial (Christol, Demougin 1990, p. 159-211).

Compte tenu de ces constatations, nous avons pris le parti réfléchi de ne retenir dans cette étude que les esclaves dont le statut nous a semblé certain ou au moins très probable, mais il va de soi que notre sélection — fondée sur plusieurs indices convergents — est quelque peu arbitraire et n'est peut-être pas exempte d'erreurs (voir *infra*, p. 103-104).

## LES AFFRANCHIS

Il n'est pas non plus toujours facile de repérer les affranchis dans la documentation épigraphique (voir *supra*, p. 79). Nous avons donc fait le choix raisonné de ne retenir comme affranchis certains que les hommes ou les femmes identifiables comme tel(le)s par la mention de leur affranchissement — acte officiel, garanti par la cité ou l'État (Gaius, *Institutes*, 1, 11) — ou d'un(e) patron(ne), voire des deux. En l'absence de ces preuves flagrantes, nous avons considéré comme au moins très probables — et retenu —, celles et ceux présentant au moins deux critères d'identification : gentilice gaulois ou latin « régional » et surnom grec... Le port d'un surnom grec seul ne nous a pas semblé devoir suffire car, chez les Voconces, tous les esclaves ne portaient pas des noms grecs, loin de là (voir *infra*, p. 90-103). Il est donc clair que la « mode » des surnoms grecs serviles devait être beaucoup moins prisée dans le *Vocontium* que dans les cités méditerranéennes. La prudence est d'autant plus de mise que nous savons qu'il y avait dans le Diois au moins deux familles d'hellénophones, puisque l'épitaphe d'un fils par son père est bilingue (*ILN*, Die 82) et que l'on trouve à Die (*ILN*, Die 58) un

6. Il a été largement suivi : Duthoy 1970 ; Solin 1971 ; Kaimio 1979 etc.

gentilice grec (Euthychius/a), peut-être un autre à Dieulefit (*ILN, Die 240* : Lusius). C'est donc volontairement que nous avons établi un catalogue très restrictif.

Dans cette cité de droit latin, vivaient des citoyen(ne)s romain(e)s et des pérégrin(e)s/citoyen(ne)s de droit latin qui ont eu des affranchis. Il importe donc de distinguer ces deux catégories.

Pour des raisons de lisibilité immédiate, nous avons choisi d'affecter un chiffre arabe aux affranchis de citoyens romains, une lettre majuscule aux affranchis de pérégrins et un chiffre romain aux esclaves. À l'intérieur de chaque séquence chronologique, nous avons classé les hommes et les femmes dans l'ordre alphabétique des gentilices des citoyen(ne)s romain(e)s et des noms uniques des esclaves et des pérégrin(e)s (tabl. I).

**Tabl. I** – Liste chronologique des esclaves et des affranchi(e)s certain(e)s ou très probables de citoyen(ne)s romain(e)s et de pérégrin(e)s/citoyen(ne)s de droit latin.

N°	Nom de l'esclave ou de l'affranchi	Nom du patron ou du maître	Justification du statut de l'esclave ou de l'affranchi	Nature de l'inscription, provenance, références	Date
I	(H)elena, <i>Titinia ancilla</i>		Mention de l'esclavage	Épithaphe (stèle) d'(H)elena par Licnus Vaison, <i>CIL</i> , XII 1412	30 av. J.-C.-20 apr. J.-C.
II	Licnus		Compagnon ? d'(H)elena, auteur de son épithaphe	Épithaphe (stèle) d'(H)elena (n° I) Vaison, <i>CIL</i> , XII 1412	30 av. J.-C.-20 apr. J.-C.
1	<i>Euneos, Sex(ti) Afrani l(ibertus)</i>	Sex. Afranius	Mention de l'affranchissement	Dédicace votive aux <i>Matrae</i> par l'affranchi Vaison, <i>CIL</i> , XII 1309	1-50
2	<i>Q. Abudius, Frontonis l(ibertus), Theodotus</i>	(Abudius) Fronto	Mention de l'affranchissement gentilice gaulois surnom grec	Dédicace votive aux <i>Matres</i> par l'affranchi Vaison, <i>CIL</i> , XII 1303	1-100
3	<i>P. Calpurnius, C(ai) l(ibertus ?), Otonus</i>		Mention de l'affranchissement (?) surnom grec	Épithaphe (?) [bloc] de [---]ia Prisca, épouse (?) d'Otonus Vaison, <i>CAG</i> , 84-1, p. 353, n° 504*	1-100
4	L. Coelius Apella	L. Coelius...	Père de l'esclave Lamus (n° III)	Épithaphe (plaque) de Lamus (n° III), son fils Claret (Hautes-Alpes), <i>ILGN</i> 223	1-100
5	<i>L. Epidius, L(uci) l(ibertus), Murranus</i>	L. Epidius...	Mention de l'affranchissement gentilice et surnom gaulois	Dédicace votive aux <i>Matres</i> par l'affranchi Environs de Vaison, <i>CIL</i> , XII 1308	1-100
6	<i>P. Fabius, P., G(aiae) l(ibertus), Faustus</i>	P. Fabius... et Gaia	Mention de l'affranchissement	Épithaphe (plaque) de Phoebe, fille de l'affranchi et de la n° 8 Rome, <i>CIL</i> , VI 10127	1-100
III	<i>Lamus, C(ai) Coeli Cati seruus</i>	C. Coelius Catus	Mention du statut d'esclave	Épithaphe (plaque) de l'esclave par son père (n° 4) Claret (Hautes-Alpes), <i>ILGN</i> 223	1-100
A	Marina, <i>lib(erta)</i>	Victorinus, fils de Mogetius, et Nigrina [--- ?]	Mention du statut. La dédicante est aussi <i>heres</i>	Épithaphe fragmentaire (architrave ?) de sa patronne (?) par Marina La Bâtie-Montsaléon (Hautes-Alpes), <i>ILN, Die</i> 262	1-100
7	(L. ? Minnius) Tertius, <i>lib(ertus)</i>	L. Minnius Nivatus ?	Mention du statut	Épithaphe (bloc) de l'affranchi par son patron Vaison, <i>ILGN</i> 214	1-100
8	<i>Pompeia, Gn(ai) l(iberta), Sabbatis</i>	Gn. Pompeius...	Mention de l'affranchissement	Épithaphe (plaque) de Phoebe, fille de l'affranchie et du n° 6 Rome, <i>CIL</i> , VI 10127	1-100
IV	[---]us, <i>Voc(ontiorum) ser(u)s</i>		Mention du statut Épithaphe familiale ( <i>et suis</i> )	Épithaphe (bandeau fragmentaire) de l'esclave et des siens Die, <i>ILN, Die</i> 34	1-100
9	M. L(-) Hom(ul)lus, <i>l(ibertus)</i>	M. L(-)	Mention du statut	Dédicace à <i>Vasio</i> par l'affranchi Vaison, <i>CIL</i> , XII 1336	1-100 ?
B	<i>Sabina, Atili l(iberta)</i>	Atilius	Mention de l'affranchissement	Emplacement de la tombe de Sabina dans un enclos funéraire d'environ 30 m <sup>2</sup> Vaison, <i>CIL</i> , XII 1446	1-100 ?
10	T. Cingetius Dionysius		Gentilice indigène surnom grec	Dédicace votive aux Nymphes augustes <i>Percernes</i> par l'affranchi Le Crestet (Vaucluse), <i>CIL</i> , XII 1329	1-ca 150 ?
11	T. Cingetius Myrinus		Gentilice indigène surnom grec	Estampille sur tuyau en plomb Vaison, <i>AE</i> 2003, 1116	1-200 ?
C	<i>Hedone, Marinae lib(erta)</i>	Marina	Mention de l'affranchissement surnom grec	Dédicace votive à la Fortune par l'affranchie Le Monétier-Allemont (Hautes-Alpes), <i>CIL</i> , XII 1525	1-212
V	Calomallus		Archiviste ( <i>tabularius</i> ) des Vaisonnais	Dédicace au Génie du forum par l'esclave Vaison, <i>CIL</i> , XII 1283	1-300

N°	Nom de l'esclave ou de l'affranchi	Nom du patron ou du maître	Justification du statut de l'esclave ou de l'affranchi	Nature de l'inscription, provenance, références	Date
12	<i>Gaiatia, Q(uinti) l(iberta), Attica</i>	(Q. Gaviatius)	Mention de l'affranchissement	Dédicace votive à Jupiter Optimus Maximus par l'affranchie Saint-Marcellin-lès-Vaison (Vaucluse), <i>CIL</i> , XII 1290	1-300
13	L. Messius Rhodinus		Gentilice gaulois surnom grec	Dédicace votive à <i>Vasio</i> par l'affranchi Vaison, <i>ILGN</i> 202	1-300
14	Q. Secundius Zmaragdus		Gentilice latin « régional » surnom grec sévir augustal	Épithaphe (plaque) de Catia Servata, flaminique de Livie <i>Augusta</i> à Vaison des Voconces et de l'affranchi par le frère et héritier de Servata Vaison, <i>CIL</i> , XII 1363	14-50
15	[--- ?] Occius Eutyches		Gentilice gaulois surnom grec	Épithaphe (plaque ?) fragmentaire de Fortunatia Veratia, l'épouse d'Eutyches Die, <i>ILN</i> , Die 61	50-200
16	[---]gi l(iberta), <i>Prisca</i>	[--- ? Fru ?]gi ?	Mention de l'affranchissement	Épithaphe (plaque) fragmentaire d'une quasi anonyme par l'affranchie et Zelus (n° 17) Die ?, <i>ILN</i> , Die 143	80-110
17	[---]gi l(ibertus) ?, <i>Zelus</i>	[--- ? Fru ?]gi ?	Mention de l'affranchissement	Épithaphe (plaque) fragmentaire d'une quasi anonyme par l'affranchi et Prisca (n° 16) Die ?, <i>ILN</i> , Die 143	80-110
D	Anonyme [---] Patern[us] lib(ertus/-a)	Paternus	Mention de l'affranchissement	Dédicace votive fragmentaire à Vulcain par l'affranchi Die, <i>ILN</i> , Die 13	80-110
VI	<i>Coll(egium) uenator(um) Deensium</i>		Donation indéterminée, installée dans un lieu public : <i>ex d(ecreto) s(enatus) V(ocantiorum)</i>	Donation du collège Beaufort-sur-Gervanne (Drôme), <i>ILN</i> , Die 219	80-120
18	Valeria Ap[h]rodisia, lib(erta)	L. Valerius, Sex. f., Vol., Seranus, centurio	Mention du statut	Épithaphe (stèle) du patron par ses dix affranchis <i>Viminacium</i> (Mésie sup.), <i>CIL</i> , III 1653 = 8143	86-120
19	Valerius Amp[er]iatus, lib(ertus) et heres	L. Valerius, Sex. f., Vol., Seranus, centurio	Mention du statut	Épithaphe (stèle) du patron <i>Viminacium</i> , <i>CIL</i> , III 1653 = 8143	86-120
20	Valerius A[p]rio, lib(ertus)	L. Valerius, Sex. f., Vol., Seranus, centurio	Mention du statut	Épithaphe (stèle) du patron <i>Viminacium</i> , <i>CIL</i> , III 1653 = 8143	86-120
21	Valerius Cerdo, lib(ertus)	L. Valerius, Sex. f., Vol., Seranus, centurio	Mention du statut	Épithaphe (stèle) du patron <i>Viminacium</i> , <i>CIL</i> , III 1653 = 8143	86-120
22	Valerius Cresces, lib(ertus)	L. Valerius, Sex. f., Vol., Seranus, centurio	Mention du statut	Épithaphe (stèle) du patron <i>Viminacium</i> , <i>CIL</i> , III 1653 = 8143	86-120
23	Valerius Ge[me]ll(us) ?, lib(ertus)	L. Valerius, Sex. f., Vol., Seranus, centurio	Mention du statut	Épithaphe (stèle) du patron <i>Viminacium</i> , <i>CIL</i> , III 1653 = 8143	86-120
24	L. Valerius Martialis, lib(ertus) et heres	L. Valerius, Sex. f., Vol., Seranus, centurio	Mention du statut	Épithaphe (stèle) du patron <i>Viminacium</i> , <i>CIL</i> , III 1653 = 8143	86-120
25	L. Valerius Privatus, lib(ertus) et heres	L. Valerius, Sex. f., Vol., Seranus, centurio	Mention du statut	Épithaphe (stèle) du patron <i>Viminacium</i> , <i>CIL</i> , III 1653 = 8143	86-120
26	Valerius Secundus, lib(ertus)	L. Valerius, Sex. f., Vol., Seranus, centurio	Mention du statut	Épithaphe (stèle) du patron <i>Viminacium</i> , <i>CIL</i> , III 1653 = 8143	86-120
27	Valerius Verecund(us), lib(ertus)	L. Valerius, Sex. f., Vol., Seranus, centurio	Mention du statut	Épithaphe (stèle) du patron <i>Viminacium</i> , <i>CIL</i> , III 1653 = 8143	86-120
28	Annia Diophantis		Surnom grec co-affranchie avec son mari, P. Annus [E]juschemon qui a le même gentilice	Épithaphe (stèle) fragmentaire d'Annia Diophantis par son mari (n° 29) Die, <i>ILN</i> , Die 44	100-150

N°	Nom de l'esclave ou de l'affranchi	Nom du patron ou du maître	Justification du statut de l'esclave ou de l'affranchi	Nature de l'inscription, provenance, références	Date
29	P. Annius [E]Juschemon		Surnom grec co-affranchi avec sa femme Annia Diophantis	Épithaphe (stèle) fragmentaire d'Annia Diophantis (n° 28) Die, <i>ILN, Die</i> 44	100-150
30	L. Maternius Servandus, <i>libertus et heres</i>	L. Maternius Maturus	Mention du statut et du patron gentilice latin « régional ». Faut-il noter le <i>cognomen</i> Servandus ?	Épithaphe (autel) du patron par l'affranchi Lyon, <i>CIL</i> , XIII 2017	100-150
31	Romania Cale	D. Romanus Verulus, <i>patronus</i>	Mention du patron surnom grec	Épithaphe (stèle) du patron par l'affranchie Die, <i>ILN, Die</i> 112	100-150 ?
32	G. Venaesius Fortunatus	Venaesia Eutyichis, <i>patrona et heres</i>	Mention de la patronne gentilice gaulois surnom grec sévir augustal	Épithaphe (autel ?) de l'affranchi par sa patronne et héritière Pontaix (Drôme), <i>ILN, Die</i> 211	100-150 ?
33	Venaesia Eutyichis		Gentilice indigène surnom grec	Épithaphe (autel ?) de Fortunatus (n° 32) par sa patronne et héritière Pontaix (Drôme), <i>ILN, Die</i> 211	100-150 ?
VII	Achilleus, <i>ser(uus)</i>		Mention du statut	Épithaphe (stèle) de l'esclave (pas de dédicant) Die, <i>ILN, Die</i> 40	100-200
34	Alleticia Doris, <i>alumnula</i>	Alleticia Trophime	Même gentilice gaulois que sa mère nourricière surnom grec	Épithaphe (stèle) de l'affranchie par Trophime (n° 35) Die, <i>ILN, Die</i> 42	100-200
35	Alleticia Trophime		gentilice gaulois <i>Trophime</i> pour <i>trophime</i> = <i>alumna</i> ? ; surnom grec	Épithaphe (stèle) d'Alleticia Doris (n° 34) Die, <i>ILN, Die</i> 42	100-200
36	Camullius Onesimus		Gentilice indigène surnom grec. Père du suivant	Épithaphe (plaque) fragmentaire du n° 37 Vaison ?, <i>CIL</i> , XII 1401	100-200
37	T. Camullius Telesphorus		Gentilice indigène surnom grec. Fils du précédent	Épithaphe (plaque) fragmentaire de l'affranchi par son père (n° 36) et son épouse ingénue Vaison ?, <i>CIL</i> , XII 1401	100-200
38	[--- ?] Careius Dionysius, <i>libertus</i>	? Careius [---]	Mention du statut surnom grec	Épithaphe (bandeau fragmentaire) de Carina, épouse de l'affranchi, par son fils Montmaur-en-Diois (Drôme), <i>ILN, Die</i> 194	100-200
39	<i>Sex. Coelius, Nigri lib(ertus), Ingenuus</i>	(Sex. Coelius) Niger	Mention de l'affranchissement	Dédicace votive aux <i>Matrae</i> par l'affranchi Vaison, <i>CIL</i> , XII 1306	100-200
40	Cupitia Felicissima	Cupitius..., puis <i>Verilla, Verini filia, patrona</i> , sans doute après le décès de son époux	Mention de la patronne sans lien avec le nom unique de cette dernière les <i>duo nomina</i> de l'affranchie laissent penser à un affranchissement par le mari de celle-ci, puis à un transfert testamentaire des liens de patronat	Épithaphe (autel) de Verilla, patronne de l'affranchie Vaison, <i>CIL</i> , XII 5844	100-200
VIII	Do[---]		<i>Contubernalis</i> d'Opore (?), (n° XI) auteur de son épithaphe	Épithaphe (stèle fragmentaire) d'Opore (n° XI) Die, <i>ILN, Die</i> 93	100-200
IX	Evemer		Épithaphe familiale : père (Primanus) et ses deux fils (Evemer et Philocyrius)	Épithaphe (stèle) de Primanus (n° XIII), son père avec son frère (n° XII) Die, <i>ILN, Die</i> 102	100-200
41	Iulia Acme		Surnom grec co-affranchie avec son mari G. Iulius Asclepiades	Épithaphe (support ind.) de l'affranchie par son mari (n° 43) Die, <i>ILN, Die</i> 72	100-200
42	Iulia Rufina, <i>liberta</i>	Iulia Primella	Mention du statut	Épithaphe (plaque) de l'affranchie par sa patronne Vaison, <i>CIL</i> , XII 1418	100-200
43	G. Iulius Asclepiades		Surnom grec co-affranchi avec sa femme, Iulia Acme. Il se pourrait qu'on le retrouve dans <i>ILN, Die</i> 141	Épithaphe (support ind.) de Iulia Acme (n° 41), son épouse Die, <i>ILN, Die</i> 72	100-200
44	M. Iulius Regulus, <i>libertus et heres</i>	M. Iulius Theodorus, <i>patronus</i>	Mention du statut et du patron sévir augustal	Épithaphe (bandeau) du patron par Regulus, son héritier Die (ou Montélimar ?) <i>ILN, Die</i> 29 Dédicace à <i>Dea Aug. Andarta</i> ( <i>ILN, Die</i> 4)	100-200

N°	Nom de l'esclave ou de l'affranchi	Nom du patron ou du maître	Justification du statut de l'esclave ou de l'affranchi	Nature de l'inscription, provenance, références	Date
X	<i>Myron, Voc(ontiorum) ser(uus)</i>		Mention du statut	Épithaphe (stèle) de Severus (n° XV), fils de l'esclave, par son père et sa mère (n° XVI) Die, <i>ILN, Die 33</i>	100-200
XI	Opore (?)		<i>Contubernalis</i> de Do[---] (n° VIII)	Épithaphe (stèle fragmentaire) de l'esclave Die, <i>ILN, Die 93</i>	100-200
45	Q. Passerius Fortunatus, <i>libertus</i>	Q. Passerius Tertius, <i>patronus</i>	Mention du statut et du patron	Épithaphe (support ind.) du patron par Fortunatus et Valentinus (n° 46) Vaison, <i>CIL, XII 1370</i>	100-200
46	Q. Passerius Valenti[n]us, <i>libertus</i>	Q. Passerius Tertius, <i>patronus</i>	Mention du statut et du patron	Épithaphe (support ind.) du patron par Valentinus et Fortunatus (n° 45) Vaison, <i>CIL, XII 1370</i>	100-200
XII	Philocyrius		Épithaphe familiale : le père (Primanus, n° XIII) et ses deux fils (Evemer (n° IX) et Philocyrius)	Épithaphe (stèle) de Primanus (n° XIII), son père avec son frère (n° IX) Die, <i>ILN, Die 102</i>	100-200
XIII	Primanus		Épithaphe familiale : (Primanus) le père, et ses deux fils (Evemer, n° IX) et Philocyrius (n° XII)	Épithaphe (stèle) de Primanus, père des n° IX et XII Die, <i>ILN, Die 102</i>	100-200
XIV	Silvanus		Gladiateur (de la troupe) de Valerius Proculus, <i>secutor Val(eri) Proculi</i>	Épithaphe (stèle) de l'esclave (pas de dédicant) Die, <i>ILN, Die 38</i>	100-200
XV	Severus		Fils de Myron (n° X)	Épithaphe (stèle) de l'esclave par ses parents : Myron (n° X) et Verina (n° XVI) Die, <i>ILN, Die 33</i>	100-200
XVI	Verina		Compagne de Myron (n° X) et mère de Severus (n° XV)	Épithaphe (stèle) de Severus (n° XV), fils de l'esclave, avec son compagnon (n° X) Die, <i>ILN, Die 33</i>	100-200
XVII	[---]mia		<i>Vnguentaria</i>	Épithaphe (bandeau fragmentaire) de l'esclave par ses maîtres Die, <i>ILN, Die 39</i>	100-200
E	Callistus, <i>lib(ertus)</i>	[---]na Aui[ti ?] <i>fil., flaminica Vas(iensium) Voc(ontiorum)</i>	Mention du statut	Inscription fragmentaire en l'honneur d'une flaminique anonyme des Voconces de Vaison par les héritiers de Callistus Vaison, <i>CIL, XII 1362</i>	100-212
F	<i>Charmides, Attiae lib(ertus)</i>	Attia	Mention du statut fils de Philumene (n° XX)	Épithaphe (stèle) de l'affranchi par sa mère, Philumene Die, <i>ILN, Die 54</i>	100-212
G	[C/G]ratina Maximini <i>lib(erta)</i>	Maximinus	Mention de l'affranchissement	Épithaphe (stèle) de l'affranchie par Messinus (n° XIX), son compagnon Die, <i>ILN, Die 32</i>	100-212
XVIII	Chrysippus		Père de l'affranchie Musa (n° H) désigné par un nom unique grec	Épithaphe (autel) de Musa par son mari pérégrin et son père esclave Vaison (ou environs), <i>CIL, XII 1434</i>	100-212
XIX	Messinus, <i>ser(uus) [V]oc(ontiorum)</i>		Mention du statut	Épithaphe (stèle) de [C/G]ratina (n° G), sa compagne ( <i>coiugi</i> ) par l'esclave Die, <i>ILN, Die 32</i>	100-212
H	<i>Musa, Graniani, lib(erta)</i>	Granianus	Mention de l'affranchissement	Épithaphe (autel) de l'affranchie par son mari pérégrin et son père esclave (n° XVIII) Vaison (ou environs), <i>CIL, XII 1434</i>	100-212
XX	Philumene		Mère de Charmides (n° F)	Épithaphe (stèle) de Charmides, son fils (n° F) Die, <i>ILN, Die 54</i>	100-212
I	<i>Potitus, P[---] lib(ertus)</i>	P[---]	Mention de l'affranchissement	Épithaphe (stèle) fragmentaire de l'affranchi par son père ou son fils Die, <i>ILN, Die 101</i>	100-212
J	<i>Sex(tus), Marcelli lib(ertus)</i>	Marcellus	Mention de l'affranchissement	Dédicace votive à Mercure par l'affranchi Vaison, <i>CIL, XII 1314</i>	100-212
XXI	Toxophorus		Auteur de l'épithaphe de sa compagne pérégrine ( <i>uxori</i> )	Épithaphe (stèle) de Gratilla, sa compagne ingénue par l'esclave Die, <i>ILN, Die 63</i>	100-212
K	Anonyme [C ?]arici <i>lib(ert-)</i>	[C ?]aricus	Mention de l'affranchissement	Épithaphe (support ind.) fragmentaire de l'affranchi(e) par son beau-père Die, <i>ILN, Die 52</i>	100-212

N°	Nom de l'esclave ou de l'affranchi	Nom du patron ou du maître	Justification du statut de l'esclave ou de l'affranchi	Nature de l'inscription, provenance, références	Date
47	T. Dexius Zosimus		Gentilice gaulois surnom grec	Dédicace fragmentaire (?) à <i>dea Augusta Andarta</i> par l'affranchi Die, <i>ILN, Die 2</i>	Après 135
XXII	Pamphorus		<i>Faustinae n(ostrae) actor</i>	Dédicace à Apollon par l'esclave Manosque (Alpes-de-Haute-Provence), <i>AE 1986, 486</i>	150-192
48	G. Ae(lius ?) Pitim[i] ?]as, <i>colibert(us)</i>		<i>Colibertus</i> avec G. Iul(ius) Arcia ?	Épitaphe (stèle) fragmentaire de G. Iul(ius) Arcia ?, son co-affranchi (n° 49) Vaison, <i>CIL, XII 1428</i>	150-200
49	G. Iul(ius) Arcia ?, <i>colibert(us)</i>		<i>Colibertus</i> avec G. Ae(lius ?) Pitim[i] ?]as	Épitaphe (stèle) fragmentaire de l'affranchi par son co-affranchi (n° 48) Vaison, <i>CIL, XII 1428</i>	150-200
50	P. Calvisius Trophimus, <i>lib(ertus)</i>	Calvisia Secundilla	Mention du statut <i>Trophimus</i> pour <i>trophimus = alumnus</i> ?	Épitaphe (stèle) de l'affranchi par sa patronne Die, <i>ILN, Die 51</i>	150-200 ?
XXIII	Corydon		<i>Conseruus</i>	Épitaphe (autel) pas de dédicant Curnier (Drôme), <i>AE 2011, 712</i>	150-250
51	Iccius Cratton		Gentilice indigène surnom grec	Dédicace au dieu Vulcain par Valeria Sextia et l'affranchi, sur ordre de la divinité Montbrun-les-Bains (Drôme), <i>ILGN 253</i>	150 ?-250 ?
52	Marciana Chrysogone		Gentilice latin « régional » surnom grec	Épitaphe (stèle avec portrait) de l'affranchie par son mari ingénu Vaison, <i>AE 1976, 389</i>	150-250
53	Venia Neris		Gentilice indigène ou latin « régional » surnom grec	Dédicace votive à une divinité indéterminée par l'affranchie Sainte-Jalle (Drôme), <i>AE 2000, 888</i>	150-250
54	Iulia Philumene, <i>lib(erta)</i>	Iulia Calinice	Mention du statut surnom grec	Épitaphe (stèle) de l'affranchie par son mari et sa patronne Die, <i>ILN, Die 77</i>	150-250 ?
55	P. Sappin[ius] Eusebes		Gentilice gaulois surnom grec	Dédicace votive fragmentaire à Bormanus et Bormana par l'affranchi Aix-en-Diois (Drôme), <i>ILN, Die 198</i>	150-250 ?
56	Vallius Lyricus		Gentilice gaulois ou latin « régional » surnom grec	Épitaphe (support ind.) de l'affranchi et des siens Vaison, <i>CIL, XII 1467</i>	150 ?-250 ?
57	G. Venaesius, G. <i>Coeli Hermagorae et Venaesiae Atticillae libertus, Epaphroditus</i>	Venaesia Atticilla	Mention de l'affranchissement par les noms de la patronne et de son mari gentilice gaulois	Dédicace votive à Jupiter Optimus Maximus par l'affranchi Die, <i>ILN, Die 7</i>	150-250 ?
58	[--- ?] Vlattius Menander		Gentilice gaulois surnom grec	Dédicace votive aux <i>Matres</i> par l'affranchi La Beaume (Hautes-Alpes), <i>ILN, Die 243</i>	150 ?-250 ?

Au terme de notre recensement, nous arrivons à un total de soixante-sept inscriptions<sup>7</sup> : quarante-deux épitaphes, vingt et une dédicaces aux divinités et quatre textes divers. Quatre — n° 4/III, F/XX, G/XIX, H/XVIII — concernent des esclaves et des affranchis, ce qui nous interdit de faire une distinction entre les inscriptions des deux catégories. Sans compter le collègue des chasseurs, nous avons compté quatre-vingt-douze personnages certains ou, à tout le moins, très probables (64 hommes, 26 femmes et 2 anonymes de sexe indéterminé). Comme toujours et partout, le nombre de femmes est assez nettement moins élevé que celui des hommes dans les inscriptions (Rémy, Mathieu 2009, p. 30-32).

Nous avons dénombré le collège des chasseurs diois « qui exercent dans l'arène » et vingt-trois esclaves « individuels » : dix-sept hommes et six femmes, dont les noms sont plus ou moins bien conservés. Il est certain que ces chasseurs — dont nous ignorons

le nombre — étaient des esclaves, comme les gladiateurs. Ce total est faible, mais non négligeable par rapport aux autres cités. Dans la colonie romaine de Vienne, où le corpus d'inscriptions est nettement plus important que celui des Voconces (902 inscriptions pour 684, sans compter les bornes milliaires) — même si la poursuite de la prospection dans le territoire de Vaison est susceptible de permettre la découverte de quelques inscriptions supplémentaires —, l'un d'entre nous — Bernard Rémy — avait recensé quarante et un esclaves certains ou au moins très probables, dont un parmi les Viennois « de l'extérieur » (Rémy 2001, p. 83-126 ; Rémy, Kayser 2005). Nous n'avons pas pris en compte une épitaphe très fragmentaire de Die mentionnant des *contubernales* anonymes (*ILN, Die 156*).

Les inscriptions livrent les noms de soixante-neuf affranchis (47 hommes, 20 femmes et 2 anonymes de sexe indéterminé) qui se répartissent entre cinquante-huit affranchis de citoyens romains (43 hommes, 15 femmes) et onze affranchis de pèlerins (4 hommes, 5 femmes et les 2 anonymes). Si nous prenons en compte le fait que les « statistiques » sont en partie faussées par

7. Dans nos commentaires, pour ne pas alourdir un texte déjà copieux, nous renvoyons aux datations du tableau général.

Tabl. II – Liste chronologique des esclaves incerti.

N°	Nom de l'esclave	Justification (?) du statut de l'esclave	Provenance et références	Date
I'	Marcus	Dédicace votive à Minerve, déesse des petites gens — médiocrité du monument	Dédicace votive à Minerve par l'esclave (?) Malaucène (Vaucluse), <i>CIL</i> , XII 1322	1-300
II'	Marcellina	Compagne de Valerianus (n° III') — Épitaphe familiale	Épitaphe (stèle) de l'affranchie Die, <i>ILN</i> , Die 36	100-200
III'	Valerianus	<i>Librarius</i> — Compagnon de Marcellina (n° II') — Épitaphe familiale	Épitaphe (stèle) de Marcellina (n° II') Die, <i>ILN</i> , Die 36	100-200
IV'	Pupa	<i>Contubernalis</i> — épitaphe familiale (couple, mari pérégrin : <i>Vitalis</i> , <i>Quartionis</i> f.)	Épitaphe (support ind.) de Vitalis, fils de Quartio, et de Pupa Crest, <i>ILN</i> , Die 227	100-200 (?)
V'	Glycera	Épitaphe familiale du père pérégrin et de la mère esclave (?) par leur enfant	Épitaphe (stèle) Die, <i>ILN</i> , Die 79	150-ca 212

Tabl. III – Liste chronologique des affranchis incerti.

N°	Nom de l'affranchi	Nom du patron	Justification (?) du statut de l'affranchi	Provenance et références	Date
1'	Iulius He[---]	Iulia ? [---]a, flaminique	Mention éventuelle de la patronne — possible surnom grec	Épitaphe (bloc) fragmentaire d'une anonyme, flaminique des Voconces et de V[---] Vaison, <i>CIL</i> , XII 1366	1-70
2'	Iulius Politicus	Iulia ? [---]a, flaminique	Mention éventuelle de la patronne — surnom grec	Épitaphe (bloc) fragmentaire d'une anonyme, flaminique des Voconces et de V[---] Vaison, <i>CIL</i> , XII 1366	1-70
3'	Cassius Ariston		Gentilice latin « régional » ? — surnom grec co-affranchi avec le suivant ?	Épitaphe (plaque) de Cassius Theomnestus et de Cassius Aristo Vaison, <i>AE</i> 2003, 1113	1-100 ou 150 ?-250 ?
4'	Cassius Theomnestus		Gentilice latin « régional » ? — surnom grec co-affranchi avec le suivant ?	Épitaphe (plaque) de Cassius Theomnestus et de Cassius Aristo Vaison, <i>AE</i> 2003, 1113	1-100 ou 150 ?-250 ?

l'affranchissement des dix *Valerii* de l'inscription de *Viminacium* (Rémy, Desaye 2016, p. 115-117)<sup>8</sup> par le même citoyen romain — un centurion voconce —, notons que le pourcentage d'affranchis de citoyens romains semble beaucoup trop fort en proportion : en effet, dans cette cité de droit latin les *ciues Romani* étaient de très loin les moins nombreux. Toutefois, cette « anomalie » ne semble pas être due à cette documentation spécifique, car ce rapport entre citoyen(ne)s romain(e)s et pérégrin(e)s/citoyen(ne)s de droit latin paraît se retrouver dans toutes les inscriptions voconces. Ce résultat ne peut donc être l'effet du hasard. Il faut sans doute en conclure que les citoyens romains faisaient beaucoup plus souvent appel aux services du lapicide que les pérégrins, ce qui ne signifie pas qu'ils étaient nécessairement plus riches ou plus cultivés. La distinction entre citoyens romains et pérégrins est juridique, non ethnique. C'est une question de statut. Cela ne préjuge pas de différences éventuelles de cultures ou de pratiques.

À ce corpus, en tenant compte des critères d'identification énoncés, doivent être ajoutés neuf *incerti* (tabl. II) : cinq esclaves (deux hommes et trois femmes) et quatre hommes, affranchis de citoyens romains (tabl. III).

Nous ne disposons d'aucun élément dirimant pour classer ces hommes et ces femmes plutôt parmi les esclaves ou les affran-

chis que parmi les pérégrins/citoyens de droit latin désignés par leur nom unique, sans mention de leur filiation. Vu le caractère incertain de leur statut, nous donnons seulement la liste de ces *incerti*, sans en faire l'analyse.

## RÉPARTITION CHRONOLOGIQUE

Nous ne reviendrons pas sur les difficultés (bien connues) de datation des inscriptions, surtout non funéraires. Comme dans les récents corpus des *ILN*, nous avons donc retenu de larges plages chronologiques qui donnent au moins une idée de la répartition des documents dans le temps, étant entendu que le nombre réduit d'inscriptions doit nous inciter à la plus grande prudence. Pour ces mêmes raisons, les pourcentages obtenus doivent être considérés comme des orientations, non des statistiques.

### RÉPARTITION CHRONOLOGIQUE DES ESCLAVES CERTAIN(E)S OU TRÈS PROBABLES

Le texte le plus ancien est l'épitaphe d'Helena (n° I), servante de Titinia, datée de la fin du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. ou du début du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. par les archaïsmes de la langue. Le plus récent est l'épitaphe de Corydon (n° XXIII), gravée dans les années 150-250, comme l'attestent la conformation de

8. Dans la banque de données de Clauss-Slaby, le nom moderne de *Viminacium* est Kostalac, dans l'actuelle Serbie sur la rive droite du Danube ; dans celle de Heidelberg, la même inscription est toujours localisée en Serbie, mais à Kovin sur la rive gauche du fleuve, un peu en amont. Dans l'impossibilité de choisir, nous avons donné le nom antique du site : *Viminacium*.

Tabl. IV – Récapitulatif de la chronologie des esclaves certain(e)s ou très probables.

Séquences chronologiques	Nombre et numéros	Pourcentages
fin I <sup>er</sup> s. av. J.-C.-début I <sup>er</sup> s.	2 : n° I-II	8,8 %
1-100	2 : n° III, IV	8,8 %
1-300	1 : n° V	4,3 %
fin I <sup>er</sup> -début II <sup>e</sup> s. (?)	1 : n° VII	4,3 %
100-200	11 : n° VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII	47,8 %
100-212	4 : n° XVIII, XIX, XX, XXI	17,4 %
150-192	1 : n° XXII	4,3 %
150-250	1 : n° XXIII	4,3 %
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>100 %</b>

Tabl. V – Récapitulatif de la chronologie des affranchi(e)s certain(e)s ou très probables de citoyens romains.

Séquences chronologiques	Nombre et numéros	Pourcentages
1-50	2 : n° 1, 14	3,5 %
1-100	8 : n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9	13,8 %
1-ca 150	1 : n° 10	1,75 %
1-200 ?	1 : n° 11	1,75 %
50-200	1 : n° 15	1,75 %
1-300	2 : n° 12, 13	3,5 %
Fin I <sup>er</sup> -début II <sup>e</sup>	12 : n° 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27	20,6 %
100-150	6 : n° 28, 29, 30, 31, 32, 33	10,3 %
100-200	13 : n° 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46	22,4 %
Après 135	1 : n° 47	1,75 %
150-200	3 : n° 48, 49, 50	5,2 %
150 ?-250 ?	8 : n° 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58	13,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>100 %</b>

la moulure de l'entablement constituée de quatre moulures formant un fronton « syriaque » (ou entablement « arqué ») cantonné d'acrotères de forme arrondie (Parada López de Corselas 2012, p. 182-186), sorte de grand oméga, orné d'une *hedera* renversée, la dédicace sous l'*ascia* et la représentation de cet instrument de tâcheron. À en croire ce modeste corpus, le nombre d'esclaves a augmenté très sensiblement au II<sup>e</sup> s. (nettement plus des trois-quarts des occurrences). En fait, ce n'est probablement pas le nombre d'esclaves qui est plus important mais, comme dans toute la Gaule, le volume global des inscriptions.

### RÉPARTITION CHRONOLOGIQUE DES AFFRANCHI(E)S CERTAIN(E)S OU TRÈS PROBABLES DE CITOYENS ROMAINS

Le I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. fournit près du cinquième des affranchis ; le II<sup>e</sup> s., un quart ; les années 150 ?-250 ?, moins d'un septième, ce qui est assez conforme à la répartition chronologique globale dans le *Vocontium* (tabl. III).

Le texte le plus ancien est la dédicace aux Mères (*Matrae*) d'Euneos (n° 1), sans doute un affranchi du père du célèbre Burrus dans la première moitié du I<sup>er</sup> s. Vient ensuite l'épithaphe d'une flaminique de Livia *Augusta*, Catia Servata (n° 14). Provenant de Vaison, ces deux textes précoces illustrent des individus qui appartiennent à des familles des élites voconces. Les plus récentes sont les inscriptions datées des années 150-250, peut-être l'épithaphe de Marciana Chrysogone en raison de la mention de la mémoire éternelle dans son épithaphe (n° 52 ; fig. 3).

### RÉPARTITION CHRONOLOGIQUE DES AFFRANCHI(E)S CERTAIN(E)S OU TRÈS PROBABLES DE PÉRÉGRINS

Les trois quarts, au moins, des affranchis de pérégrins ont vécu au II<sup>e</sup> s. (tabl. VI). Le texte le plus ancien pourrait dater du I<sup>er</sup> s., peut-être du deuxième tiers. Il s'agit de l'épithaphe du patron de Marina (n° A) en raison du type de monument (bandeau) et du formulaire initial au datif. Les textes les plus récents sont datés des années 100-212 sans qu'on puisse être plus précis.

Si l'on prend en compte la totalité du corpus d'affranchis, on obtient les résultats suivants (tabl. VII).

Tabl. VI – Répartition chronologique des affranchi(e)s certain(e)s ou très probables de pérégrins.

Séquences chronologiques	Nombre et numéros	Pourcentages
1-50	-	-
1-100	2 : n° A, B	18,2 %
1-ca 150	-	-
1-200 ?/212	1 : n° C	9,1 %
50-200	-	-
1-300	-	-
Fin I <sup>er</sup> -début II <sup>e</sup> s.	1 : n° D	9,1 %
100-150	-	-
100-200/212	7 : n° E, F, G, H, I, J, K	63,6 %
Après 135	-	-
150-200	-	-
150 ?-250 ?	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>100 %</b>



Fig. 3 – Vaison. Épitaphe de Marciana Chryso gone, AE 1976, 389. H. 103 ; l. 41/43 ; ép. 16 cm (cliché : J. Charles, musée Théo Desplans, Vaison-la-Romaine).

L'examen de l'ensemble des affranchis certains ou probables met encore en évidence la concentration des témoignages au I<sup>er</sup> s., entre 100 et 212. Si l'on ajoute les documents datés de la fin du I<sup>er</sup> au début du II<sup>e</sup> s., nous arrivons à plus de 45 %. C'est probablement le reflet d'une aisance sociale et économique, parvenue à maturité, qui incite les habitants à faire graver un plus grand nombre d'inscriptions. Après le milieu du I<sup>er</sup> s., le nombre de témoignages diminue, mais ne s'effondre pas.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ESCLAVES

Assez curieusement, les esclaves sont nettement plus nombreux dans la partie septentrionale du territoire voconce (16 occurrences, en comptant le collège des chasseurs, contre 7 dans la partie méridionale, soit plus de moitié moins), alors qu'elle a au total livré un nombre de documents très inférieur à celui du secteur méridional (269 pour 415 ; tabl. VIII). Même si le plus grand nombre d'attestations provient, dans chaque secteur, des capitales, il est tout aussi surprenant de constater que les esclaves se retrouvent beaucoup plus souvent à Die (15 occurrences) que dans l'autre « capitale », Vaison (4 occurrences), une ville pourtant plus importante et plus opulente (voir fig. 1). Encore très mal connues, les nombreuses agglomérations « secondaires » voconces sont très peu représentées (Segard 2009, p. 68-74) : un esclave à Manosque (Alpes-de-Haute-Provence) (n° XXII) et peut-être à Claret (Alpes-de-Haute-Provence) (n° III), si l'on admet que le site antique était rattaché à la station routière d'*Alabons* (Le Monétier-Allemont). Les autres proviennent des « campagnes » : Beaufort-sur-Gervanne (Drôme) (n° VI), où les chasseurs de l'amphithéâtre avaient sans doute une base pour la capture des bêtes sauvages de leurs spectacles

Tabl. VII – Répartition chronologique de tou(te)s les affranchi(e)s de citoyens romains et de pérégrins.

Séquences chronologiques	Nombre et numéros			Pourcentages
	Cr	Pér	Total	
1-50	2	-	2	2,8 %
1-100	8	2	10	14,5 %
1-ca 150	1	-	1	1,4 %
1-200 ?/212	1	1	2	2,8 %
50-200	1	-	1	1,4 %
1-300	2	-	2	2,8 %
Fin I <sup>er</sup> -début II <sup>e</sup> s.	12	1	13	18,9 %
100-150	6	-	6	8,9 %
100-200/212	13	7	20	29,1 %
Après 135	1	-	1	1,4 %
150-200	3	-	3	4,3 %
150-250	8	-	8	11,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>11</b>	<b>69</b>	<b>100 %</b>

Tabl. VIII – Répartition géographique des esclaves certain(e)s ou très probables.

Localité	Esclaves
<b>Voconces septentrionaux</b>	
Die	15
Beaufort-sur-Gervanne	1
<b>Total</b>	<b>16</b>
<b>Voconces méridionaux</b>	
Vaison	4
Claret	1
Curnier	1
Manosque	1
<b>Total</b>	<b>7</b>
<b>Voconces de l'extérieur</b>	
	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>23</b>

(ours, sangliers...) — Curnier (Drôme) (n° XXIII) ; ces deux dernières épitaphes pourraient avoir été installées dans des nécropoles de domaines ruraux. On retrouve la même répartition, essentiellement urbaine, dans la cité de Vienne (Rémy 2001, p. 99-101 ; voir Clavel-Lévêque 2014-2015, p. 71-75 pour le terroir rural de Béziers).

### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AFFRANCHI(E)S CERTAIN(E)S OU TRÈS PROBABLES DE CITOYENS ROMAINS

Il faut d'abord remarquer que treize affranchi(e)s ont été recensé(e)s en dehors du *Vocontium* : deux à Rome (nos 6, 8), un à Lyon (n° 30) et dix à *Viminacium* (nos 18 à 27) (tabl. IX). Comme leur patron était voconce, ces onze hommes et ces deux femmes l'étaient aussi juridiquement, même si certains n'ont jamais résidé dans le territoire voconce, comme ce fut probablement le cas des affranchis du centurion L. Valerius Seranus qui n'est sans doute jamais revenu à Luc-en-Diois, sa patrie après

son engagement dans l'armée. Nous les avons donc logiquement retenus dans notre étude (voir fig. 1).

Dans le *Vocontium*, les affranchi(e)s vivaient essentiellement dans les deux capitales. Ils sont assez nettement plus nombreux à Vaison (20) qu'à Die (14). Aucune agglomération « secondaire » n'a livré de témoignages, sauf peut-être Claret (n° 4) (voir *supra*, p. 88). Les autres attestations proviennent des « campagnes », mais, si l'on considère les conditions de découverte des documents (remploi...), il est très difficile de connaître leur emplacement initial (*uillae*, agglomérations rurales, sanctuaires...). Tout au plus pouvons-nous envisager que la pierre d'Aix-en-Diois (Drôme) (n° 54) provienne du sanctuaire de Bormanus et Bormanana, tandis que celle de Pontaix pourrait être issue de la nécropole de la grande *uilla* de La Condamine.

### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AFFRANCHI(E)S CERTAIN(E)S OU TRÈS PROBABLES DE PÉRÉGRIN(E)S

Particulièrement faibles (4 hommes, 5 femmes et 2 personnages de sexe indéterminé), les chiffres nous obligent à la plus extrême prudence dans l'examen des résultats (tabl. X) ; la répartition des affranchi(e)s est quasi similaire pour les deux « capitales » : cinq à Die et quatre à Vaison. Les autres sont attestés dans deux agglomérations « secondaires » : La Bâtie-Montsaléon et Le Monétier-Allemont qui avaient une certaine importance (voir fig. 1).

### RÉCAPITULATIF DE LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ESCLAVES, DES AFFRANCHI(E)S CERTAIN(E)S OU TRÈS PROBABLES DE CITOYEN(NE)S ROMAIN(E)S ET DES AFFRANCHI(E)S CERTAIN(E)S OU TRÈS PROBABLES DE PÉRÉGRIN(E)S

Globalement, la répartition géographique de ces trois catégories de personnages issus du milieu servile est très proche (tabl. XI) : dans les deux secteurs géographiques, les attestations

Tabl. IX – Répartition géographique des affranchi(e)s certain(e)s ou très probables de citoyens romains.

Localité	Affranchi(e)s de c. R
<b>Voconces septentrionaux</b>	
Die	14
Die ou Montélimar	1
Aix-en-Diois	1
La Beaume	1
Montmaur-en-Diois	1
Pontaix	2
<b>Total</b>	<b>20</b>
<b>Voconces méridionaux</b>	
Vaison	20
Claret	1
Le Crestet	1
Montbrun-les-Bains	1
Saint-Marcellin-lès-Vaison	1
Sainte-Jalle	1
<b>Total</b>	<b>25</b>
<b>Voconces de l'extérieur</b>	
Rome	2
Lyon	1
Viminacium	10
<b>Total</b>	<b>13</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>58</b>

proviennent majoritairement des deux capitales, quelle que soit la catégorie. Cependant, dans le détail par catégorie, les esclaves sont beaucoup plus nombreux à Die (15 contre 4 à Vaison) alors qu'inversement, les affranchis de citoyens romains l'emportent à Vaison (20 contre 14 à Die). En l'état de nos connaissances, si nous ne pouvons guère que constater ces variations de répartition, nous devons nous interroger sur leurs variations intrinsèques. Comme il n'est pas possible d'envisager que les esclaves et les affranchis aient été beaucoup moins nombreux en dehors des deux principales villes, bien que la population ait sans doute été moins nombreuse, il faut probablement envisager qu'ils recouraient moins fréquemment à l'épigraphie. Essayons cependant d'aller plus loin.

Le total de la représentation de la « capitale » septentrionale est sensiblement supérieur à celui de Vaison (34 contre 29). Cette supériorité est aussi réelle dans le rapport entre l'agglomération chef-lieu du secteur et les autres agglomérations. Près de 83 % des attestations d'esclaves et d'affranchis du territoire septentrional proviennent de Die, tandis que chez les Voconces méridionaux seuls 76 % proviennent de Vaison. Dit d'une autre façon, un quart des attestations d'esclaves et d'affranchis du *Vocontium* méridional ne provient pas de Vaison. La part des agglomérations « secondaires » et des campagnes est donc faible, mais n'est pas inexistante à l'échelle des Voconces et n'est pas non plus négligeable à celle des Voconces méridionaux. À ces différences d'usage et d'habitudes, il faut peut-être ajouter des distinctions économiques et sociales, dans les niveaux de richesse, les types de sources de richesse et les formes de participation à la vie publique des maîtres et des patrons.

Tabl. X – Répartition géographique des affranchi(e)s certain(e)s ou très probables de pérégrins.

Localité	Affranchi(e)s de pérégrin(e)s
<b>Voconces septentrionaux</b>	
Die	5
La Bâtie-Montsaléon	1
<b>Total</b>	<b>6</b>
<b>Voconces méridionaux</b>	
Vaison	4
Le Monétier-Allemont	1
<b>Total</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>11</b>

## ÉTUDE ONOMASTIQUE

Nous avons essayé de replacer la dénomination des différents personnages (nom unique pour les esclaves ; gentilice et surnom pour les citoyens romains ; nom unique et patronyme pour les pérégrins/citoyens de cette cité de droit latin) dans le fonds onomastique régional en nous appuyant sur les travaux de Barnabas Lörincz et sur la précieuse banque de données de Manfred Clauss et de son équipe. Nous avons cherché des comparaisons dans la totalité de la cité voconce et en Narbonnaise, mais nous n'avons pas jugé opportun d'étendre les comparaisons aux autres provinces gauloises, notamment à la Lyonnaise, car ces territoires, conquis plus récemment, semblent avoir été beaucoup moins « romanisés » que la Province, ce qui risquait de fausser sensiblement les résultats.

Toutefois, il est bien évident que ces statistiques régionales n'ont qu'une valeur indicative (ordre de grandeur) et qu'il faut les manier avec les plus grandes précautions, puisque nous ne connaissons qu'une infime partie du fonds onomastique utilisé dans les inscriptions sur pierre. De plus, comme l'a fait remarquer Jean-Pierre Bost à l'un d'entre nous — Bernard Rémy —, « les graffiti fournissent un second annuaire onomastique qui ne recoupe pas nécessairement l'annuaire sur pierre »<sup>9</sup>. Or en l'état actuel de nos connaissances, ces graffiti sont encore très mal connus et donc peu utilisés dans les recherches onomastiques, notamment en Narbonnaise.

## LA DÉNOMINATION DES ESCLAVES

Nous connaissons la dénomination, au moins partielle et utilisable, de dix-neuf esclaves certains ou au moins très probables. Voici le classement alphabétique de ces noms (tabl. XII).

Sur les 19 noms d'esclaves retenus, 3 sont latins « italiens » (15,8 %), 2 latins « régionaux » (10,6 %), deux gaulois (10,6 %) et 12 grecs (63 %). Tous sont différents. Les cinq esclaves incertain(e)s avaient un nom gaulois (Pupa), latin « italien » (Marcellina, Valerianus), latin « régional » (Marcus) et grec (Glycera). Comme dans la cité de Vienne et dans le reste de la Narbonnaise, les esclaves voconces ne portaient donc pas systématiquement un nom grec, ce qui confirme notre remarque précédente sur les habitudes gauloises en matière de noms

9. Voir aussi, par exemple, *ILA, Pétrucos*.

Tabl. XI – Récapitulatif des trois catégories par secteur géographique.

Localité	Esclaves	Affranchi(e)s de c. R	Affranchi(e)s de pérégrin(e)s	Total par site
<b>Voconces septentrionaux</b>				
Die	15	14	5	34
Die ou Montélimar		1		1
Aix-en-Diois	-	1	-	1
Beaufort-sur-Gervanne	1	-	-	1
La Bâtie-Montsaléon	-	-	1	1
La Beaume	-	1	-	1
Montmaur-en-Diois	-	1	-	1
Pontaix	-	2	-	2
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>42</b>
<b>Voconces méridionaux</b>				
Vaison	4	20	4	28
Claret	1	1	-	2
Curnier	1	-	-	1
Le Crestet	-	1	-	1
Le Monétier-Allemont	-	-	1	1
Manosque	1	-	-	1
Montbrun-les-Bains	-	1	-	1
Saint-Marcellin-lès-Vaison	-	1	-	1
Sainte-Jalle	-	1	-	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>37</b>
<b>Voconces de l'extérieur</b>				
Rome	-	2	-	2
Lyon	-	1	-	1
<i>Viminacium</i>	-	10	-	10
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>13</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>23</b>	<b>58</b>	<b>11</b>	<b>92</b>

d'esclaves (voir *supra*, p.80). Ces noms sont tout de même nettement majoritaires (63 %), tandis que dans le territoire viennois leur pourcentage était seulement de 38,7 % (Rémy 2001, p. 101). La relative concomitance des résultats onomastiques dans la province compense en partie la faiblesse de la documentation.

Pour les noms grecs, les « statistiques » n'ont évidemment aucune valeur « patrimoniale » (voir Brunn 2013, p. 28), puisque ces noms pouvaient être attribués par les marchands d'esclaves, dont rien ne prouve qu'ils étaient voconces. Si c'était une initiative des maîtres, elle nous informe seulement sur leur attirance pour tel ou tel nom<sup>10</sup>, si tant est qu'ils en aient connu le sens et n'aient pas cédé à la « mode » hellénophone. Nous ignorons totalement si, à l'occasion de naissances « domestiques », les parents biologiques avaient la possibilité de choisir le nom de leur enfant (Herrmann-Otto 1994, p. 46). En fait, tout devait dépendre des maîtres. Constatons seulement que le fils de Myron et de Verina s'appelle Severus.

Le faible nombre des autres noms nous permet seulement de remarquer que les esclaves avaient reçu aussi bien des noms courants en Narbonnaise (Severus, Silvanus...) que des noms

rarissimes, comme Calomallus ou Primanus. Remarquons aussi, parmi les esclaves incertains, l'emploi de Marcus, un prénom latin devenu un nom unique latin « régional », par référence au nom gaulois du cheval \**markos* (Delamarre 2007, p. 126 ; Lambert 2009), qui pourrait être un *unicum* dans la cité voconce.

## LA DÉNOMINATION DES AFFRANCHI(E)S DE CITOYENS ROMAINS

La dénomination des cinquante-huit affranchis de citoyens romains (44 hommes et 14 femmes) est suffisamment bien conservée pour que nous connaissions au moins leur gentilité ou leur surnom (tabl. XIII). Ce total n'est pas négligeable, mais il reste modeste, ce qui doit nous inciter une fois de plus à faire preuve d'une grande prudence dans nos conclusions, notamment sur la fréquence de tel ou tel nom dans la cité.

Cinq inscriptions fragmentaires nous privent d'une partie de la nomenclature des affranchis : probablement le prénom pour [---] Occius Eutyches (n° 15), [---] Careius Dionysius (n° 38), [---] Vlattius Menander (n° 58) ; le prénom (?) et le gentilité pour [---] Zelus (n° 17) ; le gentilité pour [---] Prisca (n° 16).

10. Inconnu ailleurs en Narbonnaise, Corydon est attesté dans la littérature (Théocrite, *Idylles*, 4, 1,2 ; Virgile, *Bucoliques*, 2,1).

Tabl. XII – Dénomination des esclaves.

N°	Provenance	Noms latins « italiens »	Noms latins « régionaux »	Noms gaulois	Noms grecs	Date
VII	Die	-	-	-	Achilleus 7 occ. en Narb.	100-200
V	Vaison	-	-	Calomallus <i>hapax</i> dans le monde romain	-	1-300
XVIII	Vaison (ou environs)	-	-	-	Chrysippus <i>hapax</i> en Narb.	100-200
XXIII	Curnier	-	-	-	Corydon <i>hapax</i> en Narb.	150-250
I	Vaison	-	-	-	(H)elena 9 occ. en Narb.	fin 1 <sup>er</sup> s. av. J.-C.- début 1 <sup>er</sup> s.
IX	Die	-	-	-	Evemer <i>hapax</i> en Narb.	100-200
III	Claret	-	-	-	Lamus rarissime dans le monde romain occidental	1-100
II	Vaison	-	-	Licnus 2 occ. en Narb.	-	fin 1 <sup>er</sup> s. av. J.-C.- début 1 <sup>er</sup> s.
XIX	Die	-	Messinus 7 occ. en Narb.	-	-	100-200
X	Die	-	-	-	Myron 5 occ. en Narb.	100-200
XI	Die	-	-	-	Oporé (?) <i>hapax</i> en Narb.	100-200
XXII	Manosque	-	-	-	Pamphorus 1 occ. en Narb.	150-192
XX	Die	-	-	-	Philumene 5 occ. en Narb.	100-200
XII	Die	-	-	-	Philocyrius 1 occ. en Narb.	100-200
XIII	Die	Primanus <i>unicum</i> en Narb.	-	-	-	100-200
XV	Die	Severus courant en Narb.	-	-	-	100-200
XIV	Die	Silvanus courant en Narb.	-	-	-	100-200
XXI	Die	-	-	-	Toxophorus <i>hapax</i> dans le monde romain occidental	100-200
XVI	Die	-	Verina courant en Narb.	-	-	100-200
Total		3	2	2	12	19

## LES TYPES DE DÉNOMINATION

Logiquement, toutes les femmes portent les *duo nomina*. En ce qui concerne les hommes, Euneos (n° 1) et Tertius (n° 7) sont désignés par leur seul *cognomen*. Ils n'ont pas jugé utile de mentionner leur prénom et leur gentilice, car ils ont légalement repris ceux de leur ancien maître : Sex. Afranius, pour le premier ; L. (?) Minnius, pour Tertius (fig. 4). Trente-deux affranchis portent les *tria nomina*. Les dix autres sont nommés par les *duo nomina* seconde manière, jamais par les *duo nomina* première manière. Les attestations de *duo nomina* concernent : Valerius Ampliatus (n° 19), Valerius Aprio (n° 20), Valerius

Cerdo (n° 21), Valerius Cresces (n° 22), Valerius Ge[mel]l(us ?) [n° 23], Valerius Secundus (n° 26), Valerius Verecundus (n° 27), Camullius Onesimus (n° 36), Iccius Cration (n° 51) et Vallius Lyricus (n° 56). Sept de ces hommes (nos 19-23 et 26-27) sont des affranchis du centurion de *Viminacium*. Curieusement, deux autres affranchis de ce militaire — L. Valerius Martialis (n° 24) et L. Valerius Privatus (n° 25) — portent les *tria nomina*. Ils sont désignés comme *libertus et heres*, mais c'est aussi le cas de Valerius Ampliatus (n° 19). Il est difficile d'expliquer cette différence. Notons que l'inscription est datée des années 86-120 par le lieu de cantonnement de la quatrième légion *Flauia Felix* et par le formulaire funéraire (emploi du datif, absence de

Tabl. XIII – Dénomination des affranchi(e)s de citoyen(ne)s romain(e)s, par ordre alphabétique.

N°	Noms	G. lat. ital.	G. lat. rég.	G. ind.	Cog. lat. it.	Cog. lat. rég.	Cog. ind.	Cog. grec	Provenance	Date
1	(Afranius) Euneos	X						X	Vaison	1-50
2	Q. Abudius Theodotus			X				X	Vaison	1-100
3	P. Calpurnius Otonus	X						X	Vaison	1-100
4	L. Coelius Apella	X						X	Claret	1-100
5	L. Epidius Murranus			X			X		Env. Vaison	1-100
6	P. Fabius Faustus	X			X				Rome	1-100
7	(L. ? Minnius) Tertius			X		X			Vaison	1-100
8	Pompeia Sabbatis	X						sémit.	Rome	1-100
9	M. L(-) Homullus				X				Vaison	1-100 ?
10	T. Cingetius Dionysius			X				X	Le Crestet	1-ca 150
11	T. Cingetius Myrinus			X				X	Vaison	1-200 ?
12	Gaviatia Attica			X	X				Saint-Marcellin-lès-Vaison	1-300
13	L. Messius Rhodinus			X				X	Vaison	1-300
14	Q. Secundius Zmaragdus		X					X	Vaison	14-50
15	[---] ? Occius Eutyches			X				X	Die	50-200
16	[---] Prisca				X				Die	80-100
17	[---] Zelus							X	Die	80-100
18	Valeria Aphrodisia	X						X	Viminacium	86-120
19	Valerius Ampliatus	X			X				Viminacium	86-120
20	Valerius A[p]rio	X			X				Viminacium	86-120
21	Valerius Cerdo	X					X		Viminacium	86-120
22	Valerius Cresce(n)s	X			X				Viminacium	86-120
23	Valerius Gemel(us ?)	X			X				Viminacium	86-120
24	L. Valerius Martialis	X			X				Viminacium	86-120
25	L. Valerius Privatus	X			X				Viminacium	86-120
26	Valerius Secundus	X				X ?			Viminacium	86-120
27	Valerius Verecundus	X				X ?			Viminacium	86-120
28	Annia Diophantis	X						X	Die	100-150
29	P. Annius Euschemon	X						X	Die	100-150
30	L. Maternius Servandus		X		X				Lyon	100-150
31	Romania Cale	X						X	Die	100-150 ?

N°	Noms	G. lat. ital.	G. lat. rég.	G. ind.	Cog. lat. it.	Cog. lat. rég.	Cog. ind.	Cog. grec	Provenance	Date
32	G. Venaesius Fortunatus			X	X				Pontaix	100-150 ?
33	Venaesia Eutyichis			X				X	Pontaix	100-150 ?
34	Alleticia Doris			X				X	Die	100-200
35	Alleticia Trophime			X				X	Die	100-200
36	Camullius Onesimus			X				X	Vaison ?	100-200
37	T. Camullius Telesphorus			X				X	Vaison ?	100-200
38	[---] ? Careius Dionysius		X					X	Montmaur-en-Diois	100-200
39	Sex. Coelius Ingenuus	X			X				Vaison	100-200
40	Cupitia Felicissima		X		X				Vaison	100-200
41	Iulia Acme	X						X	Die	100-200
42	Iulia Rufina	X			X				Vaison	100-200
43	G. Iulius Asclepiades	X						X	Die	100-200
44	M. Iulius Regulus	X			X				Die ou Montélimar	100-200
45	Q. Passerius Fortunatus	X			X				Vaison	100-200
46	Q. Passerius Valentinus	X			X				Vaison	100-200
47	T. Dexius Zosimus			X				X	Die	Apr. 135
48	G. Aelius ? Piti[mi ?]as ?	X						X	Vaison	150-200
49	G. Iul(ius) Arcia ?	X						X	Vaison	150-200
50	P. Calvisius Trophimus	X						X	Die	150-200
51	Iccius Cratton			X				X	Montbrun-les-Bains	150 ?-250 ?
52	Marciana Chrysogone		X					X	Vaison	150 ?-250 ?
53	Venia Neris			X				X	Sainte-Jalle	150 ?-250 ?
54	Iulia Philumene	X						X	Die	150 ?-250 ?
55	P. Sappin[ius] Eusebes			X				X	Aix-en-Diois	150 ?-250 ?
56	Vallius Lyricus		?	?				X	Vaison	150 ?-250 ?
57	G. Venaesius Epaphroditus			X				X	Die	150-250 ?
58	[---] Vlattius Menander			X				X	La Beaume	150-250 ?
<b>Total</b>		<b>29</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>34</b>		

l'invocation aux dieux Mânes). Or on considère ordinairement que l'emploi des *duo nomina* seconde manière est plus tardif (globalement, à partir des années 150). Faut-il remettre en cause ce critère de datation ? À tout le moins, il faut systématiquement examiner sa pertinence. À quatre (?) reprises (n<sup>os</sup> 15, 17 ?, 38, 58), nous sommes incapables de nous prononcer sur le type de nomenclature.

Les affranchis avaient l'obligation légale d'indiquer leur affranchissement (*CIL*, I<sup>2</sup> 593) dans leur dénomination<sup>11</sup> (voir *supra*, p.80). Toutefois, les monuments épigraphiques funéraires et votifs n'avaient pas valeur de documents d'état civil et seulement onze ont respecté cette obligation. Trois hommes

11. Artémidore, *Interprétation des rêves* 1, 45 et 5, 91.

(n<sup>os</sup> 1, 3, 5) l'ont mentionné par le prénom de leur patron, quatre par son *cognomen* (n<sup>os</sup> 2, 16, 17, 39) ; deux femmes par son prénom (n<sup>os</sup> 8, 12). P. Fabius Faustus (n<sup>o</sup> 6) a tenu à préciser qu'il avait été affranchi par son patron (dont il a repris le prénom), mais aussi par une femme, l'épouse du patron (?), dont le sexe, à défaut du prénom, était indiqué par la lettre G écrite à l'envers qui correspondait au prénom féminin conventionnel *Gaia*. Ce n'était pas possible d'un point de vue juridique dans la plupart des types de mariages, puisque l'épouse conservait généralement sa fortune en bien propre. En effet, il n'y avait pas de communauté entre époux et la séparation des biens était strictement observée (Rémy, Mathieu 2009, p. 50-54), sauf dans le cas d'un mariage reposant sur un contrat, une *societas* (*Digeste*, 34, 1, 16), dans lequel les époux pouvaient faire entrer soit leurs biens présents et à venir, soit leurs seuls biens futurs (Gourevitch, Raepsaet-Charlier 2001, p. 74-75). Pour Martial (*Épigrammes*, 4, 75), cette forme de mariage était la marque du plus bel amour conjugal, mais nous ne savons pas si — plus compliquée — elle était fréquente. Faut-il envisager que les deux époux détenaient chacun un « demi-esclave » (voir López Barja de Quiroga 1996, p. 121-133) ? Servius (*Digeste*, 40, 4, 48) indique que la *manumissio* d'un esclave commun est possible, à condition que les *socii*, les co-propriétaires, manifestent leur volonté de le libérer. L'affranchissement se fait alors en deux temps : une libération par testament liée à une condition, puis la *manumissio* par le *socius* survivant, selon une procédure *inter uiuos*. Il y a donc nécessité d'une double *uoluntas* du défunt et du *socius* survivant.

G. Venaesius Epaphroditus (n<sup>o</sup> 57) mentionne son affranchissement par un homme (G. Coelius Hermagoras) et une femme (Venaesia Atticilla) et donne leur nom complet dans sa propre dénomination soit pour les honorer, soit pour montrer qu'il n'était pas l'affranchi de n'importe qui. Comme il porte le gentilice d'Atticilla, il est clair qu'elle était sa patronne ; notons qu'il a repris le prénom de l'époux.

## LES GENTILICES

Nous avons recensé cinquante-cinq porteurs de gentilices (41 hommes et 14 femmes) : vingt et un (16 hommes ; 5 femmes) avaient un gentilice indigène (soit 38,2 %), vingt-neuf (22 hommes ; 7 femmes) un gentilice latin « italien » (soit 52,7 %) et cinq un gentilice latin « régional » (3 hommes ; 2 femmes), soit 9 %.

Les vingt-neuf porteurs d'un gentilice latin « italien » sont donc un peu plus nombreux que les vingt-six porteurs d'un gentilice à tonalité indigène (21 + 5), mais cette « statistique » est faussée par les dix *Valerii* de l'inscription de *Viminacium*. Le confirme le fait que nous comptons vingt et un gentilices à tonalité indigène différents (16 gentilices indigènes ; 5 gentilices latins « régionaux ») et seulement douze gentilices latins « italiens » différents. Chez les affranchis, l'éventail des gentilices est donc large. C'est un reflet de la société voconce.

## LES GENTILICES INDIGÈNES

Vingt et un affranchis (16 hommes ; 5 femmes) portaient seize gentilices indigènes différents (tabl. XIV). La proportion de ces gentilices « indigènes » équivaut à 38,2 % de l'ensemble des

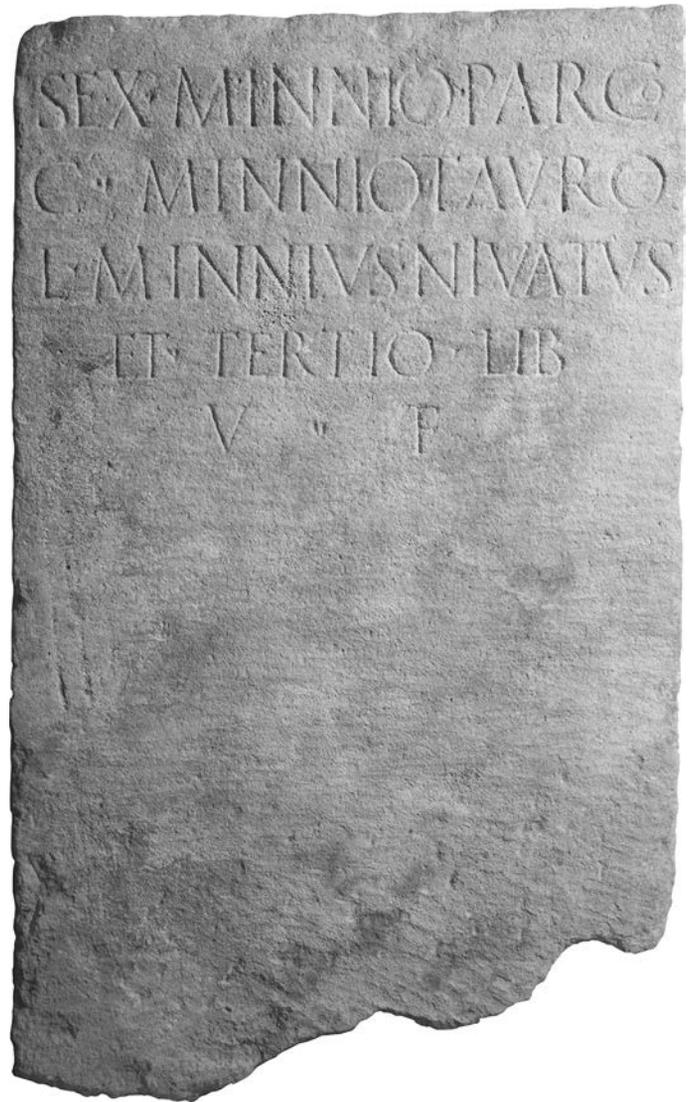


Fig. 4 – Vaison. Épitaphe de Tertius, affranchi de L. Minnius Nivatus, ILGN 214. H. 116 ; l. 72/79 ; ép. 44 cm (cliché : N. Mathieu).

gentilices d'affranchis connus dans la cité. Mentionnées dans la même inscription de Die, les deux *Alleticiae* (n<sup>os</sup> 34, 35) avaient une relation de parenté nourricière, alors que les deux *Camullii* d'une épitaphe de Vaison (n<sup>os</sup> 36, 37) étaient pères et fils (voir *infra*, p. 107). Les deux *Cingetii* (n<sup>os</sup> 10, 11) et les trois *Venaesii* (n<sup>os</sup> 32, 33, 57) proviennent du même secteur géographique, mais de lieux différents. Portés par plus d'un tiers des affranchis, les gentilices indigènes sont attestés pendant tout le Haut-Empire.

Deux gentilices (*Gaviatus/a*, *Sappinius/a*) semblent être des *hapax* en Narbonnaise, alors que *Venaesius/a* n'est connu dans la Province que dans le Diois. Six gentilices (*Alleticius/a*, *Cingetius/a*, *Dexius/a*, *Epidius/a*, *Minnius/a*, *Vlattius/a*) ne sont attestés qu'une autre fois en Narbonnaise. Trois autres (*Abudius/a*, *Occius/a*, *Venius/a*) sont mentionnés à deux autres reprises dans la Province. Trois autres gentilices sont un peu plus fréquents : *Vallius* (six occurrences), *Camullius* et *Iccius* (huit occurrences), mais seul *Messius* est courant en Narbonnaise. En l'état de nos connaissances, il semblerait donc que ces noms gaulois ont eu une diffusion très limitée en Narbonnaise et

Tabl. XIV – Liste alphabétique des gentilices indigènes.

N°	Noms	Date	Remarques	Références	Lieux de découverte
2	Abudius	1-100	2 autres occ. en Narb. (CIL, XII 1388, Vaison ; ILGN 438, Nîmes)	CIL, XII 1303	Vaison
34	Alleticia	100-200	1 autre occ. dans provinces occ : en Narb. (ILGN 445, Nîmes)	ILN, Die 42	Die
35	Alleticia	100-200		ILN, Die 42	Die
36	Camullius	100-200	8 autres occ. en Narb. ; <i>unicum</i> dans la cité	CIL, XII 1401	Vaison ?
37	Camullius	100-200		CIL, XII 1401	Vaison ?
10	Cingetius	1-ca 150	1 autre occ. en Narb., à Vaison (n° 11)	CIL, XII 1329	Le Crestet
11	Cingetius	1-200		AE 2003, 1116	Vaison
47	Dexius	Après 135	1 autre occ. en Narb. (CIL, XII 1202, Carpentras)	ILN, Die 2	Die
5	Epidius	1-100	1 autre occ. en Narb. (CIL, XII 3570, Nîmes) et 1 dans l' <i>instrumentum</i> (CIL, XII 5690,41, Toulouse)	CIL, XII 1308	Environs de Vaison
12	Gaviatia	1-300	<i>hapax</i> en Narb.	CIL, XII 1290	Saint-Marcellin-lès-Vaison
51	Iccius	150 ?-250 ?	8 autres occ. en Narb., dont 1 dans la cité (CIL, XII 1335, Saint-Roman-de-Malegarde)	ILGN 253	Montbrun-les-Bains
13	Messius	1-300	courant en Narb. ; 3 autres occ. dans la cité (CIL, XII 1317 ; ILGN 207, 213)	ILGN 202	Vaison
7	Minnius	1-100	1 autre occ. en Narb. (ILN, Vienne 123 pour une famille de la cité des <i>Sogiontii</i> )	ILGN 214	Vaison
15	Occius	50-200	2 autres occ. en Narb. (CIL, XII 4119, Saint-Gilles-du-Gard ; 5214, Narbonne)	ILN, Die 61	Die
55	Sappin[ius]	150 ?-250 ?	<i>hapax</i> en Narb.	ILN, Die 198	Aix-en-Diois
56	Vallius	150 ?-250 ?	ind. ou latin « homonyme » 6 autres occ. en Narb. ; 1 dans l' <i>instrumentum</i> voconce	CIL, XII 1467	Vaison
32	Venaesius	100-150	attesté uniquement chez les Voconces de Die (ILN, Die 7, 75 ?, 83 ?)	ILN, Die 211	Pontaix
33	Venaesia	100-150		ILN, Die 211	Pontaix
57	Venaesius	150 ?-250 ?		ILN, Die 7	Die
53	Venia	150 ?-250 ?	2 autres occ. en Narb. (CIL, XII 5215, Narbonne ; ILGN 503, Nîmes)	AE 2000, 888	Sainte-Jalle
58	Vlattius	150 ?-250 ?	1 autre occ. en Narb. (ILN, Vienne 42, Vienne) ; grande famille ségusiave	ILN, Die 243	La Beaume

soient plus spécifiquement « voconces », même s'ils sont le plus souvent des *unica* dans la cité<sup>12</sup>.

#### LES GENTILICES LATINS « ITALIENS »

Vingt-neuf affranchis (7 femmes ; 22 hommes) portaient douze gentilices latins « italiens » différents (tabl.XV). Cela équivalait à 52,7 % des gentilices d'affranchis connus dans la cité.

12. Sur les *Vlattii*, voir Rémy 1974, p. 95-110.

Majoritaires (voir *supra*, p.95), ces gentilices latins « italiens » sont attestés pendant tout le Haut-Empire.

L'analyse de ces gentilices permet de supposer que les ancêtres d'un certain nombre de notables, ancêtres des patrons concernés ici, ont de bonnes chances d'avoir reçu la citoyenneté romaine des membres de l'aristocratie romaine qui ont gouverné la Transalpine au 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. Même si le territoire voconce était éloigné de Narbonne, la capitale, les occasions de rencontre ne manquaient pas, notamment lors des tournées judiciaires des proconsuls, encore mal connues en Narbonnaise. Ce pourrait notamment être le cas

Tabl. XV – Liste alphabétique des gentilices latins « italiens ».

N°	Noms	Date	Remarques	Références	Lieux de découverte
48	Aelius ?	150-200	gentilice « impérial » courant en Narb. ; 2 autres occ. chez les Voconces ( <i>ILN, Die</i> 259, <i>CIL, XII</i> 1389)	<i>CIL, XII</i> 1428	Vaison
1	Afranius	1-50	2 autres occ. en Narb., dont 1 chez les Voconces ( <i>CIL, XII</i> 1360)	<i>CIL, XII</i> 1309	Vaison
28	Annia	100-150	courant en Narb. ; 3 autres occ. chez les Voconces	<i>ILN, Die</i> 44	Die
29	Annius	100-150		<i>ILN, Die</i> 44	Die
3	Calpurnius	1-100	14 autres occ. en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	CAG, 84-1, p. 353, n° 504*	Vaison
50	Calvisius	150-200	5 autres occ. en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	<i>ILN, Die</i> 51	Die
4	Coelius	1-100	courant en Narb. ; 6 autres occ. chez les Voconces	<i>ILGN</i> 223	Claret
39	Coelius	100-200		<i>CIL, XII</i> 1306	Vaison
6	Fabius	1-100	courant en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	<i>CIL, VI</i> 10127	Rome
41	Iulia	100-200	gentilice « impérial » courant partout	<i>ILN, Die</i> 72	Die
42	Iulia	100-200		<i>CIL, XII</i> 1418	Vaison
54	Iulia	150 ?-250 ?		<i>ILN, Die</i> 77	Die
43	Iulius	100-200		<i>ILN, Die</i> 72	Die
44	Iulius	100-200		<i>ILN, Die</i> 29 <i>ILN, Die</i> 4	Die ou Montélimar
49	Iulius	150-200		<i>CIL, XII</i> 1428	Vaison
45	Passerius	100-200	1 autre occ. en Narb. en dehors de Vaison	<i>CIL, XII</i> 1370	Vaison
46	Passerius	100-200		<i>CIL, XII</i> 1370	Vaison
8	Pompeia	1-100	courant en Narb. et chez les Voconces	<i>CIL, VI</i> 10127	Rome
31	Romania	100-150 ?	20 autres occ. en Narb., dont 1 autre chez les Voconces dans la même inscription	<i>ILN, Die</i> 112	Die
18	Valeria	86-120	courant partout	<i>CIL, III</i> 1653 = 8143	Viminacium
19	Valerius	86-120		<i>CIL, III</i> 1653 = 8143	Viminacium
20	Valerius	86-120		<i>CIL, III</i> 1653 = 8143	Viminacium
21	Valerius	86-120		<i>CIL, III</i> 1653 = 8143	Viminacium
22	Valerius	86-120		<i>CIL, III</i> 1653 = 8143	Viminacium
23	Valerius	86-120		<i>CIL, III</i> 1653 = 8143	Viminacium
24	Valerius	86-120		<i>CIL, III</i> 1653 = 8143	Viminacium
25	Valerius	86-120		<i>CIL, III</i> 1653 = 8143	Viminacium
26	Valerius	86-120		<i>CIL, III</i> 1653 = 8143	Viminacium
27	Valerius	86-120		<i>CIL, III</i> 1653 = 8143	Viminacium

des *Afranii* qui pourraient descendre d'un notable gaulois qui aurait obtenu la citoyenneté romaine par l'intermédiaire d'un Afranius, peut-être de Lucius Afranius, consul en 61 av. J.-C. — des *Coelii* qui pourraient devoir leur citoyenneté à C. Coelius, consul en 94 av. J.-C. et gouverneur de la Gaule pendant la guerre sociale (Tite Live, *Résumés*, 73, 10) — des *Fabii*, dont le nom pourrait remonter à Q. Fabius Maximus Allobrogicus (Berrendonner 2009, p. 9-21), même si ce gentilice ne semble pas avoir été beaucoup attesté chez les Voconces (une seule occurrence, à Rome [n° 6]) — certainement celui des *Pompeii*, puisque le grand-père de l'historien voconce

Troque Pompée a obtenu la cité romaine lors de la guerre menée en Hispanie contre Sertorius par Pompée et achevée en 72 av. J.-C. (Justin, *Histoire universelle*, 43, 5, 11). Enfin, les *Valerii* pourraient avoir été honorés par C. Valerius Flaccus, proconsul de la province d'Espagne citérieure en 83 av. J.-C., si Ch. Ebel (1976, p. 74-102) a raison de penser que la création de la Transalpine ne serait pas l'œuvre de Cn. Domitius Ahenobarbus, mais de Pompée<sup>13</sup>.

13. Sur ce point, voir aussi Goudineau 1978, p. 692 (= 1998, p. 136) ; Raepsaet-Charlier 1998, p. 144 ; Christol 1998, p. 214 (= 2010, p. 166) et 1999, p. 5. Sur

Tabl. XVI – Liste alphabétique des gentilices latins « régionaux ».

N°	Noms	Date	Remarques	Références	Lieux de découverte
38	Careius	100-200	« homonyme » 10 autres occ. en Narb., dont 1 dans le lapidaire ( <i>ILN, Die</i> 133) et d'autres dans l' <i>instrumentum</i> (tuyau de plomb) chez les Voconces	<i>ILN, Die</i> 194	Montmaur-en-Diois
40	Cupitia	100-200	formation patronymique 2 autres occ. en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	<i>CIL, XII</i> 5844	Vaison
52	Marciana	150-250	formation patronymique <i>hapax</i> en Narb. comme gentilice	<i>AE</i> 1976, 389	Vaison
3	Maternius	100-150	formation patronymique 4 autres occ. en Narb., dont 2 chez les Voconces ( <i>ILN, Die</i> 199, 269)	<i>CIL, XIII</i> 2017	Lyon
14	Secundius	14-50	formation patronymique 9 autres occ. en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	<i>CIL, XII</i> 1363	Vaison

Toutefois, il faut se garder d'avancer que tous les Voconces porteurs de ces gentilices célèbres ont obtenu la citoyenneté romaine au 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., car la soumission des Voconces fut tardive et ces gentilices sont courants à Rome. Des Voconces ont pu les choisir parce qu'ils étaient prestigieux. Notons aussi la présence de deux gentilices « impériaux » (Aelius ? et Iulius) qui sont très communs dans la Province, sans en tirer de conclusions. Nous ne pouvons que constater que la plupart des autres gentilices latins « italiens » sont rares, voire uniques chez les Voconces.

### LES GENTILICES LATINS « RÉGIONAUX »

Nous avons regroupé dans cette dernière catégorie les gentilices de formation patronymique et les gentilices « homonymes » (tabl. XVI)<sup>14</sup>.

Cinq affranchis de citoyens romains (3 hommes ; 2 femmes), ce qui équivaut à 9,1 % de tous les gentilices d'affranchis connus dans la cité (près d'un sur dix), portaient cinq gentilices latins « régionaux » différents. Eux aussi sont attestés pendant tout le Haut-Empire, mais le très faible nombre de noms nous interdit une fois encore toute conclusion.

Careius est très probablement un nom latin « homonyme », alors que les quatre autres sont des gentilices de formation patronymique. Comme les autres types de gentilice, tous les gentilices latins « régionaux » recensés sont relativement rares dans la Province et dans la cité, mais ils ont une relative fréquence dans les autres provinces gauloises.

### LES SURNOMS

Nous avons compté cinquante-huit porteurs de surnoms (43 hommes et 15 femmes) : deux hommes avaient un surnom indigène, dix-huit affranchis (14 hommes ; 4 femmes) un surnom

le rôle de C. Valerius Flaccus, voir Christol 2000, p. 258-260.

14. Sur les noms latins « régionaux », une notion qui doit obligatoirement être prise en compte par les historiens, voir, en dernier lieu, la remarquable synthèse de Monique Dondin-Payre (2011).

latin « italien », trois hommes un surnom latin « régional » (1 « homonyme », 1 de traduction, 1 « homonyme » ou de traduction), trente-quatre (24 hommes ; 10 femmes) un surnom grec et une femme portait un *cognomen* qui pourrait éventuellement être sémitique. Le nombre des surnoms est un peu plus élevé que celui des gentilices, ce qui s'explique par le hasard de la conservation des noms dans les documents qui nous sont parvenus.

Les trente-quatre porteurs d'un surnom grec (58,6 %) sont nettement majoritaires face aux dix-huit hommes et femmes qui avaient un surnom latin « italien » et aux six hommes porteurs d'un surnom à tonalité indigène (2 + 4), ce qui n'est guère surprenant, puisque ces surnoms étaient leurs anciens noms d'esclaves. Il vaut d'ailleurs la peine de remarquer que le pourcentage des surnoms grecs des affranchis est à peine inférieur à celui des noms uniques grecs — tous différents — des esclaves (63 %). Au vu du nombre réduit de documents, une différence aussi minime ne peut évidemment pas être prise en compte. Néanmoins, de tels résultats confirment que, dans la cité, les esclaves étaient loin de toujours porter des noms grecs.

Ces cinquante-huit hommes et femmes portaient cinquante-cinq *cognomina* différents : deux indigènes, seize latins « italiens », quatre latins « régionaux », trente-deux grecs et un « sémitique ».

### LES SURNOMS INDIGÈNES

Avec deux occurrences, les porteurs de *cognomina* indigènes sont très peu nombreux, soit 3,4 % de l'ensemble des surnoms, pourcentage inférieur à celui des esclaves (10,6 %), mais la faiblesse de la documentation interdit toute conclusion (tabl. XVII). Notons tout de même l'énorme différence avec le poids des gentilices indigènes (38,2 %). À une époque où les surnoms sont les véritables noms individuels, les maîtres ou les marchands d'esclaves ont donc globalement peu donné de noms indigènes aux esclaves.

Les deux hommes portaient un *cognomen* très peu courant dans les inscriptions lapidaires de la Province et de la cité. Nom latin de métier (cordonnier), Cerdo n'est pas retenu par Iiro Kajanto parmi les surnoms latins ; Xavier Delamarre le range parmi les

Tabl. XVII – Liste alphabétique des surnoms indigènes.

N°	Noms	Date	Remarques	Références	Lieux de découverte
21	Cerdo	86-120	1 autre occ. en Narb. (CIL, XII 423, Marseille)	CIL, III 1653 = 8143	Viminacium
5	Murranus	1-100	<i>Unicum</i> dans le lapidaire de la cité ; 3 autres occ. en Narb. dans les inscriptions sur pierre ; plus fréquent dans l' <i>instrumentum</i>	CIL, XII 1308	Environs de Vaison

Tabl. XVIII – Liste alphabétique des surnoms latins « italiens ».

N°	Noms	Date	Remarques	Références	Lieux de découverte
19	Ampliatius	86-120	2 autres occ. en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	CIL, III 1653 = 8143	Viminacium
12	Attica	1-300	courant en Narb. ; 4 autres occ. chez les Voconces	CIL, XII 1290	Saint-Marcellin-lès-Vaison
22	Cresce(n)s	86-120	12 autres occ. en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	CIL, III 1653 = 8143	Viminacium
6	Faustus	1-100	courant en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	CIL, VI 10127	Rome
40	Felicissima	100-200	courant en Narb. ; 3 autres occ. chez les Voconces	CIL, XII 5844	Vaison
32	Fortunatus	100-150 ?	courant en Narb. ; 4 autres occ. chez les Voconces	ILN, Die 211	Pontaix
45	Fortunatus	100-200		CIL, XII 1370	Vaison
23	Gemell(us ?)	86-120	19 autres occ. en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	CIL, III 1653 = 8143	Viminacium
9	Homullus	1-100 ?	9 autres occ. en Narb., dont 1 chez les Voconces (AE 2003, 1098)	CIL, XII 1336	Vaison
39	Ingenuus	100-200	courant en Narb. ; 3 autres occ. chez les Voconces	CIL, XII 1306	Vaison
24	Martialis	86-120	courant en Narb. ; 2 autres occ. chez les Voconces (ILN, Die 217 ; AE 1996, 1009)	CIL, III 1653 = 8143	Viminacium
16	Prisca	80-100	courant en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	ILN, Die 143	Die
25	Privatus	86-120	3 autres occ. en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	CIL, III 1653 = 8143	Viminacium
44	Regulus	100-200	2 autres occ. en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	ILN, Die 29 ILN, Die 4	Die ou Montélimar
42	Rufina	100-200	courant en Narb. ; 2 autres occ. chez les Voconces (CIL, XII 1392, 1443)	CIL, XII 1418	Vaison
30	Servandus	100-150	15 autres occ. en Narb., dont 2 chez les Voconces (ILN, Die 128 ; CIL XII 6034b)	CIL, XIII 2017	Lyon
46	Valentinus	100-200	17 autres occ. en Narb., dont 3 chez les Voconces	CIL, XII 1370	Vaison

noms gaulois (2003, *s.v. cerdo(n)*, « artisan », p. 114-115 ; 2007, p. 64) et le rapproche du latin *cerdo, onis*, artisan, gagne-petit. Le nom est aussi celui d'un affranchi, à Eauze, en Aquitaine (*Cerdoni Proculae l(iberto)*, CIL, XIII 554). Comme cet homme est le seul des affranchis du centurion de Viminacium à porter un surnom très probablement indigène, il semble possible d'envisager qu'il était natif du *Vocontium* — encore que le nom ait pu plaire à son maître —, alors qu'il est impossible de se prononcer sur l'origine de ses neuf autres affranchis.

Notons d'ores et déjà que seul L. Epidius Murranus (n° 5) avait une dénomination entièrement indigène. Mentionné chez Alfred Holder (1962 [1904], II, col. 657-658), inconnu chez Delamarre (2003), Murranus est un nom de potier à la Graufesenque (Delamarre 2007, p. 137). Si Murra est attesté sur le *limes* rhéno-danubien, Murranus apparaît dans les provinces occidentales et septentrionales, de la péninsule Ibérique aux Germanies, en passant par la Lyonnaise et la *Britannia*. C'est au vu de telles répartitions qu'il peut être considéré comme régional (Lefebvre 2001, p. 626 ;

Tabl. XIX – Liste alphabétique des surnoms latins « régionaux ».

N°	Noms	Date	Remarques	Références	Lieux de découverte
20	Aprio	86-120	<i>unicum</i> en Narb.	CIL, III 1653 = 8143	Viminacium
26	Secundus	86-120	traduction ou « homonyme » courant en Narb. ; 2 autres occ. chez les Voconces (CIL XII 1347 ; ILN, Die 128)	CIL, III 1653 = 8143	Viminacium
7	Tertius	1-100	traduction courant en Narb. ; 3 autres occ. chez les Voconces	ILGN 214	Vaison
27	Verecundus	86-120	« homonyme » 17 autres occ. en Narb., dont 3 chez les Voconces. 97 occ. dans les Trois Gaules et les Germanies	CIL, III 1653 = 8143	Viminacium

Raepsaet-Charlier 2011, p. 208, 217 et AE 2003, 1202, commentaire p. 389). Mais Murranus était aussi le nom d'un compagnon du chef des Rutules, un ancien peuple du Latium, Turnus.

### LES SURNOMS LATINS « ITALIENS »

Dix-sept affranchis (13 hommes ; 4 femmes), soit 29,2 % de tous les *cognomina* des affranchis (15,8 % chez les esclaves), portaient seize surnoms latins « italiens » différents (tabl. XVIII). C'est un total éloigné de celui des gentilices latins « italiens » (52,7 %), ce qui n'est guère surprenant. On les retrouve pendant tout le Haut-Empire, sauf peut-être au III<sup>e</sup> s. Dans notre documentation, leur importance à la fin du I<sup>er</sup> s. et au début du II<sup>e</sup> est due à l'inscription de *Viminacium*, où cinq, voire sept, affranchis ont un surnom latin « italien ». Sept sont des *unica* chez les Voconces ; tous les autres *cognomina* sont rares ou très rares.

### LES SURNOMS LATINS « RÉGIONAUX »

Quatre hommes portaient peut-être des surnoms latins « régionaux », soit 6,9 % de l'ensemble des surnoms (10,6 % pour les esclaves), car il n'est pas sûr que les trois affranchis de *Viminacium* — Aprio, Secundus (Dondin-Payre 2001) et Verecundus (Lefebvre 2001) — n'aient pas en fait porté des noms latins « italiens », puisque nous ne savons pas qui leur a donné leur nom (tabl. XIX). Quoi qu'il en soit, c'est un total assez nettement inférieur à celui des gentilices latins « régionaux » (15,2 %). Attestés seulement au I<sup>er</sup> s. et au début du II<sup>e</sup> s., ces surnoms sont donc très rares chez les Voconces<sup>15</sup>.

### LES SURNOMS GRECS

Par rapport à l'ensemble des cinquante-huit affranchis porteurs d'un surnom, trente-quatre affranchis de citoyens romains (24 hommes et 10 femmes), soit 58,6 % de l'ensemble

des surnoms connus (63 % pour les esclaves), portaient trente et un *cognomina* grecs différents (tabl. XX). Très minoritaires au I<sup>er</sup> s. (cinq occurrences certaines : n° 1, 2, 3, 4, 14), ces noms grecs sont ensuite beaucoup plus nombreux, ce qui s'explique sans doute par l'augmentation générale du nombre de documents, car il est très peu probable que le nombre d'esclaves ait alors beaucoup augmenté.

Comme nous l'avons déjà dit, les surnoms grecs n'ont aucune valeur « patrimoniale ». Remarquons seulement que douze noms sont inconnus par ailleurs en Narbonnaise, que Diophantis semble être un *hapax* dans les provinces occidentales et que huit *cognomina* sont des *unica* chez les Voconces.

### LES SURNOMS « SÉMITIQUES » (?)

Peut-être d'origine « sémitique », Sabbatis, le surnom de cette femme n'est pas attesté en Narbonnaise. Il représente 1,8 % de l'ensemble des *cognomina* des affranchis (tabl. XXI).

Sauf pour les surnoms grecs, le faible ou très faible nombre de documents nous interdit toute réelle conclusion sur la dénomination des affranchis de citoyens romains. Tout au plus pouvons-nous constater, sans pouvoir l'expliquer, que les gentilices et les *cognomina* recensés sont globalement très rares, voire uniques dans la cité. Avec quarante-deux occurrences, la nomenclature de ces affranchis est très majoritairement mixte, puisque nous comptons seulement treize dénominations homogènes (12 latins « italiens » ; 1 indigène), ce qui correspond à la diversité culturelle gauloise et voconce.

Pour les ingénus, plusieurs autres analyses (comparaison hommes-femmes, associations gentilices-surnoms...) pourraient être entreprises, mais on peut s'interroger sur leur utilité pour cette étude dans la mesure où nous ne savons pas qui, des maîtres ou des marchands, donnait leurs noms aux esclaves.

### LA DÉNOMINATION DES AFFRANCHI(E)S DE PÉRÉGRIN(E)S

Neuf des onze affranchis (3 hommes, 4 femmes, 2 personnages de sexe indéterminé) sont désignés par leur dénomination officielle (nom unique + patronyme) : Sabina, affranchie d'Atilius (n° B), Hedone, affranchie de Marina (n° C), Anonyme D, affranchi(e) de Paternus, Charmides, affranchi d'Attia (n° F),

15. Pour Aprio, la prudence s'impose. Si *aper*, *apri* est le nom du sanglier en latin, ses occurrences comme gentilece ou comme surnom sont peu fréquentes dans les contrées germaniques, même en agrégeant tous les dérivés ou développements possibles en *apr-* qui conduisent à affirmer « la très grande fréquence des noms de la famille d'Aper dans les dénominations gallo-romaines », Raepsaet-Charlier 2001, p. 358. Aprio n'est pas si fréquent dans la base de données de Manfred Clauss, notamment dans les provinces.

Tabl. XX – Liste alphabétique des cognomina grecs.

N°	Noms	Date	Remarques	Références	Lieux de découverte
41	Acme	100-200	<i>unicum</i> en Narb.	<i>ILN, Die 72</i>	Die
4	Apella	1-100	<i>unicum</i> en Narb.	<i>ILGN 223</i>	Claret
18	Aphrodisia	86-120	7 autres occ. en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	<i>CIL, III 1653 = 8143</i>	<i>Viminacium</i>
49	Arcia	150-200	<i>unicum</i> en Narb.	<i>CIL, XII 1428</i>	Vaison
43	Asclepiades	100-200	2 autres occ. en Narb., dont une chez les Voconces ( <i>ILN, Die 141</i> )	<i>ILN, Die 72</i>	Die
31	Cale	100-150 ?	1 autre occ. en Narb. ( <i>CIL, XII 4625, Narbonne</i> )	<i>ILN, Die 112</i>	Die
52	Chrysogone	150 ?-250 ?	1 autre occ. en Narb. ( <i>CIL, XII 782, Arles</i> )	<i>AE 1976, 389</i>	Vaison
51	Cratton	150 ?-250 ?	<i>unicum</i> en Narb.	<i>ILGN 253</i>	Montbrun-les-Bains
10	Dionysius	1-ca 150 ?	12 autres occ. en Narb., dont une chez les Voconces (n° 38)	<i>CIL, XII 1329</i>	Le Crestet
38	Dionysius	100-200		<i>ILN, Die 194</i>	Montmaur-en-Diois
28	Diophantis	100-150	<i>unicum</i> dans provinces occ.	<i>ILN, Die 44</i>	Die
34	Doris	100-200	3 autres occ. en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	<i>ILN, Die 42</i>	Die
56	Epaphroditus	150 ?-250 ?	8 autres occ. en Narb. ; <i>hapax</i> chez les Voconces	<i>ILN, Die 7</i>	Die
1	Euneos	1-50	<i>unicum</i> en Narb.	<i>CIL, XII 1309</i>	Vaison
29	Euschemon	100-150	deux autres occ. en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	<i>ILN, Die 44</i>	Die
55	Eusebes	150 ?-250 ?	<i>unicum</i> en Narb.	<i>ILN, Die 198</i>	Aix-en-Diois
15	Eutyches	50-200	courant en Narb. ; 1 autre occ. chez les Voconces ( <i>ILN, Die 77</i> )	<i>ILN, Die 61</i>	Die
33	Eutychis	100-150 ?		<i>ILN, Die 211</i>	Pontaix
56	Lyricus	150 ?-250 ?	<i>unicum</i> en Narb.	<i>CIL, XII 1467</i>	Vaison
58	Menander	150 ?-250 ?	2 autres occ. en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	<i>ILN, Die 7</i>	La Beaume
11	Myrinus	1-200 ?	3 autres occ. en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	<i>AE 2003, 1116</i>	Vaison
59	Neris	150 ?-250 ?	<i>unicum</i> en Narb.	<i>AE 2000, 888</i>	Sainte-Jalle
36	Onesimus	100-200	courant en Narb. ; 1 autre occ. chez les Voconces ( <i>ILN, Die 84</i> )	<i>CIL, XII 1401</i>	Vaison ?
3	Otonus ?	1-100	<i>unicum</i> en Narb.	<i>CAG, 84-1, p. 353, n° 504*</i>	Vaison
54	Philumene	150 ?-250 ?	2 autres occ. en Narb., dont une chez les Voconces ( <i>ILN, Die 54</i> )	<i>ILN, Die 77</i>	Die
48	Pitim[i] ?]as ?	150-200	<i>unicum</i> en Narb.	<i>CIL, XII 1428</i>	Vaison
13	Rhodinus	1-300	1 autre occ. en Narb. ( <i>CIL, XII 3261, Nîmes</i> )	<i>ILGN 202</i>	Vaison
37	Telesphorus	100-200	6 autres occ. en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	<i>CIL, XII 1401</i>	Vaison ?
2	Theodotus	1-100	3 autres occ. en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	<i>CIL, XII 1303</i>	Vaison
35	Trophime	100-200	courant en Narb. ; 1 autre occ. chez les Voconces (n° 50)	<i>ILN, Die 42</i>	Die
50	Trophimus	150-200		<i>ILN, Die 51</i>	Die
17	Zelus	80-100	<i>unicum</i> en Narb.	<i>ILN, Die 143</i>	Die
14	Zmaragdus	14-50	1 autre occ. en Narb. ( <i>AE 1954, 101f</i> )	<i>CIL, XII 1363</i>	Vaison
47	Zosimus	Après 135	courant en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	<i>ILN, Die 2</i>	Die

Tabl. XXI – Liste des surnoms « sémitiques » (?).

N°	Noms	Date	Remarques	Références	Lieux de découverte
7	Sabbatis	1-100	<i>hapax</i> en Narb.	<i>CIL</i> , VI 10127	Rome

Tabl. XXII – Catégories linguistiques comparées des noms des affranchis et de leurs patrons.

N°	Nom de l'affranchi/e	Nom du patron/ de la patronne	Catégories linguistiques du nom patron(ne) / affranchi(e)							Provenance	Date
			I. it.		I. rég.		ind.	grec			
B	Sabina	Atilius	X	X						Vaison	1-100 ?
C	Hedone	Marina	X						X	Le Monétier-Allemont	1-212 ?
E	Callistus	Avi[tus ?]			?				X	Vaison	100-212
F	Charmides	Attia					X		X	Die	100-212
G	C/Gratina	Maximinus	X	X						Die	100-212
H	Musa	Granianus	X						X	Vaison ou environs	100-212
I	Potitus	P[---]		X						Die	100-212
J	Sextus	Marcellus	?			X				Vaison	100-212

Tabl. XXIII – Liste alphabétique des noms latins « italiens » des affranchis de pérégrins.

N°	Noms	Date	Remarques	Références	Lieux de découverte
A	Marina	1-100	16 autres occ. en Narb., dont 1 chez les Voconces ( <i>ILN</i> , <i>Die</i> 87)	<i>ILN</i> , <i>Die</i> 262	La Bâtie-Montsaléon
G	C/Gratina	100-212	15 autres occ. en Narb., dont 2 chez les Voconces ( <i>ILN</i> , <i>Die</i> 64, 258)	<i>ILN</i> , <i>Die</i> 32	Die
I	Potitus	100-212	10 autres occ. en Narb., dont 1 chez les Voconces ( <i>ILN</i> , <i>Die</i> 49)	<i>ILN</i> , <i>Die</i> 101	Die
B	Sabina	1-100 ?	courant en Narb. ; 6 autres occ. chez les Voconces	<i>CIL</i> , XII 1446	Vaison

[C/G]ratina, affranchie de Maximinus (n° G), Musa, affranchie de Granianus (n° H), Potitus, affranchi de P[---] (n° I), Sextus, affranchi de Marcellus (n° J), Anonyme K, un homme affranchi de [C ?]aricus.

Les noms de neuf des onze affranchi(e)s de pérégrin(e)s recensé(e)s sont utilisables (4 hommes et 5 femmes) car leur dénomination est suffisamment bien conservée. Toutefois, le très faible nombre de noms doit nous inciter à la plus extrême prudence dans nos conclusions.

Comme nous ne savons pas qui donnait son anthroponyme à l'esclave, il semble de peu d'intérêt d'insister sur une comparaison entre la dénomination des affranchis et des patrons (2 femmes, 4 hommes et 2 personnages de sexe indéterminé – tabl. XXII). Remarquons seulement que ces derniers portaient un nom indigène (Attia), cinq noms latins « italiens » (Atilius, Granianus, Marcellus, Marina, Maximinus), un nom latin « régional » (Avitus ?) et un nom indéterminé (P[---]).

Observons qu'aucun affranchi de pérégrin ne portait un nom indigène, alors que c'est le cas de deux esclaves.

### LES NOMS LATINS « ITALIENS » DES AFFRANCHIS DE PÉRÉGRINS

Un homme et trois femmes, soit 44,4 % de l'ensemble des noms des affranchis de pérégrins, portaient quatre noms uniques latins « italiens » différents (tabl. XXIII). Attestés pendant tout le Haut-Empire, ils sont courants ou assez courants en Narbonnaise, mais beaucoup moins fréquents, voire très rares chez les Voconces.

### LES NOMS LATINS « RÉGIONAUX » DES AFFRANCHIS DE PÉRÉGRINS

Seul Sextus portait un nom latin « régional », soit 11,2 % de l'ensemble des noms des affranchis de pérégrins (tabl. XXIV). C'est en fait un prénom latin utilisé comme nom unique. Assez bien attestée en Narbonnaise (Christol, Janon 1984, p. 254), cette pratique se retrouve donc chez les Voconces.

Tabl. XXIV – Liste alphabétique des noms latins « régionaux » des affranchis de pérégrins.

N°	Noms	Date	Remarques	Références	Lieux de découverte
J	Sextus	100-212	3 autres occ. chez les Voconces	CIL, XII 1314	Vaison

Tabl. XXV – Liste alphabétique des noms grecs des affranchis de pérégrins.

N°	Noms	Date	Remarques	Références	Lieux de découverte
E	Callistus	100-212	13 autres occ. en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	CIL, XII 1362	Vaison
F	Charmides	100-212	<i>unicum</i> en Narb.	ILN, Die 54	Die
C	Hedone	1-212	6 autres occ. en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	CIL, XII 1525	Le Monétier-Allemont
H	Musa	100-212	8 autres occ. en Narb. ; <i>unicum</i> chez les Voconces	CIL, XII 1434	Vaison ou environs

## LES NOMS GRECS DES AFFRANCHIS DE PÉRÉGRINS

Quatre affranchis de pérégrins (2 hommes ; 2 femmes) portaient quatre noms grecs uniques, soit 44,4 % de l'ensemble des noms connus de pérégrins affranchis (tabl. XXV). Comme les *cognomina* grecs des affranchis de citoyens romains, ils sont beaucoup plus nombreux au II<sup>e</sup> s. Il est même possible qu'il n'y en ait pas eu au I<sup>er</sup> s.

Remarquons seulement que ces noms sont tous des *unica* chez les Voconces. L'un d'entre eux, Charmides, est même un *unicum* en Narbonnaise.

Vu le petit nombre de documents recensés, il nous faut nous contenter de constater que, comme les esclaves, les affranchis de citoyens romains et les affranchis de pérégrins se voyaient attribuer des dénominations variées, ce qui n'est en rien surprenant.

## SYNTHÈSE SUR LA DÉNOMINATION DES ESCLAVES ET DES AFFRANCHI(E)S

Un(e) affranchi(e) prenait ordinairement son ancien nom d'esclave comme surnom. Nous devrions donc retrouver globalement les mêmes pourcentages dans les différentes catégories onomastiques (indigènes, noms latins « italiens », noms latins « régionaux », grecs) pour les noms uniques des esclaves et des affranchi(e)s de pérégrin(e)s et dans les *cognomina* des affranchi(e)s de citoyen(ne)s romain(e)s. Il importe d'essayer de vérifier ce qu'il en est réellement dans notre documentation, en sachant que le nombre d'affranchi(e)s de pérégrin(e)s est très faible — ce qui demande encore une plus grande prudence — et que nous raisonnons sur un nombre très limité d'inscriptions.

Nous pouvons seulement constater que les esclaves et les affranchi(e)s ont très peu reçu de noms indigènes (2 esclaves (10,6 %) ; 2 affranchi(e)s de citoyen(ne)s romain(e)s (3,4 %) ; aucun(e) affranchi(e) de pérégrin(e)), ou de noms latins « régionaux » : (2 esclaves (10,6 %) ; 4 affranchi(e)s de citoyen(ne)s romain(e)s (6,9 %) ; 1 affranchi de pérégrin(e), soit 11,2 %).

Les noms latins « italiens » sont plus fréquents : 3 esclaves (15,8 %) ; 17 affranchi(e)s de citoyen(ne)s romain(e)s (29,2 %) ; 4 affranchi(e)s de pérégrin(e)s (44,4 %). Le modeste volume de notre documentation nous interdit de commenter plus avant ces différences de pourcentage. Nous ne pouvons que constater que

ces noms « italiens » ne sont majoritaires que pour les gentilices des affranchis de citoyens romains. Les noms grecs sont toujours les mieux représentés : 12 esclaves (63 %) ; 34 affranchi(e)s de citoyen(ne)s romain(e)s (58,6 %) ; 4 affranchi(e)s de pérégrin(e)s (44,4 %). Ils ont deux fois la majorité absolue, mais il n'en reste pas moins que les autres types de noms sont bien présents.

Même si notre documentation est « logiquement » beaucoup moins explicite, il nous a paru nécessaire d'essayer d'étudier les autres aspects de la vie des esclaves et des affranchis voconces : leurs statuts et fonctions, leur vie privée, leurs rapports avec le/la maître/maîtresse ou le/la patron(ne), leurs comportements religieux et leur participation à la vie publique. Malheureusement, le quasi silence des inscriptions sur ces différents sujets nous contraindra le plus souvent à la plus extrême concision. Il en va d'ailleurs de même pour les autres catégories sociales, hormis, dans une certaine mesure, pour les notables.

## STATUT ET FONCTION

### LES ESCLAVES

#### LES ESCLAVES PUBLICS

Quatre hommes étaient des esclaves publics : à Die, trois (n° IV, X, XIX) se disent esclaves de la cité des Voconces, ce qui atteste qu'il y avait au moins un embryon d'administration municipale — dont nous ignorons la nature — dans la « capitale » septentrionale ; un à Vaison (n° V) était esclave de la communauté locale (sur les esclaves publics : Sudi-Guiral 2013). Il faut sans doute ajouter à cette très courte liste — mais les esclaves publics ne sont pas plus nombreux dans la colonie de Vienne (Rémy 2001, p. 116) — le collège des chasseurs diois (n° VI) qui devaient dépendre des autorités municipales ou (plutôt ?) locales<sup>16</sup>, à moins que l'expression *Deensium* ait seulement eu un sens géographique : les chasseurs de l'amphithéâtre de Die. Toutefois, l'hypothèse selon laquelle il s'agirait d'esclaves publics semble étayée par le texte de l'inscription. Ce dernier indique qu'un décret du sénat des Voconces a mis

16. Notre totale méconnaissance de la répartition des pouvoirs et des fonctions entre Luc-en-Diois, puis Die, et Vaison, les deux « capitales » voconces (voir *ILN, Die*, Introduction, p. 43-52 et *supra*, p. 78-79), nous interdit de savoir s'il faut penser aux autorités locales de Die ou aux autorités municipales.



Fig. 5 – Die. Épitaphe de Silvanus, esclave, gladiateur *secutor*, ILN, Die 38. H. 180 ; l. 72 ; ép. 38 cm (cliché : N. Mathieu).

à la disposition du collège un terrain public pour installer sa donation indéterminée. Ces chasseurs (*uenatores*) participaient aux jeux de l'amphithéâtre diois, dont l'emplacement n'a pas encore été retrouvé avec certitude. Ne combattant que les animaux sauvages, ils se distinguaient nettement des gladiateurs et jouissaient d'un prestige moindre (Teyssier 2009, p. 522). Au vu de leur désignation collective *uenatores Deensium*, rien ne dit qu'ils ont eux aussi combattu dans l'amphithéâtre de Vaison, récemment retrouvé (Delestre, Lavergne (dir.) 2011, p. 65-68).

Esclaves des Voconces, Myron (n° X) et Messinus (n° XIX) ne précisent pas leur rôle dans l'administration municipale, car ce qui importait avant tout était de faire connaître au lecteur qu'ils avaient un statut privilégié qui les distinguait de la masse des esclaves. Seul, le quasi anonyme n° IV a fait figurer sa fonction, mais elle a quasiment disparu dans la lacune de la pierre. Les vestiges conservés ([---]rius) nous interdisent de restituer avec certitude son emploi : [*arca*]rius, [*libra*]rius, [*uictima*]rius ou [*tabula*]rius, comme Calomallus (n° V), le seul esclave attesté de la communauté publique de Vaison, qui précise qu'il était archiviste, *tabul(arius)*.

## LES ESCLAVES PRIVÉS

Pour cinq esclaves, Silvanus (n° XIV), membre de la troupe de Valerius Proculus (fig. 5), [---]mia (n° XVII), esclave de Pompeia Iphigenia et de [---], Helena (n° I), servante de Titinia, Lamus

(n° III), esclave de Caius Coelius Catus, et Pamphorus (n° XXII), régisseur de « notre Faustine », le nom de leur propriétaire est attesté (Weiß 2004, p. 216 ; Sudi-Guiral 2013, p. 342, n° 205). C'était un moyen d'honorer leur maître, mais peut-être aussi de montrer aux contemporains qu'ils n'étaient pas les esclaves de n'importe qui. La troupe de gladiateurs de Valerius Proculus était peut-être particulièrement renommée, au moins à Die, et (Annia Fundania) Faustina appartenait à la famille impériale. Cousine germaine de Marc Aurèle et de son épouse Faustine et petite cousine de Commode qui l'a fait exécuter en 192, elle avait épousé Titus Vitrasiun Pollio, consul suffect vers 151, proconsul d'Asie vers 163-164 et consul *bis* en 176. Les esclaves incertain(e)s étaient aussi des esclaves (?) privé(e)s.

Comme pour les ingénus<sup>17</sup> et les affranchis, les documents épigraphiques nous fournissent très peu de renseignements sur la place que les esclaves voconces occupaient dans le monde du travail privé, où ils devaient pourtant jouer un rôle important. Rangé parmi les esclaves incertains, Valerianus (n° III') indique qu'il était *librarius* ; comme il ne précise pas qu'il était employé par une administration locale, municipale, voire impériale, faut-il penser à un esclave (?) privé travaillant comme copiste, secrétaire, écrivain public... ? *Secutor*, Silvanus (n° XIV) combattait dans une *armatura* qui a fait son apparition dans la seconde moitié du 1<sup>er</sup> s. Armé d'un glaive court, protégé par un casque à crête métallique fine en forme de demi-lune et par une petite jambière (*ocrea*), il était le plus souvent opposé à un rétiaire (Teyssier, Lopez 2005, p. 54-66 ; Teyssier 2009, p. 139-146). *Vnguentaria* (parfumeuse), [---]mia (n° XVII) pouvait être ouvrière dans une entreprise artisanale de fabrication de parfums ou vendeuse dans une boutique de parfumerie, puisque des exemples de ces métiers sont attestés en Gaule (AE 1963, 108b, à Marseille ; Brun 1998, p. 419-472 ; 1999, p. 87-155 ; 2000, p. 277-308 ; Foy, Nenna 2003, p. 227-269 ; Bonsangue, Tran 2008, p. 253-262 ; etc.) ; toutefois, vu son jeune âge et l'affection de ses propriétaires, la jeune défunte devait plutôt s'occuper des parfums dans la maison d'Iphigenia, sa riche maîtresse (Pétrone, *Satiricon*, 74, 15). Rarissime en Narbonnaise (quatre autres occurrences : ILN, Fréjus 50 ; CIL, XII 3546 ; CIL, XII 3796 ; ILGN 406, à Nîmes), *ancilla* (servante), le « titre » d'(H)elena (n° I), signifie très probablement qu'elle était attachée au service personnel de Titinia. *Actor* (régisseur) de « notre (*noster*) Faustine », Pamphorus (n° XXII) administrait au nom de sa maîtresse absente un domaine rural, sans doute de belle taille, probablement situé dans la vallée de la Durance. Hiérarchiquement supérieurs aux *uillici*, les *actores* avaient des fonctions plus strictement financières et pouvaient administrer plusieurs domaines du même propriétaire (Aubert 1994, p. 186-195). En Narbonnaise, *actor* se retrouve une seule fois, à Grenoble (ILN, Vienne 387).

## LES AFFRANCHIS

Nous n'avons recensé aucun affranchi public. Parmi les affranchis privés, T. Cingetius Myrinus (n° 11), un plombier,

17. Les inscriptions du territoire voconce méridional nous font seulement connaître un tailleur de pierres (CIL, XII 1384), un mosaïste (CIL, XII 1385), un fabricant de jougs (CIL, XII 1462), un collègue de centonaires (CIL, XII 1282), des utriculaire (CIL, XII 1387 ; ILGN 209), un *macellum* (ILGN 226), des estampilles de plombier (Rémy 2015) et de fabricants de briques et de tuiles (Rémy, Mathieu, Bienfait 2013 ; Rémy, Meffre, Bienfait 2014).

est le seul dont nous connaissons le métier, car il a indiqué son nom — sa marque — sur un tuyau en plomb de Vaison. Nous ne disposons d'aucune autre information sur les fonctions, les métiers... des autres affranchi(e)s, ce qui n'est guère surprenant.

## « MARIAGE » ET VIE PRIVÉE LES ESCLAVES

### « MARIAGE »

En droit romain, les esclaves n'avaient pas de capacité matrimoniale ; ils ne pouvaient contracter un mariage au sens légal, un *conubium*, mais seulement un *contubernium*, un concubinage (Ulpian, *Digeste*, 5 ; Paul, *Digeste*, 2, 19, 6). Ainsi, Do[---] (n° VIII) qualifie-t-il très normalement Opore (?), sa compagne (n° XI), de *contubernalis*. Les autres couples d'esclaves ou mixtes (esclave-affranchi(e)) utilisent les termes d'*uxor* (n° XXI) ou de *coniux* (n° XIX, II'/III'). Il s'agit clairement d'un abus de titre. Pour leur part, Myron (n° X), esclave des Voconces, et Verina (n° XVI) n'emploient aucun qualificatif dans l'épithaphe de leur bébé (n° XVII). Licnus (n° II) ne dit rien non plus ; pourtant, il est très probable que lui et (H)elena formaient un couple (n° I).

Quoi qu'il en soit, les unions stables devaient être encouragées par les maîtres, mais au sein de leur *familia*, car ils ne tenaient pas à la conclusion d'une union attachant leur esclave à une autre *familia* pour ne pas perturber le travail et surtout pour pouvoir conserver les enfants issus de ces unions, puisque, nés dans la servitude, ils étaient esclaves (Gaius, *Institutes*, 1, 89), la condition d'esclave se transmettant par la mère (Gaius, *Institutes*, 1, 82). Dès lors, il faut probablement ranger parmi les esclaves incertaines deux femmes qui vivaient avec deux pérégrins ingénus — Glycera avec Iulianus, fils de Verina, et Pupa avec Vitalis, fils de Quartio — désignés par leur dénomination complète. Pourtant, Pupa se désigne elle-même comme *contubernalis*, mais donne à Vitalis, son compagnon, le qualificatif de *maritus* ! En effet, si elles étaient esclaves, leurs enfants — un seul est attesté : Verin(-), fils ou fille de Glycera —, l'étaient aussi et n'appartenaient pas à leur compagnon, mais à leur maître. Faudrait-il alors penser que ces deux femmes étaient leurs esclaves ?

Dans ce monde « masculin », où il n'y avait « pas de honte à faire ce que le maître ordonne » à ses esclaves des deux sexes, comme le rappelait Trimalchion à ses convives, l'interdit sexuel devait être quasiment inexistant pour les unions, même stables, d'un ingénu et d'une esclave (Pétrone, *Satiricon*, 75, 11). Même si le statut servile de Verina, compagne de Myron, esclave des Voconces, et de leur fils Severus ne semble guère faire de doute, nous devons nous interroger sur le propriétaire de Verina. Si ce n'était pas Myron, Severus aurait légalement appartenu à ce maître. Il est donc peut-être plus simple de penser que cet esclave municipal avait les moyens de posséder une vicairie<sup>18</sup>, devenue sa compagne, plutôt que d'envisager un « arrangement » avec le propriétaire de Verina.

En revanche, l'ambiguïté semble quasiment absente dans le cas d'un concubinage entre une affranchie et un esclave : c'est le cas avéré de C/Gratina (n° G), affranchie de Maximinus, et de Messinus (n° XIX). Il pourrait en être allé de même de l'union de Gratilla, fille de Cidio — donc ingénue — et de Toxophorus (n° XXI). Pourtant, l'interdit sexuel entre une ingénue (pérégrine ou citoyenne romaine) et un esclave était très fort et même légal. En témoigne, en 52, un décret de Claude punissant de la perte de la liberté une femme qui continuait à avoir pour amant un esclave malgré trois sommations adressées par le maître de l'esclave (Gaius, *Institutes*, 1, 84-86). Cependant, nous pouvons penser que de telles restrictions n'avaient guère cours dans les couches populaires, puisque des épithapes montrent que des ingénues vivaient en concubinage avéré avec des non libres. Ainsi, à Nîmes (*ILGN* 435), au I<sup>er</sup> s., Iulia Fusca, pourtant citoyenne romaine, était-elle en couple avec Orpheus, un gladiateur, mais elle lui donne le nom adéquat de compagnon (*contubernalis*). À Arles (*CIL*, XII 856), sont attestés Peregrinus, un intendant (*dispensator*) esclave d'une Antistia Pia, et sa compagne Antistia Pia Cypare, affranchie d'Antistia Pia, qu'il faut peut-être identifier à Antistia Pia Quintilla, une Vaisonnaise qui fut flaminique impériale chez les Tricastins (*AE* 1962, 143, à Vaison).

De manière directe ou indirecte, nous connaissons onze (?) couples :

– Deux couples mixtes : C/Gratina, affranchie de Maximinus (n° G), et Messinus, esclave des Voconces (n° XIX) ; Gratilla, fille de Cidio, et Toxophorus (n° XXI). Dans le premier couple, l'« épouse » était une affranchie de pérégrin ; dans l'autre (n° XXI), c'était une pérégrine ingénue (voir *supra*, tabl. I) ;

– Quatre (?) couples d'esclaves : Myron, esclave des Voconces, et Verina (n° X/XVI) — Opore (?) et Do[---] (n° VIII/XI) ; Helena et Licnus ? (n° I/II) et peut-être Marcellina et Valerianus (n° II' et III'). Pour les raisons exposées plus haut, ils devaient appartenir à la même *familia*, sauf Myron, l'esclave municipal. Do[---] le dit d'ailleurs clairement en employant le mot *contubernalis* pour désigner sa compagne ;

– Pour cinq couples, nous ignorons le nom et le statut de l'un des « conjoints », mais la présence de descendants ne laisse aucun doute sur la réalité de ces couples, au moins provisoires : un quasi anonyme esclave des Voconces précise qu'il a fait graver une épithape pour lui *et suis* (n° IV) ; l'esclave Philumene (n° XX) était la mère d'un fils chéri, Charmides (n° F), affranchi d'Attia ; Evemer (n° IX) et Philocyrius (n° XII), deux esclaves, étaient les fils de Primanus (n° XIII) ; Chrysippus (n° XVIII) était le père de Musa (n° H), affranchie de Granianus ; esclave de C. Coelius Catus, Lamus (n° III) était le fils de L. Coelius Apella (n° 4), affranchi d'un L. Coelius..., même s'il ne l'indique pas, sans doute parce que ce statut devait être évident pour ses contemporains. Pour sa part, Bernard Liou (1991, p. 269) considérait qu'Apella « a eu ce fils d'une esclave de C. Coelius Catus et [que] l'enfant a gardé [logiquement] le statut de sa mère », ce qui semble très peu plausible, notamment parce qu'Apella est un anthroponyme grec presque uniquement associé au monde servile et affranchi.

<sup>18</sup> *iv<sup>e</sup> s. apr. J.-C.*) Quinze cas de vicaires de *serui publici* sont attestés dans l'épigraphie du monde romain, principalement en Cisalpine : *CIL*, V 4507, 5318, 6673 ; *CIL*, IX 472, 2244, 3577 ; *CIL*, XI 5968, 6073 (trois occurrences) ; *IAquil*, I, 555 ; mais on en trouve aussi ailleurs : *CIL*, II/7, 315 ; *CIL*, XII 4451 ; *AE* 1960, 121 = *AE* 1968, 561 ; *IK*, *Éphèse* 49, 102.

18. Sur les esclaves d'esclaves, voir la thèse en cours de Mariane Béraud, *Esclaves d'esclaves. Vicarii et uicariae dans le monde romain (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.*

Tabl. XXVI – Récapitulatif des unions des affranchi(e)s de citoyen(ne)s romain(e)s.

N°	Nom de l'affranchi(e)	Nom et statut juridique de l'époux/épouse	Date
3	P. Calpurnius Otonus	[---]ia, C. fil., Prisca (pas d'indication de mariage, mais Otonus a fait graver l'épithaphe) — ingénue	1-100
4	L. Coelius Apella	non nommée — mention d'un fils, l'esclave Lamus (n° III)	1-100
6/8	P. Fabius Faustus	Pompeia, Gn. l., Sabbatis (pas d'indication de mariage, mais ils ont eu une fille) — affranchie	1-100
14	Q. Secundius Zmaragdus	Catia, T. fil., Servata, <i>maritus</i> — notable ingénue	14-50
15	[---] ? Occius Eutyches	Fortunatia Veratia, <i>coniux</i> — ingénue	50-200
28/29	Annia Diophantis	P. Annius Euschemon, <i>coniux</i> — co-affranchie de Diophantis	100-150
37	T. Camullius Telesphorus	Iusti[a ?] Valeria, <i>coniux optimus</i> — ingénue	100-200
38	[---] ? Careius Dionysius	Carina, Carini fil., [ <i>coniux ---</i> ] — ingénue pérégrine	100-200
41/43	Iulia Acme	G. Iulius Asclepiades, <i>coniux</i> — co-affranchie d'Acme	100-200
52	Marciana Chrysogone	[...]derius Paulus, <i>coniux pietissima</i> par son <i>maritus bonus</i> — ingénu	150 ?-250 ?
54	Iulia Philumene	Sex. Pompeius Eutyches, <i>maritus</i> — ingénu	150 ?-250 ?
56	Vallius Lyricus	non nommée ( <i>et suis</i> )	150 ?-250 ?

Nous avons recensé plus de six enfants, car nous ne savons pas combien le quasi anonyme n° IV a eu de descendants. À la lumière du nombre de couples connus, c'est peu, mais guère étonnant, puisque nous ignorons quasiment tout des coutumes funéraires gallo-romaines pour les épitaphes dans tous les milieux.

## VIE PRIVÉE

Théoriquement, les esclaves n'avaient pas de vie privée, puisqu'ils étaient en principe sous la totale dépendance de leur maître/maîtresse. Dans la réalité, la situation devait être beaucoup plus nuancée, mais nous en ignorons quasiment tout. Néanmoins, le simple fait qu'ils aient pu faire graver une inscription atteste qu'ils avaient quelques moyens financiers, même médiocres, et aussi quelque temps libre pour aller s'entendre avec le lapicide. Les (rares) « mariages » hors *familia* confirment aussi une certaine disponibilité de ces esclaves.

En dehors de la dédicace au Génie du forum de Calomallus, un esclave public (n° V), de Pamphorus (n° XXII), un esclave d'une membre de la famille impériale à Apollon et peut-être celle à Minerve de Marcus (n° I'), le type de monument funéraire est notre seule information. Nous avons recensé un autel, deux bandeaux, une plaque et dix stèles de qualité variable.

Nous pouvons remarquer que les liens familiaux n'étaient pas coupés dans les familles serviles après l'affranchissement d'un des membres. En témoignent les épitaphes de Charmides (n° F), affranchi d'Attia, de Musa (n° H), affranchie

de Granianus, et de Lamus (n° III). Dans la première, ne figure que Philumene, la mère, qui s'est donc chargée de l'enterrement de son jeune fils affranchi ; dans la deuxième, Chrysippus, le père de la défunte affranchie, a été associé aux funérailles par le mari veuf, Victorinus, fils de Lucinus, un pérégrin ingénu. Il faut probablement penser que Philumene et Charmides ont été esclaves dans la même *gens*, celle d'Attia, et que Chrysippus et Musa l'ont été dans celle de Granianus. Les deux enfants ont été affranchis, mais les parents sont restés esclaves. Affranchi d'un citoyen romain — au vu de ses *tria nomina* —, L. Coelius Apella a fait graver l'épithaphe de son fils demeuré esclave.

Faut-il déduire du nombre de couples et d'enfants attestés qu'une partie non négligeable des esclaves voconces n'avaient pas été achetés à des marchands d'esclaves, mais étaient nés dans la maison, issus d'unions serviles, d'où leurs noms à tonalité indigène ? Malgré le petit nombre de documents, c'est sans doute une hypothèse à retenir car, à l'époque impériale, les guerres fournissaient beaucoup moins d'esclaves que sous la République, même si certains rois barbares continuaient à vendre une partie de leurs sujets. Un passage du *Satiricon* illustre cet engendrement à l'intérieur de la *familia* servile : au milieu du banquet, un esclave de Trimalchion « lut à haute voix [...] : le 26 juillet, dans la propriété de Cumes [...] sont nés trente garçons et quarante filles » (Pétrone, *Satiricon*, 53, 2).

Au vu de la qualité et de la taille de leurs monuments funéraires, certains esclaves devaient appartenir à un milieu servile assez aisé et désireux d'accéder, avec leurs proches, à la commémoration épigraphique ; probablement étaient-ils au service de maîtres privés, riches et généreux dans l'attribution du pécule.

Tabl. XXVII – Récapitulatif des mariages des affranchi(e)s de pérégrin(e)s.

N°	Nom de l'affranchi(e)	Nom et statut juridique de l'époux/épouse	Date
K	Anonyme	Carica (?), mention du beau-père — ingénu	100-212

C'est évidemment le cas du *secutor* (n° XIV) : comme la plupart des gladiateurs, il a dû très bien gagner sa vie avant de périr, sans doute dans l'arène ; dans une moindre mesure, il paraît en être allé de même pour Philumene (n° XX) et pour Licus (n° II). Il est plus délicat de se prononcer à l'égard du couple formé par Myron et Verina (n° X/XVI), car ils ont pu fournir un important effort pour offrir à leur bébé un beau monument funéraire. Il faut faire une place à la tombe de Corydon (n° XXIII ; voir *infra*, p. 109). Enfin, même si l'autel de belle taille (95 × 48 × 35 cm) consacré à Apollon est seulement correct, il est certain que Pamphorus (n° XXII), qui administrait (au moins) un domaine d'une femme de la famille impériale, n'était pas à plaindre financièrement.

Esclave municipal, le quasi anonyme n° IV devait toucher une sorte de « salaire », sans doute convenable puisqu'il a fait construire un monument funéraire (mausolée ?) de très belle taille. Largement fragmentaire, l'épithaphe mesure plus d'un mètre de long. D'autres, comme Opore (?) et Do[---] (n° VIII/XI), disposaient de très faibles moyens financiers, à en juger par la grande médiocrité de la stèle d'Opore (?), qui avait peut-être été mise au rebut par l'atelier.

## LES AFFRANCHIS

### MARIAGE OU CONCUBINAGE

Hommes et femmes libres, tous les affranchis avaient le droit légal de convoler en justes noces, ce qui n'excluait évidemment pas les concubinages, qui étaient peut-être les plus nombreux, notamment entre affranchi(e)s et patron(ne)s. La documentation ne nous permet pas de faire la distinction entre les deux formes d'unions. De fait, quasiment tous ces hommes et toutes ces femmes devaient vivre en couple ; néanmoins, nous connaissons fort peu de « mariages ».

### Les affranchi(e)s de citoyen(ne)s romain(e)s

Nous avons recensé douze unions certaines ou très probables (tabl. XXVI).

Il faut peut-être ajouter à cette liste cinq autres unions qui restent incertaines : Prisca et Zelus (n°s 16/17), tous deux affranchis d'un Frugi, mais l'épithaphe est très fragmentaire ; Romania Cale (n° 31) et D. Romanus Verulus, son patron qui s'est chargé de l'épithaphe de son affranchie ; G. Venaesius Fortunatus (n° 32) et Venaesia Eutyichis (n° 33), sa patronne et héritière qui a fait graver son épithaphe ; P. Calvisius Trophimus (n° 50) et Calvisia Secundilla, sa patronne qui avait prévu de partager sa tombe ; Iccius Cratone (n° 51) et Valeria Sextia, une ingénu, qui ont fait graver ensemble une dédicace à Vulcain, sur ordre de la divinité (voir *infra*, p. 111-112).

Deux fois, nous ignorons tout de la compagne (nom, statut) des affranchis : comme L. Coelius Apella (n° 4) a eu un fils, son mariage ou plutôt son concubinage est certain ; son fils étant

resté esclave, il avait conclu cette union avant son affranchissement ; Vallius Lyricus (n° 56) a fait graver son épithaphe pour lui et les siens, c'est-à-dire très probablement pour sa compagne/épouse et ses enfants. Six affranchis ont épousé une ingénu : cinq (n°s 3, 14, 15, 37, 52), une citoyenne romaine ; un (n° 38), une pérégrine qui disposait du *ius conubii*. Sévir augustal, Q. Secundus Zmaragdus (n° 14) qui devait être fort riche, a fait un très beau mariage en épousant, dans la première moitié du I<sup>er</sup> s., Catia Servata, flaminique de Livie *Augusta* à Vaison. Trois affranchis ont épousé des affranchies : deux couples (n°s 28/29 ; 41/43) étaient des co-affranchis, mais, ainsi que l'atteste leur gentilité différent, P. Fabius Faustus (n° 6) et Pompeia Sabbatis (n° 8) n'appartenaient pas à la même *familia*.

Nous connaissons au moins quatre enfants, car nous ne savons pas combien Vallius Lyricus (n° 56) a eu de descendants (*et suis*) : Phoebe, fille de Faustus (n° 6) et de Sabbatis (n° 8) — fille de deux affranchis, elle était très probablement une citoyenne romaine, même si elle est désignée par un nom unique, sans doute le nom de scène de cette artiste (*embolaria*) ; T. Camullius Telesphorus (n° 37), fils de Camullius Onesimus (n° 36) ; Sextus Careius [---]anus, fils de [---] ? Careius Dionysius (n° 38) et de Carina ; il se pourrait aussi que Prisca (n° 16) et Zelus (n° 17) aient eu une fille, dont ils auraient fait graver l'épithaphe. Ce très faible total n'a aucune signification (voir *supra*, p. 105-106 à propos des esclaves).

### Les affranchi(e)s de pérégrin(e)s

En dehors du mariage des affranchi(e)s de pérégrin(e)s avec des esclaves (voir *supra*, p. 105-106), nous connaissons une seule union, celle de l'anonyme K avec une pérégrine ingénu (tabl. XXVII). Dans l'épithaphe de Potitus (n° I), le défunt pouvait être le père ou le fils. C'est la seule attestation d'enfant (voir *supra*, p. 105-106 à propos des esclaves).

### VIE PRIVÉE

La documentation disponible n'est guère adéquate pour apprécier la vie privée de ces hommes et de ces femmes, par exemple leur relation à l'intérieur des couples, car les épithètes affectives et laudatives des épithaphe n'ont, comme pour les ingénu(e)s, aucune signification réelle, mais sont le plus souvent purement formelles et convenues ; ce sont de simples hommages rendus aux défunte(s).

Faute de connaître l'activité économique de ces affranchi(e)s, nous devons nous fonder sur les inscriptions qu'ils/elles ont fait graver (monuments funéraires, dédicaces aux dieux...) pour tenter d'apprécier leur niveau de vie. En tout cas, l'utilisation des services du lapicide atteste que ces hommes et ces femmes affranchis appartenaient au moins aux couches moyennes de la société.

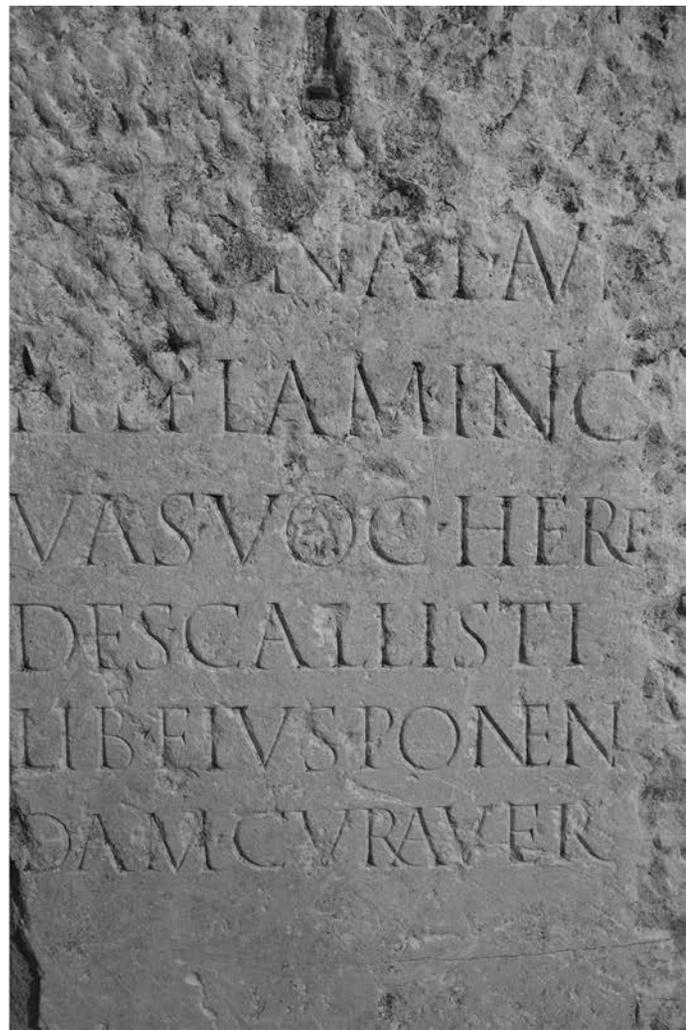
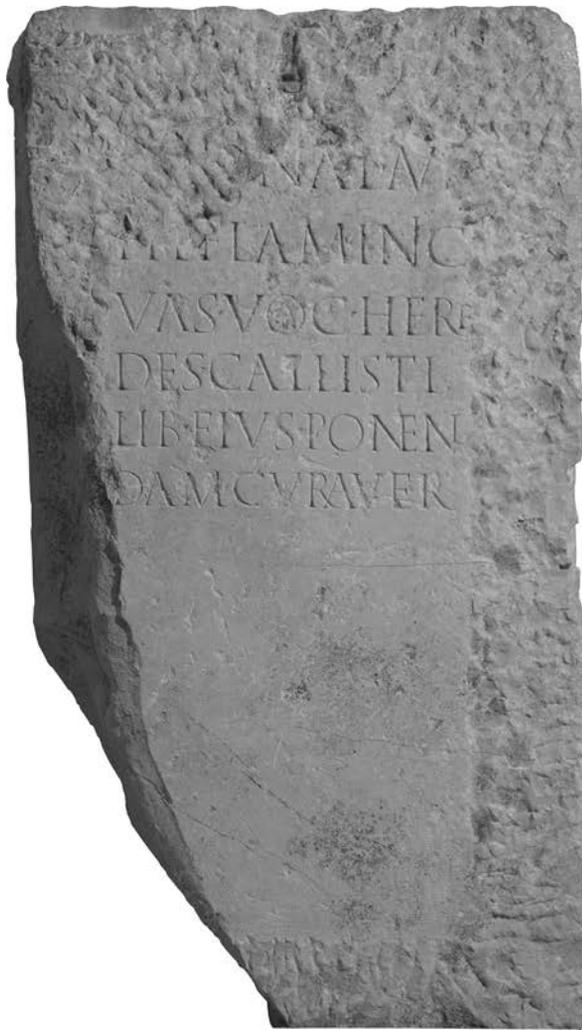


Fig. 6 – Vaison. Inscription en l'honneur d'une flaminique par son affranchi Callistus, CIL, XII 1362. H. 94 ; l. 54 ; ép. 56/58 cm (clichés : N. Mathieu).

### Les affranchi(e)s de citoyen(ne)s romain(e)s

Trois esclaves — Q. Secundius Zmaragdus (n° 14), G. Venaesius Fortunatus (n° 32), M. Iulius Regulus (n° 44) — sont parvenus au sévirat augustral de la cité, une « prêtrise » qui exigeait de solides revenus. Il est certain que Zmaragdus disposait d'une importante fortune, dont nous ignorons tout, puisqu'il a épousé Catia Servata, une flaminique de Livie *Augusta* (voir *supra*, p. 107). Même si ce flaminicat était propre à Vaison, il implique que cette femme appartenait à l'élite de la ville. Dans le contexte de la société municipale gallo-romaine, il n'est pas possible d'expliquer autrement une telle mésalliance, car Zmaragdus restait tout de même un ancien esclave. M. Iulius Regulus a fait graver l'épithaphe de son patron, dont il a hérité, sur un bandeau (l. : 136 cm), ce qui pourrait laisser penser que le tombeau était un mausolée ou était installé dans un enclos funéraire. C'est probablement le même homme qui a fait une dédicace à la déesse auguste Andarta, à Die (*ILN*, Die 4). Le tombeau du patron et la dédicace confirmer la réussite de ce sévir.

T. Cingetius Myrinus (n° 11), le plombier, était propriétaire d'une entreprise, au moins artisanale, mais nous ignorons tout de son ampleur (actuellement une seule occurrence d'estampille). Les trois (?) héritiers (n°s 19, 24, 25) de Seranus, le centurion décédé à *Viminacium*, ont dû faire un héritage assez important, à en juger par le niveau de vie du défunt et donc accéder à une certaine aisance.

La plupart des monuments funéraires sont traditionnels (autels, plaques, stèles) et ne permettent guère de nous rendre compte de l'état des finances de ces hommes et de ces femmes. Remarquons seulement que Sextus Careius [---]Janus, issu du mariage de Carina, une affranchie de pérégrin et de l'affranchi [---] ? Careius Dionysius (n° 38) — donc ingénu —, a fait graver l'épithaphe de sa mère sur un bandeau et qu'il indique, précision un peu étonnante, que son père était un affranchi. Faut-il en conclure que Dionysius avait particulièrement bien réussi ? Enfin, il est clair que les quinze hommes et femmes — chiffre important — qui ont honoré ou remercié les dieux en faisant graver une dédicace disposaient de quelques moyens financiers. C'est au moins vrai pour Regulus (n° 44).

### Les affranchi(e)s de pérégrin(e)s

Deux affranchis avaient manifestement de très solides revenus : Marina (n° A) a fait construire pour Nigrina et Victorinus — dont elle était l'héritière — un monument funéraire de très belle taille, puisque l'épithaphe était gravée sur une architrave (?) de plus de 2,30 m de long. Callistus (n° E) avait demandé, sans doute par testament, à ses héritiers anonymes, de faire graver une inscription en l'honneur de sa patronne, une pérégrine quasi anonyme, flaminique des

Vaisonnais des Voconces, et probablement de lui ériger une statue, car le support du texte semble bien être une base (fig. 6). Les revenus de Sabina (n° B) étaient sans doute plus réduits, mais elle a cependant fait réaliser un enclos funéraire d'environ 30 m<sup>2</sup>, probablement pour abriter les tombes de toute sa famille. Hedone (n° C), l'anonyme D et Sextus (n° I) ont remercié les dieux de leur sollicitude en faisant graver des dédicaces, ce qui impliquait quelques moyens.

Il est plus difficile de se prononcer pour Musa (n° H), Potitus (n° I) et l'anonyme K dont les épitaphes sont modestes. Pour Charmides (n° F) et [C/G]ratina (n° G), voir *supra*, tabl. I.

## RAPPORTS AVEC LE/LA MAÎTRE/MAÎTRESSE OU LE/LA PATRON(N)E

Eux aussi sont très difficiles à apprécier à partir des inscriptions, tant pour les esclaves que pour les affranchi(e)s.

### LES ESCLAVES

Remarquons d'abord que Charmides, affranchi d'Attia (et sans doute Philumene, sa mère), (H)elena, servante de Titinia, et Pamphorus, « *actor* de notre Faustine », ont été esclaves d'une femme. Ce n'est pas surprenant, puisque la femme mariée, si elle « relevait de son propre droit », disposait librement de ses biens. En témoigne notamment un passage d'Ausone où il fait l'éloge de Namia Pudentilla, sa belle-sœur, qui « administra elle-même ses propres biens » (*Parentales*, 19, 6). En effet, il n'y avait pas de communauté entre époux (voir *supra*, p. 95). Pourtant, le texte de l'épitaphe mutilée de la jeune [---]mia (n° XVII) semble indiquer qu'elle était l'esclave du couple formé par Pompeia Iphigenia et son mari, dont le nom a disparu dans la lacune de la pierre. En fait, c'était sans doute seulement un moyen d'affirmer la bonne entente des deux conjoints et surtout leur affection commune pour la petite fille, puisqu'ils avaient prévu de partager sa tombe, peut-être un mausolée. Sans doute n'avaient-ils pas ou plus d'enfants. C'est d'ailleurs la seule fois où un maître s'est chargé de la sépulture d'un esclave ; néanmoins, ce pourrait être aussi le cas du gladiateur — on peut penser au laniste —, mais l'auteur de l'épitaphe n'est pas indiqué et l'hypothèse d'un autre gladiateur est tout aussi plausible, comme celle d'une épitaphe faite par anticipation par Silvanus.

Les autres épitaphes émanent des esclaves eux-mêmes (n°s IV, X), de leurs conjoints (n°s II, VIII, XIX, XXI), de leurs parents (n°s III, X-XVI, XVIII, XX), de leurs enfants (n° XIII) ou ne sont pas signées (n°s VII, XIV, XXIII). *Conserius optimus*, Corydon (n° XXIII) pourrait avoir été membre d'un collège funéraire d'esclaves (Marcien, *Digeste*, 47, 22, 3, 2 ; Tran 2006, p. 49-61), mais l'épitaphe ne le dit pas formellement et le terme pourrait aussi désigner les autres esclaves de la *familia*.

### LES AFFRANCHIS

Si les affranchi(e)s avaient l'obligation de s'occuper, si nécessaire, de la sépulture de leur patron(ne), il n'en allait pas



Fig. 7 – Die. Épitaphe d'Alleticia Doris, alumna affranchie, ILN, Die 42. H. 124 ; l. 104 ; ép. 40 cm (cliché : N. Mathieu).

de même des patron(ne)s. S'ils/elles s'en chargeaient, c'est évidemment qu'ils/elles avaient de très bonnes relations avec leur affranchi(e).

### LES AFFRANCHIS DE CITOYEN(N)S ROMAIN(E)S

Nous connaissons les patron(ne)s de trente-trois affranchi(e)s. Vingt-sept ont été libérés du servage par des hommes (n°s 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 12, 16, 17, 18-27, 30, 31, 38, 40, 44, 45, 46) ; six par des femmes (n°s 32, 34, 42, 50, 54, 57). Après le décès de son époux (voir *infra*, p. 110), Verilla a reçu ses droits de patronat sur Cupitia Felicissima (n° 40). Par courtoisie et peut-être par reconnaissance, G. Venaesius Epaphroditus (n° 57) indique qu'il a été affranchi par les deux membres d'un couple, mais, comme il porte le gentilice de l'épouse, il est clair qu'elle était son ancienne maîtresse. Nous ignorons qui d'un Publius et d'une Gaia a affranchi P. Fabius Faustus (n° 6).

Chez les Voconces, cinq patronnes et un patron ont fait graver l'épitaphe de leur ancien esclave. À Vaison, L. Minnius Nivatus s'est chargé de l'épitaphe collective de deux membres de sa famille, sans doute ses deux frères, et il a ajouté, peut-être au tout dernier moment avant la gravure du texte, le nom de son affranchi (L. Minnius) Tertius [*et Tertio lib(erto)*] : n° 7]. Elle-même affranchie, Venaesia Eutyichis (n° 33), *patrona et heres*, à Pontaix, et Calvisia Secundilla, à Die, se sont chargées de la sépulture respective de G. Venaesius Fortunatus (n° 32) et de P. Calvisius Trophimus (n° 50). Faut-il envisager qu'elles étaient aussi les concubines des deux hommes, mais non les épouses, car une femme n'avait pas le droit d'affranchir un esclave pour l'épouser ? À Die, Alleticia Trophime (n° 35), une ancienne esclave, a fait graver l'épitaphe d'Alleticia

Doris (n° 34), son *alumnula* (fig. 7), qu'elle pourrait d'ailleurs avoir affranchi, puis adopté. Peut-être n'avait-elle pas ou plus d'enfant. À Vaison, Iulia Primella a fait de même pour Iulia Rufina (n° 42), son excellente affranchie, dont l'âge n'est pas mentionné. À Die, Iulia Calinice s'est associée au mari de la défunte pour l'épithaphe de Iulia Philumene (n° 54).

Sans même compter les dix affranchi(e)s du centurion de Luc-en-Diois (nos 18-27), les anciens esclaves sont un peu plus nombreux à s'être occupés de la sépulture de leur patron(ne). Installé à Lyon avec son patron, L. Maternius Servandus (n° 30) a fait graver l'épithaphe de L. Maternius Maturus. À Die, ce fut le cas de Romania Cale (n° 31) pour D. Romanus Verulus, son éventuel compagnon. À Vaison, Q. Passerius Fortunatus (n° 45) et Q. Passerius Valentinus (n° 46) ont exécuté les dispositions testamentaires de leur patron Q. Passerius Tertius, un sévir augustal, comme ils en avaient l'obligation légale ; il en est probablement allé de même à Die ou à Montélimar de M. Iulius Regulus (n° 44), *libertus et heres* de Theodorus. À Vaison, Cupitia Felicissima (n° 40) s'est occupée de l'épithaphe de Verilla, fille de Verinus, son « excellente patronne » qui était pérégrine. Au vu de son gentilité, Felicissima était une citoyenne romaine ; il est donc probable qu'elle avait été affranchie par un citoyen romain porteur du gentilité Cupitius et d'un surnom inconnu et que, après le décès de cet homme, son épouse a reçu en héritage les liens de patronat définis dans l'acte d'affranchissement. Elle portait donc à bon droit le qualificatif de patronne. Enfin, à Die, comme nous venons de le voir, le mari de Iulia Philumene (n° 54) s'est associé à la patronne de son épouse.

La plupart des autres épithapes émanent de membres de la famille : l'épouse ou la concubine (nos 3, 15, 28/29, 41/42, 52, 54), le père et la mère (nos 6/8, 16/17 ?), le père et l'épouse (nos 36/37), le beau-frère (n° 14). À Montmaur-en-Diois, un fils ingénu a fait l'épithaphe de sa mère et mentionne son père (n° 38). À Vaison, Vallius Lyricus (n° 56) a pris soin par anticipation d'une épithaphe familiale. Enfin, un co-affranchi s'est chargé de la sépulture de son co-affranchi (nos 48/49).

Trois (nos 19, 24, 25) des affranchis du centurion sont clairement désignés comme héritiers. Faut-il en conclure que les autres n'ont pas eu droit à une part d'héritage ? Deux hommes (nos 30, 44) ont hérité de leur patron, alors qu'une femme (n° 33) a hérité de son affranchi.

## LES AFFRANCHI(E)S DE PÉRÉGRIN(E)S

Nous connaissons les patron(ne)s des onze affranchi(e)s. Trois ont été libéré(e)s de l'esclavage par une femme : Hedone (n° C) par Marina, Callistus (n° E) par une quasi anonyme, Charmides (n° F) par Attia ; six par un homme : Sabina (n° B) par Atilius, l'anonyme D par Paternus, [C/G]ratina (n° G) par Maximinus, Musa (n° H) par Granianus, Sextus (n° J) par Marcellus, l'anonyme K par [C]aricus ; un, Potitus (n° I), par un personnage de sexe indéterminé. Enfin, il n'est pas certain que Marina (n° A) ait été affranchie par Nigrina, fille de [---], car elle pourrait l'avoir été par Victorinus, fils de Mogetius, le probable mari de Nigrina (sur cette question du patronat « double », voir *supra*, p. 95). Trois, voire quatre, affranchi(e)s avaient donc été esclaves d'une femme.

Aucun patron n'a fait graver l'épithaphe de son affranchi(e), mais Marina (n° A) s'est chargée de la sépulture et de l'épithaphe de son/sa patron(ne). L'épithaphe de Musa (n° H) est le fait de son mari ingénu et de son père, celle de l'anonyme K de son beau-père. Enfin, nous ne savons pas si Potitus (n° I) était le défunt honoré par son fils ou le père qui a fait graver l'épithaphe de son fils.

Marina (n° A) était l'héritière de ses anciens maîtres qui lui ont légué une belle fortune (voir *supra*, p. 108).

## LES COMPORTEMENTS RELIGIEUX

### LES ESCLAVES

Les trois (?) dédicaces aux dieux représentent un peu moins de 16 % des inscriptions que les esclaves voconces ont fait graver, alors que dans la cité de Vienne on arrive à près de 50 % (Rémy 2001, p. 122). Faible, ce pourcentage témoigne cependant de la ferveur religieuse de ceux qui avaient l'envie et les moyens financiers d'utiliser les services du lapicide pour honorer ou remercier les dieux. C'est le cas de Calomallus, esclave des Vaisonnais (n° V), et de Pamphorus, intendant de « notre Faustine » (n° XXII). Il est plus délicat de se prononcer sur les ressources de Marcus (n° I'), car la qualité de l'autel (42,5 × 19 × 13,5 cm), actuellement très endommagé, offert à Minerve est difficile à apprécier. Son statut d'esclave n'est d'ailleurs pas certain et nous avons préféré le ranger parmi les *incerti*.

Archiviste des Vaisonnais, Calomallus a fait le choix très spécifique de vénérer — par une petite plaque en marbre blanc (6,4 × 6,4 × 1,2 cm) — le Génie du forum, ce qui doit s'expliquer par la localisation des archives, où il travaillait. On pourrait penser à un acte propitiatoire, mais Calomallus ne dit rien des raisons de cette courte dédicace au *Genius forensis* qui semble être un *unicum* dans les inscriptions du monde romain. Les deux (?) autres esclaves ont des dévotions plus traditionnelles et honorent ou remercient les dieux du panthéon gallo-romain : honoré par Pamphorus, Apollon est très peu présent dans l'épigraphe voconce (deux autres occurrences<sup>19</sup>). On peut se demander ce qu'il en était de la nature de ce dieu pour un esclave — quasi impérial — dont nous ignorons l'origine géographique. Pamphorus n'a pas précisé les raisons de sa ferveur ; sans doute faut-il penser à un « don gratuit », une prière. Marcus s'est acquitté d'un vœu inconnu à Minerve, la protectrice des petites gens et des artisans (César, *Guerre des Gaules*, 6, 17, 2), en employant une formule votive, où le verbe *reddere* remplace *soluere*, ce qui est très rare en Narbonnaise (deux autres occurrences<sup>20</sup>). Le sens de la nuance nous échappe largement.

Les coutumes funéraires des esclaves voconces ne se distinguent en rien de celles des autres habitants de la cité : invocation des dieux Mânes à partir de la fin du 1<sup>er</sup> s. ou du début du 1<sup>er</sup> s., dédicace sous l'*ascia* et représentation figurée de l'*ascia* (n° XXIII) et peut-être d'un symbole funéraire d'éternité, si le

19. À Vaison (Rémy *et al.* 2015, n° 1) et à Beaumes-de-Venise (*CIL*, XII 1276) ; absent dans le Diois. Ailleurs en Narbonnaise, on le rencontre douze fois dans la cité de Vienne, mais il est absent chez les Helviens et à Valence (voir les indices des trois cités).

20. *ILN*, Die 233, à Pont-de-Barret, chez les Voconces de Die ; *CIL*, XII 3129, à Nîmes.

motif décoratif du couronnement de l'autel de Curnier (n° XXIII) est bien une pomme de pin stylisée, motif qui se rencontre ailleurs en Narbonnaise, notamment dans les cités de Vienne et d'Arles.

## LES AFFRANCHI(E)S

### LES AFFRANCHI(E)S DE CITOYEN(N)S ROMAIN(E)S

Nous avons recensé quinze dédicaces : deux à *dea Augusta Andarta* (n°s 44, 47, à Die), une à *Bormanus* et *Bormana* (n° 55, à Aix-en-Diois), deux à Jupiter Optimus Maximus (n° 12, à Saint-Marcellin-lès-Vaison ; 57, à Die), deux aux *Matrae* (n°s 1, 39, à Vaison), trois aux *Matres* (n°s 2, 5, à Vaison ; 58, à La Beaume), une aux Nymphes augustes *Percernes* (n° 11, au Crestet), deux à *Vasio* (n°s 9, 13, à Vaison), une à Vulcain (n° 51, à Montbrun-les-Bains) et une à une divinité indéterminée (n° 53, à Sainte-Jalle).

La palette de dieux est assez large, puisque l'on compte sept divinités différentes pour quatorze inscriptions exploitables. Diversité et fréquence des attestations concernent aussi bien des divinités au nom indigène (*Andarta*, *Bormanus*, *Vasio*, les Nymphes augustes *Percernes*) que des dieux « interprétés » (les Mères, sous leur dénomination indigène ou latine) et des divinités du panthéon classique (Jupiter Optimus Maximus, Vulcain). Toutefois, sous l'autorité romaine, les mélanges et les recompositions intimes ont été tels qu'il n'est plus possible de considérer les divinités comme indigènes ou romaines (Raepsaet-Charlier 2006a et 2006b ; Scheid 2006a et 2006b ; Van Andringa 2006 ; Haüssler 2008 et 2012 ; Rémy, 2017a). Dans le dossier vaissonnais, c'est notamment le cas de Vulcain (Mathieu 2016).

Ces quinze dévots se répartissent en treize hommes et deux femmes. Si l'on ne doit tirer aucune conclusion des dévotions des femmes en raison du très faible nombre et parce que la divinité est identifiée dans un seul cas (n° 12 ; *I. O. M.*), les divinités honorées par les hommes sont aussi bien des dieux (quatre occurrences pour trois divinités différentes) que des déesses (huit occurrences pour trois divinités différentes). Dans un cas (n° 55) est honoré un couple divin (*Bormanus* et *Bormana*). Les observations pour cette petite catégorie de la population voconce illustrent la mixité, le mélange, l'absence de signe de genre<sup>21</sup> et situent les Voconces dans la banalité de la province comme l'a montré une étude sur les dévotions des femmes (Mathieu 2015a).

#### *Andarta*

Honorée à deux reprises (n°s 44, 47), cette divinité se rencontre chez les seuls Voconces de Die, le plus souvent sous la forme *dea Aug(usta) Andarta*. Étymologiquement, *Andarta* est la grande ourse (Delamarre 2007, p. 21). Précédé du mot *dea*, le nom de la déesse a très probablement un lien avec la ville de Die (*Dea Augusta*), peut-être dans le cadre du culte civique.

#### *Bormanus* et *Bormana*

Divinités des eaux thermales, *Bormanus* et *Bormana*, doivent vraisemblablement être rapprochées d'une source d'eau minérale à huit cents mètres au sud-est du village d'Aix-en-Diois

et peut-être avec des thermes découverts en aval de la source (*ILN, Die* 198 ; Bouet 2003, vol. 2, p. 6-8, n° 3). *Unicum* chez les Voconces (n° 55), ces divinités d'audience au moins provinciale sont bien connus dans les Gaules, notamment dans le secteur rhodanien<sup>22</sup>.

### Les Mères : *Matres* et *Matrae*

Ces divinités plurielles sont en fait des déesses universelles largement honorées dans les Gaules, notamment dans les bassins du Rhône et du Rhin, seules ou avec des épicièses locales, sous leur désignation latine ou indigène. Chez les Voconces, elles sont bien attestées dans les deux secteurs du territoire<sup>23</sup>.

À Sainte-Jalle (n° 53), c'est par hypothèse que l'on pense que la dédicace de Venia Neris remerciait des déesses Mères ou des divinités nommées *baginatie*, car elle a été trouvée au même endroit que la plupart des autres témoignages aux *Matrae* ou *Matres Baginienses* (Desaye *et al.* 2000 ; Mathieu à paraître).

### Les Nymphes *Percernes*

Longtemps considérées comme des déesses latines des eaux, ces divinités sont vraisemblablement indigènes. Il faut les rapprocher du syntagme celtibère *Perkuntakam*, attesté sur le premier bronze de Botoritta qui pourrait désigner le chêne ou la chênaie (Arenas Esteban 2007, p. 197 ; de Bernardo Stempel 2013, p. 80). Les nymphes *Percenae* seraient alors des hamadryades du chêne et elles peuvent être rapprochées d'autres divinités proches comme les *Matres Baginatie* de Sainte-Jalle qui sont liées au hêtre (Haüssler 2008, p. 173 ; Rémy 2013 ; Lajoie 2016, p. 63-67). L'inscription du Crestet serait alors à verser dans le domaine du culte des arbres plutôt que des eaux. Elle ne renvoie pas nécessairement à un culte guérisseur. Dès lors, nous ne savons pas pourquoi le dédicant (n° 10) s'est acquitté de son vœu envers ces Nymphes.

### *Vasio*

Honorée à Vaison par deux affranchis (n°s 9, 13), *Vasio* — qui est attesté aussi par un pérégrin à Vaison, Cassicus (?), fils de Tavillus (*AE* 2003, 1085 ; et désormais, Rémy, Mathieu 2014, p. 81-84 ; *AE* 2014, 847) et par un citoyen, Q. Marci[us ?] Marcellus (*ILGN* 252), à Mérindol-les-Oliviers, au nord-est de Vaison — était probablement la divinité ancestrale des Voconces méridionaux, mais Ralph Haüssler en fait hypothétiquement une création « autour de la période augustéenne, par l'ordo, avec le but de promouvoir l'identité locale » (communication personnelle écrite).

22. *Bormanus* est attesté à Aix-en-Provence (*ILN, Aix-en-Provence*, 2), *Bormana* à Saint-Vulbas (*CIL*, XIII 2452, chez les Séquanes). La forme *Boruo/Bormo* se rencontre à Aix-les-Bains (*ILN, Vienne*, 660, 661), à Bourbon-Lancy (*CIL*, XIII 2805-2808) chez les Lingons... Voir Rémy 2008 ; secondairement Maligorne 2011 ; Raepsaet-Charlier 2012, p. 49-50 et carte p. 48.

23. Chez les Voconces septentrionaux : *ILN, Die* 232, à Pont-de-Barret ; 240, à Dieulefit ou Saint-Gervais-sur-Roubion ; 242, 243, à La Beaume ; chez les Voconces méridionaux : *CIL*, XII 1302, 1303, 1305-1309, à Vaison ; 1173, à Barret-de-Lioure ; 1699, à Curnier ; 1417, à Mirabel-aux-Baronnies ; 1304, à Rasteau ; 1310, à Sahune ; *ILGN* 193, à Savoillan et surtout à Sainte-Jalle (voir *infra*, p. 112).

21. Sur cette notion, pour les affranchis, voir Perry 2014.

## Vulcain

Vulcain peut être mis en relation avec plusieurs éléments, aussi bien complémentaires que contraires : l'eau, l'air, le feu, qui tous semblent avoir pour caractéristique commune d'engendrer la force et la puissance. C'est une divinité fréquente chez les Voconces (Mathieu 2016, notamment p. 413-414, fig. 1 et 2, p. 415-417 et p. 439-440).

### LES AFFRANCHI(E)S DE PÉRÉGRIN(E)S

Nous avons recensé deux dédicaces : l'une à la Fortune (n° C, au Monétier-Allemont), l'autre à Vulcain (n° D, à Die).

Déesse latine qui personnifiait le sort, le destin ou la chance, *Fortuna* a sans doute bénéficié en Gaule de ses liens avec le culte impérial (Champeaux 1987, p. 303). Pour Vulcain, voir § *supra*.

Les coutumes funéraires des affranchi(e)s voconces ne se distinguent en rien : invocation aux dieux Mânes, par exemple ; nous pouvons seulement noter que *l'ascia*, qui est peu fréquente dans le *Vocontium*, ne figure jamais sur leurs monuments funéraires, ce qui ne nous autorise pas à en tirer des conclusions (Rémy 2017b).

Aucune des onze divinités recensées ne se retrouve à la fois chez les esclaves — dont la part est très minime (3 (?) occurrences) — et les affranchi(e)s. Tous les *cultores* ont honoré ou remercié les dieux « à la romaine » ; ils avaient donc bien intégré les complexes pratiques culturelles romaines. Le plus souvent, ils ont attendu la satisfaction de leur demande — plus exactement l'exécution par le dieu invoqué de sa part du contrat qu'il est réputé avoir accepté — pour s'acquitter de leur vœu, car si la demande n'était pas exaucée dans le délai imparti, le contrat était caduc. Ils ont utilisé les deux formulaires votifs traditionnels : *uotum soluit libens merito* (9 occurrences : n°s 1, 2, 5, 12, 13, 39, 55, 58, C). On peut ajouter une occurrence avec *uotum soluit* (n° 53) et une (n° VI ?), où *reddere* remplace *soluere*, ce qui est très rare en Narbonnaise (2 occurrences : *ILN, Die* 233, à Pont-de-Barret ; *CIL, XII* 3129, à Nîmes). Le sens de la nuance nous échappe largement — *ex uoto* (3 occurrences : n°s 11, 57, D). La dédicace à Vulcain (n° 51) a été gravée sur ordre de la divinité (*ex iussu*).

Dans trois textes complets (n° 44, V, XXII), il n'est fait aucune mention d'un vœu ; il est donc très probable que ces dédicaces sont des dons gratuits à la divinité, des témoignages de vénération, des prières. Les deux dernières inscriptions (n°s 9, 47) sont lacunaires à la fin, ce qui nous interdit de savoir si elles comportaient une formule votive.

Un seul sanctuaire semble clairement identifiable, celui de Sainte-Jalle, où ont été découvertes plusieurs dédicaces à *Baginus*, aux *Baginatiae*, aux *Baginiatiae* et aux mères *Baginiatiae* (Rémy 2013, p. 213-221).

Les dévots sont à l'image de la société du *Vocontium*, à la fois diverse, mélangée et intégrée. Leurs pratiques, d'après les

formulaires recensés, ne se distinguent pas de celles des ingénus, citoyens romains ou pérégrins, ce qui ne saurait étonner, puisqu'ils leur appartenaient et vivaient dans leur *familia*. Conforme à l'habituel déséquilibre entre les sexes, ce petit échantillon va du début du principat au III<sup>e</sup> s.

## PARTICIPATION À LA VIE PUBLIQUE

### LES ESCLAVES

Seuls les esclaves publics jouaient, à leur manière, un rôle non négligeable dans la vie de la cité par leurs fonctions dans le quotidien de l'administration municipale ou locale. Toutefois, chez les Voconces — comme dans la colonie de Vienne —, nos informations sont très fragmentaires sur ces esclaves publics. Ainsi, l'absence d'esclave municipal à Vaison est-elle évidemment invraisemblable, car Calomallus, *tabularius* des Vaisonnais (n° V), était un « fonctionnaire » de la seule ville de Vaison.

### LES AFFRANCHI(E)S

#### LES AFFRANCHI(E)S DE CITOYEN(NE)S ROMAIN(E)S

Marqués à jamais par leur macule servile, les affranchis ne pouvaient pas accéder aux magistratures ni aux prêtrises, sauf au sévirat augustal qui était leur seul moyen de participer à la vie de la cité. Ce fut le cas de trois d'entre eux : Q. Secundius Zmaragdus, dès la première moitié du I<sup>er</sup> s., G. Venaesius Fortunatus et M. Iulius Regulus. Trois sévirs voconces ont précisé leur lieu d'exercice : Q. Passerius Tertius, est dit *IIIIII (uir) Aug(ustalis) Vas(ione)*, alors que M. Iulius Theodorus (*ILN, Die* 29, à Die) et C. Veratius Trophimus (*CIL, XII* 3290, à Nîmes) ont indiqué qu'ils avaient été sévirs à Die. Comme ces trois textes sont très probablement du II<sup>e</sup> s. et sont donc très antérieurs à la division des Voconces en deux cités, nous pouvons nous demander s'il y a eu un dédoublement du collège des sévirs dans les deux capitales ou s'il existait un seul collège pour l'ensemble de la cité, avec des sévirs résidant à Die et d'autres à Vaison. Attestés pendant tout le Haut-Empire, tant à Die qu'à Vaison, les autres sévirs ne précisent pas leur lieu d'exercice, sans doute parce qu'il allait de soi pour leurs contemporains.

Aucun des affranchis recensés n'a fait œuvre d'évergète.

### LES AFFRANCHI(E)S DE PÉRÉGRIN(E)S

Nous ne savons rien de la participation de ces hommes à la vie publique des Voconces, éventuellement comme employés « municipaux ».

\*  
\* \*

Au vu du nombre d'inscriptions découvertes dans le *Vocontium*, le dossier des esclaves et des affranchi(e)s des Voconces est correctement étoffé ; il contribue à une meilleure connaissance de la société voconce connue par les textes épigraphiques. Il témoigne d'abord de l'existence de familles de riches Voconces, pérégrins ou citoyens romains, dès le début du principat augustéen à Vaison et à Die, peut-être à Vaison avant Die, suffisamment riches et intégrées aux pratiques épigraphiques romaines pour que leurs esclaves ou leurs affranchis fassent graver des monuments (tabl. I). Pour autant qu'on en puisse juger par les formes des monuments et le formulaire des inscriptions, apparaît nettement chez certains esclaves, comme chez certains affranchis, une similitude avec les expressions de l'identité de leurs maîtres et patrons. Ainsi [---]jus (n° IV), un esclave public, a choisi pour lui et sa famille un monument funéraire imposant, de type bandeau, comme on en trouve pour les notables au 1<sup>er</sup> s. dans le *Vocontium*<sup>24</sup>.

Reste qu'il est impossible de déterminer le degré d'autonomie du mimétisme, du conformisme — cette maîtrise de codes observés chez leurs maîtres durant leur servitude — parce que dans aucun cas nous ne disposons soit d'une série de même nature — par exemple des sévirs : trois cas, respectivement datés entre 14-50 (n° 14), 100-150 ? (n° 32) et 100-200 (n° 44), le premier chez les Voconces méridionaux, les deux autres septentrionaux, autant dire en totale discontinuité — soit de dossiers qui feraient connaître et les maîtres et les esclaves, et les patrons et leurs affranchis — par exemple pour le milieu des flaminiques, de leur famille au sens généalogique étroit et social large. Les contraintes légales sont nombreuses. Ainsi, dans les cas où est mentionné un testament ou un héritage. Les affranchis agissent par obligation légale : vraisemblablement, la forme et le prix du monument ont été fixés par le maître, la maîtresse ou le patron, la patronne commanditaire. Nulle originalité de ce strict point de vue, mais nulle possibilité non plus d'évaluer ou de qualifier d'éventuelles particularités locales. En effet, du tableau pointilliste, nous n'avons ou bien que quelques points de couleur ou bien que quelques nuages éloignés. Exemplaire paraît le cas de l'épithaphe de Marciana Chrysogone (n° 52). Aucune comparaison interne aux Voconces n'est possible actuellement, car aucun autre monument de ce type n'est attesté dans le *Vocontium*. Cela ne signifie pas nécessairement qu'il fut le seul à son époque. Par ailleurs, de nombreux autres portraits en relief dans une niche sphérique existent dans les Germanies, notamment à Cologne, mais aussi en Italie. Quel lien peut-on tisser avec eux (s'il y a lieu), et bâti sur quelles hypothèses ? Il reste trop d'incertitudes, de possibilités et d'hypothèses pour arguer, pour le moment, la moindre conclusion de ces constats. Est ici posée une question fondamentale : quelle capacité de

généralisation attribuer aux exemples ponctuels et quelle valeur relative leur attribuer dans la comparaison, qui soit réellement pertinente et aille au-delà d'impressions ?

Le dossier met ensuite en valeur la diversité juridique, sociale et culturelle des esclaves et des affranchi(e)s des Voconces qui apparaît largement conforme à la diversité de la société voconce dans son ensemble telle qu'elle est représentée par l'épigraphie : inégale répartition entre les sexes (2/3 d'hommes, 1/3 de femmes), analogue aux traits généraux de la population épigraphique ; deux tiers d'épithaphe pour un tiers de dédicaces religieuses. Même le grand nombre, proportionnellement, d'affranchi(e)s de citoyens romains dans cette cité qui avait le *ius Latii* et où les citoyens romains n'ont jamais dû être les plus nombreux, n'est pas extraordinaire au regard du corpus voconce global : le même rapport entre citoyen(ne)s romain(e)s et pérégrin(e)s/citoyen(ne)s de droit latin apparaît.

L'onomastique des esclaves et des affranchi(e)s est largement mélangée mais surtout, si l'usage de noms grecs pour les esclaves est bien réel, les noms grecs sont loin d'être les seuls noms utilisés pour les dénommer (12 sur 19 noms). C'est également le cas pour les affranchis (34 sur 58), soit respectivement 63 % de noms grecs pour les esclaves et 58,6 % pour les affranchis. C'est moins que ce qui a été relevé à *Herculanum* ou à Ostie, respectivement 75 et 60 % pour les affranchis. Autrement dit, près de la moitié des esclaves et des affranchi(e)s voconces portent un nom unique ou un surnom latin « italien », latin « régional » ou indigène. Mais quelle valeur attribuer à ces différences et quelle importance accorder à de telles comparaisons ? Aux différences d'histoire entre les trois exemples, de statuts, de population en termes d'origines et de nombres peuvent vraisemblablement être ajoutées par conséquent des différences de contexte culturel interne qui doivent conduire à une extrême prudence. Demeure la marque latine ou indigène qui dit peut-être un enracinement local, certain, dans une cité, dans une province, dans un empire.

Enfin, dans la répartition géographique de ces hommes et de ces femmes, le dossier met en valeur le poids dominant des deux capitales, Die et Vaison, et la présence dans deux agglomérations « secondaires » septentrionales d'affranchi(e)s de pérégrins, peu fréquents globalement dans l'ensemble de la cité et en dehors de Vaison et de Die. L'extrême rareté des attestations d'esclaves à Vaison même (4), alors qu'il y en a quinze, peut-être dix-sept à Die, est inexplicable en l'état actuel de la documentation. Peut-être une des questions posées par cette répartition géographique est-elle celle des sources et des niveaux de la richesse des maîtres et patrons, hommes et femmes, des voies de communications et des circuits des échanges. Mais dans la mesure où, à l'échelle de la cité entière, la répartition chronologique est assez homogène et situe les Voconces plus dans la partie septentrionale de la province que dans sa partie méridionale, il n'est pas certain, faute d'une documentation abondante, que des hypothèses économiques ou culturelles, sur des pratiques épigraphiques différentes, puissent être vraiment étayées.

24. Une étude de ce type de monument est en cours par Jean-Marc Mignon, un des co-auteurs du volume des *ILN, Vaison*.

## BIBLIOGRAPHIE

## ABRÉVIATIONS

AIBL	Académie des inscriptions et belles-lettres.
AE	<i>L'Année épigraphique</i> .
BAP	<i>Bulletin archéologique de Provence</i> .
CAG	Carte archéologique de la Gaule.
CIL	<i>Corpus Inscriptionum Latinarum</i> .
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles.
EFR	École française de Rome.
ILGN	<i>Inscriptions latines de Gaule Narbonnaise</i> .
ILA	<i>Inscriptions latines d'Aquitaine</i> .
ILN	<i>Inscriptions latines de Narbonnaise</i> .
MEFRA	<i>Mélanges de l'École française de Rome – Antiquité</i> .
PUF	Presses universitaires de France.
PUR	Presses universitaires de Rennes.
RAN	<i>Revue archéologique de Narbonnaise</i> .
SRA	Service régional de l'archéologie.

## SOURCES ÉPIGRAPHIQUES

**Corpus Inscriptionum Latinarum (CIL)**

CIL, I<sup>2</sup>, *Inscriptiones Latinae antiquissimae ad C. Caesaris mortem. Editio altera*, éd. Th. Mommsen, W. Henzen *et al.*, Berlin, 1893-2015, 2 tomes.

CIL, II, *Inscriptiones Hispaniae Latinae*, éd. A. Hübner, Berlin, 1869-1892.

CIL, III, *Inscriptiones Asiae, provinciarum Europea Graecarum Illyrici Latinae*, éd. Th. Mommsen, Berlin, 1873.

CIL, V, *Inscriptiones Galliae Cisalpinae*, éd. Th. Mommsen, Berlin, 1872-1877, 2 tomes.

CIL, VI, *Inscriptiones urbis Romae Latinae*, éd. G. Henzen, I. B. de Rossi *et al.*, Berlin, 1876-..., 8 tomes.

CIL, IX, *Inscriptiones Calabriae, Apuliae, Samnii, Sabinorum, Piceni Latinae*, éd. Th. Mommsen, Berlin, 1883.

CIL, XI, *Inscriptiones Aemiliae, Etruriae, Umbriae Latinae*, éd. E. Bormann, Berlin, 1888-1926, 2 tomes.

CIL, XII, *Inscriptiones Galliae Narbonensis Latinae*, éd. O. Hirschfeld, Berlin, Reimer, 1888.

CIL, XIII, *Inscriptiones trium Galliarum et Germaniarum Latinae*, éd. O. Hirschfeld

et K. Zangemeister, Berlin, 1899-1916, 4 tomes.

**ILA, Pétrucorès**

*Inscriptions Latines d'Aquitaine. Pétrucorès*, éd. J.-P. Bost, G. Fabre, Bordeaux, Ausonius, 2001, 304 p.

**ILA, Bordeaux**

*Inscriptions Latines d'Aquitaine. Bordeaux*, éd. L. Maurin, M. Navarro Caballero (avec la collaboration de D. Barraud, C. Brial, A. Zieglé), Bordeaux, Ausonius, 2010, 688 p.

**ILGN**

*Inscriptions latines de Gaule (Narbonnaise)*, éd. É. Espérandieu, Paris, E. Leroux, 1929, II-224 p.

**ILN, Aix-en-Provence**

*Inscriptions Latines de Narbonnaise -III- Aix-en-Provence*, éd. J. Gascoü, Paris, CNRS Éditions (coll. Suppl. à *Gallia*, 44), 1995, 397 p.

**ILN, Die**

*Inscriptions Latines de Narbonnaise -VII- Les Voconces. 1. Die*, éd. H. Desaye, B. Rémy (avec la participation de P.-Y. Lambert et M. Segard), Paris, CNRS Éditions (coll. Supplément à *Gallia*, 44), 2012, 455 p.

**ILN, Fréjus**

*Inscriptions Latines de Narbonnaise -I- Fréjus*, éd. J. Gascoü, M. Janon, Paris, CNRS Éditions (coll. Supplément à *Gallia*, 44), 1985, 225 p.

**ILN, Valence**

*Inscriptions Latines de Narbonnaise -VIII- Valence*, éd. P. Faure, N. Tran (avec la collaboration de B. Rémy), Paris, CNRS Éditions (coll. Suppl. à *Gallia*, 44), 2013, 214 p.

**ILN, Vienne**

*Inscriptions latines de Narbonnaise -V- Vienne*, éd. B. Rémy (dir.), F. Bertrand, F. Kayser, A. Pelletier ; F. Wible, J. Scheid, Paris, CNRS Éditions (coll. Suppl. à *Gallia*, 44), 2004-2005, 3 vol.

**Liou B.**

1991 : « Inscriptions romaines du musée départemental de Gap », in *Archéologie dans les Hautes-Alpes*, Gap, Musée départemental, p. 265-274.

**RIG I**

*Recueil des inscriptions gauloises -I- Inscriptions gallo-grecques*, éd. M. Lejeune, Paris, éditions du CNRS (coll. Supplément à *Gallia*, 44), 1985, 459 p.

## RÉFÉRENCES

- Amiri B. 2016** : *Esclaves et affranchis des Germanies : mémoires en fragments. Étude des inscriptions monumentales*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 249 p.
- Andreau J., Descat R. 2006** : *Esclave en Grèce et à Rome*, Paris, Hachette, 306 p.
- Arenas Esteban J. 2007** : Ancient tree cults in Central Spain: the case of la Dehesa at Olmeda de Cobeda, in Haüssler R., King A. C. (dir.), *Continuity and Innovation in Religion in the Roman West*, Portsmouth, vol. I, p. 189-199.
- Aubert J.-J. 1994** : *Business Managers in Ancient Rome. A social and economic Study of institores 200 BC-250 AD*, Leyde/New York, E. J. Brill, 520 p.
- Bell S., Ramsby T. (dir.) 2012** : *Free at last! The impact of Freed Slaves on the Roman Empire*, Londres, Bristol Classical Press, 212 p.
- De Bernardo Stempel P. 2013** : Celtic and other Indigenous Divine Names found in the Italian Peninsula, in Hofeneder A., De Bernardo Stempel P. (dir.), collab. Hainzmann M., Mathieu N., *Théonymie celtique, cultes*, interpretatio. *Keltische Theonymie, Kulte*, interpretatio. X. Workshop F.E.R.C.A.N., Paris, 24-26 mai 2010, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, p. 73-97.
- Berrendonner C. 2009** : Les *Fabii* et les provinces d'Occident au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., in Chausson F. (dir.), *Occidents romains. Sénateurs, chevaliers, militaires, notables dans les provinces d'Occident. Espagnes, Gaules, Germanies, Bretagne*, Paris, Errance, p. 9-21.
- Bonsangue M.-L., Tran N. 2008** : Le métier de parfumeur à Rome et dans l'Occident romain, in Bodiou L., Frère D., Mehl V. (dir.), *Parfums et odeurs dans l'Antiquité*, Rennes, PUR, p. 253-262.
- Bouet A. 2003** : *Les thermes privés et publics en Gaule Narbonnaise*, 2 vol., Rome, EFR, 416 et 381 p.
- Boulvert G. 1970** : *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain. Rôle politique et administratif*, Naples, Jovene, 499 p.
- Boulvert G. 1974** : *Domestique et fonctionnaire sous le Haut-Empire romain. La condition de l'affranchi et de l'esclave du Prince*, Paris, Les Belles Lettres, 379 p.
- Bradley K. R., Cartledge P. A. (dir.) 2011** : *The Cambridge World History of Slavery: Volume 1, The Ancient Mediterranean World*, Cambridge, Cambridge University Press, 570 p.
- Brouquier-Reddé V., Bertrand E., Chardenoux M.-B., Gruel K., L'Huillier M.-C. (dir.) 2006** : *Mars en Occident, Actes du colloque international 'Autour d'Allones (Sarthe). Les sanctuaires de Mars en Occident'*, Le Mans, Université du Maine, 4-5-6 juin, 2003, Rennes, PUR, 346 p.
- Brun J.-P. 1998** : Une parfumerie romaine sur le forum de Paestum, *MEFRA*, 110-1, p. 419-472.
- Brun J.-P. 1999** : *Laudatissimum fuit antiquitus in Delo insula*. La maison IB du Quartier du stade et la production des parfums à Délos, *Bulletin de correspondance hellénique*, 123, p. 87-155.
- Brun J.-P. 2000** : The production of perfumes in Antiquity. The cases of Delos and Paestum, *American Journal of Archaeology*, 104, p. 277-308.
- Brunn C. 2013** : The owner's choice of names for *vernae*, in George M. (dir.), *Roman slavery and Roman material culture, 6<sup>e</sup> conférence « E. Togo Salmon »*, Université de McMaster, Septembre 2007, Toronto, University of Toronto press, p. 19-41.
- Chantraine H. 1967** : *Freigelassene und Sklaven im Dienst der römischen Kaiser*, Wiesbaden, F. Steiner, 419 p.
- Champeaux J. 1987** : *Le culte de la Fortune dans le monde romain. II. La transformation de Fortuna sous la République*, Rome, EFR, 526 p.
- Christol M. 1998** : Cités et territoires autour de Béziers à l'époque romaine, in Clavel-Lévêque M., Vignot A. (dir.), *Cités et territoires II, Actes du colloque de Béziers, 24-26 octobre 1997*, Paris, p. 13-30 (= Christol 2010, p. 157-174).
- Christol M. 1999** : La municipalisation de la Gaule narbonnaise, in Dondin-Payre M., Raepsaet-Charlier M.-T. (dir.), *Cités, municipes, colonies*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 1-27 (= Christol 2010, p. 105-128).
- Christol M. 2000** : Un *pagus* dans l'arrière-pays de Narbonne (*CIL*, XII, 5370), in *Epigraphai. Miscellanea epigrafica in honore di Lidio Gasperini*, I, Tivoli, p. 247-273 (= Christol 2010, p. 445-465).
- Christol M. 2010** : *Une histoire provinciale. La Gaule narbonnaise de la fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.*, Paris, Publications de la Sorbonne, 700 p.
- Christol M., Demougin S. 1990** : De Lugo à Pergame. La carrière de l'affranchi Saturninus dans l'administration impériale, *MEFRA*, 102-1, p. 159-211.
- Christol M., Janon M. 1984** : Révision d'inscriptions de Nîmes, *RAN*, 17, p. 249-255.
- Clavel-Lévêque M. 2014-2015** : Dépendants, esclaves, affranchis en milieu rural: le cas de la colonie romaine de Béziers, *Palamedes*, 9-10.1, p. 71-75.
- Daubigny A., Favory F. 1974** : L'esclavage en Narbonnaise et Lyonnaise d'après les sources épigraphiques, in *Actes du colloque 1972 sur l'esclavage*, Paris, Les Belles Lettres (coll. Annales littéraires de l'université de Besançon, 163 ; Centre de recherches d'histoire ancienne, 11), p. 315-388.
- Delamarre X. 2003** : *Dictionnaire de la langue gauloise. Une approche linguistique du vieux celtique continental*, Paris, Errance, 440 p.
- Delamarre X. 2007** : *Nomina Celtica Antiqua Selecta Inscriptionum. Noms de personnes celtiques dans l'épigraphie classique*, Paris, Errance, 237 p.
- Delestre X., Lavergne D. (dir.) 2011** : *Vaison antique. Découvertes récentes*, Paris, Errance/Aix-en-Provence, DRAC-SRA PACA, 86 p.
- Desaye H., Lurol J.-M., Mège J.-C. 2000** : Découverte d'autels aux déesses *Baginatia* à Sainte-Jalle (Drôme), *RAN*, 33, p. 178-193.
- Dondin-Payre M. 2001** : Secundus et ses dérivés en Narbonnaise, dans les Trois Gaules et les Germanies, in Dondin-Payre M., Raepsaet-Charlier M.-T. (dir.) 2001, p. 537-599.
- Dondin-Payre M. 2011** : *Les noms de personnes dans l'Empire romain : transformations, adaptation, évolution*, Bordeaux, Ausonius (coll. Scripta Antiqua, 36), 379 p.
- Dondin-Payre M., Raepsaet-Charlier M.-T. (dir.) 2001** : *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles, Le Livre Timperman, 798 p.
- Dondin-Payre M., Raepsaet-Charlier M.-T. (dir.) 2006** : *Sanctuaires, pratiques cultuelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, Bruxelles, Le Livre Timperman, 514 p.
- Dondin-Payre M., Tran N. (dir.) 2016** : *Esclaves et maîtres dans le monde romain. Expressions épigraphiques de leurs relations*, Rome, EFR, en ligne.
- Dumont J.-C. 1987** : *Servus : Rome et l'esclavage sous la République*, Rome, EFR, 834 p.
- Duthoy R. 1970** : Notes onomastiques sur les *Augustales cognomina* et indication de statut, *L'Antiquité classique*, 39-1, p. 88-105.
- Ebel C. 1976** : *Transalpine Gaul. The Emergence of a Roman Province*, Leyde, Brill, 113 p.
- Fabre G. 1981** : *Libertus. Recherches sur les rapports patron-affranchi à la fin de la République romaine*, Rome, EFR, 426 p.
- Faure P., Mathieu N., Rémy B. 2016** : Quand l'Oronte se déversait dans l'Ouvèze. La dédicace de Vaison-le-Romaine au Bel

- d'Apamée (*CIL* XII, 1277), *Syria*, 93, p. 107-128.
- Foy D., Nenna D. 2003** : Productions et importations de verre antique dans la vallée du Rhône et le Midi méditerranéen de la France (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s.), in Foy D., Nenna D. (dir.), *Échanges et commerce du verre dans le monde antique, Actes du Colloque AFAV, Aix-en-Provence-Marseille, 7-9 juin 2001*, Montagnac, Monique Mergoïl, p. 227-269.
- Goudineau C. 1978** : La Gaule Transalpine, in Nicolet C. (dir.), *Rome et la conquête du monde méditerranéen*, tome 2, *Genèse d'un Empire*, Paris, PUF, p. 677-699.
- Goudineau C. 1998** : La conquête romaine, in Goudineau C., *Regard sur la Gaule*, Paris, Errance, p. 129-140.
- Gourevitch D., Raepsaet-Charlier M.-T. 2001** : *La femme dans la Rome antique*, Paris, Hachette, 308 p.
- Haüssler R. 2008** : Pouvoir et religion dans un paysage gallo-romain : les cités d'Apt et d'Aix-en-Provence, in Haüssler R. (dir.), *Romanisation et épigraphie. Études interdisciplinaires sur l'acculturation et l'identité dans l'Empire romain*, Montagnac, Monique Mergoïl, p. 155-248.
- Haüssler R. 2012** : *Interpretatio indigena. Re-inventing local cults in a global world, Mediterraneo Antico* 15.1-2, p. 143-174.
- Herrmann-Otto E. 1994** : *Ex ancilla natus. Untersuchungen zu den „hausgeborenen“ Sklaven und Sklavinnen im Westen des Römischen Kaiserreiches*, Stuttgart, Fr. Steiner, 512 p.
- Joshel S. 2010** : *Slavery in the Roman World*, New York, Cambridge University Press, 236 p.
- Joshel S. 2014** : *The Material Life of Roman Slaves*, New York, Cambridge University Press, 286 p.
- Holder A. 1961** (1<sup>re</sup> éd. 1896) : *Alt-celtischer Sprachschatz*, I (A-H), Graz, Akademische Druck, 2064 col.
- Holder A. 1962** (1<sup>re</sup> éd. 1904) : *Alt-celtischer Sprachschatz*, II (I-T), Graz, Akademische Druck, 2026 col.
- Holder A. 1962** (1<sup>re</sup> éd. 1904) : *Alt-celtischer Sprachschatz*, III (U-Z), Graz, Akademische Druck, 1280 col.
- Kaimio J. 1979** : *The Romans and the Greek Language*, Helsinki, Societas Scientiarum Fennica, 379 p.
- Kajanto I. 1968** : The Significance of non-latin *cognomina*, *Latomus*, 27, p. 517-534.
- Lajoye P. 2016** : *L'arbre du monde. La cosmologie celte*, Paris, CNRS Éditions, 2016, 185 p.
- Lambert P.-Y. 2009** : « Onomastique celtique et épigraphie gallo-romaine : à propos de l'onomastique de la cité des Allobroges », in Daubigny A., Milcent P.-Y., Talon M., Vital J. (dir.), *De l'âge du Bronze à l'âge du Fer en France et en Europe occidentale (X<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) et la moyenne vallée du Rhône aux âges du Fer, Actes du XXX<sup>e</sup> Congrès international de l'AFEAF, co-organisé avec l'APRAB, tenu à Saint-Romain-en-Gal, 26-28 mai 2006*, Dijon, RAE, p. 39-48.
- Lazzaro L. 1993** : *Esclaves et affranchis en Belgique et Germanies romaines d'après les sources épigraphiques*, Paris, Les Belles Lettres, 585 p.
- Lefebvre S. 2001** : À propos de la répartition du nom Verecundus en Gaule et en Germanie, in Dondin-Payre M., Raepsaet-Charlier M.-T. (dir.) 2001, p. 597-647.
- López Parja de Quiroga P. 1996** : Libertos de patrono múltiple : familia y herencia en el Alto imperio romano, in Mangas J., Alvar J. (dir.), *Homenaje a José María Blázquez*, vol. III, Madrid, Clásicas, p. 121-133.
- Lörincz B., Redö F. 1994** : *Onomasticon prouinciarum Europae Latinarum*, vol. I : *Aba-Byanus*, Budapest, Archaeolingua Alapítvány, 364 p.
- Lörincz B. 1999** : *Onomasticon prouinciarum Europae Latinarum*, vol. II : *Cabalicius-Ixus*, Vienne, Forschungsgesellschaft Wiener Stadtarchäologie, 232 p.
- Lörincz B. 2000** : *Onomasticon prouinciarum Europae Latinarum*, vol. III : *Labareus-Pythea*, Vienne, Forschungsgesellschaft Wiener Stadtarchäologie, 190 p.
- Lörincz B. 2002** : *Onomasticon prouinciarum Europae Latinarum*, vol. IV : *Quadratica-Zures*, Vienne, Forschungsgesellschaft Wiener Stadtarchäologie, 210 p.
- Lörincz B. 2005** : *Onomasticon prouinciarum Europae Latinarum*, vol. I : *Aba-Byanus*, 2<sup>e</sup> éd., Budapest, Archaeolingua Alapítvány, 153 p.
- Maligorne Y. 2011** : Les dédicaces de Bourbonne-les-Bains et leur contexte monumental : quelques observations sur un complexe public de la *ciuitas* des Lingons, in Deroux C. (dir.), *Corolla epigraphica. Hommages au professeur Yves Burnand*, I, Bruxelles, Latomus, p. 214-231.
- Mathieu N. 2015a** : Des divinités et des femmes. Enquête sur les dédicaces religieuses (privées) des femmes en Narbonnaise d'après les inscriptions, in Chillet C., Courrier C., Passet L. (dir.), *Arcana imperii. Mélanges d'histoire économique, sociale et politique offerts au Professeur Yves Roman*, Lyon, Société des Amis de Jacob Spon, p. 369-440.
- Mathieu N. 2015b** : *ILGN*, 661, Vaison. Vestige d'une liste de noms : membres d'un collège, liste d'affranchissement ?, *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 194, p. 275-280.
- Mathieu N. 2016** : Volkanus / Vulcain dans les Gaules et les Germanies. Une enquête épigraphique et iconographique, principalement chez les Voconces et en Lyonnaise, in Bedon R., Mavéraud-Tardiveau H. (dir.), *Présence des divinités et des cultes dans les villes et les agglomérations secondaires de la Gaule romaine et des régions voisines*, Limoges, Presses de l'université de Limoges, p. 409-454.
- Mathieu N. à paraître** : Du Lez à l'Ouvèze. Des divinités et des cultes en secteur rural chez les Voconces de Vaison, in Bedon R., Mavéraud-Tardiveau H. (dir.), *Présence des divinités et des cultes dans les campagnes de la Gaule romaine, Actes du colloque de Nantes, 11-12 octobre 2016*.
- Mihailescu-Bîrliba L. 2006** : *Les affranchis dans les provinces romaines de l'Illyricum*, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag (coll. *Pilippika. Marburger altertumskundliche Abhandlungen*, 12), 368 p.
- Mouritsen H. 2011** : *The Freedman in the Roman World*, Cambridge, Cambridge University Press, 344 p.
- Parada López de Corselas M. 2012** : En torno al "entablamento arcuado" y al "frontón sirio" en la arquitectura construida y la iconografía arquitectónica romana, *Ocnus, Quaderni della Scuola di Specializzazione in Beni Archeologici*, 20, p. 181-212.
- Penner L. R. 2013** : *The Epigraphic Habits of the Slaves and Freed Slaves of the Julio-Claudian Households*, thèse dactylographiée, université de Calgary.
- Perry M. 2014** : *Gender, Manumission, and the Roman Freedwoman*, Cambridge, Cambridge University Press, 269 p.
- Planchon J., Bois M., Conjard-Réthoré P., collab. Rémy B., Desaye H., Chouquer G., Roussel-Ode J. 2010** : *La Drôme*, Paris, AIBL (coll. CAG, 26), 783 p.
- Provost M., Meffre J.-C. 2003** : *Vaison-la-Romaine et ses campagnes*, Paris, AIBL (coll. CAG, 84-1), 554 p.
- Raepsaet-Charlier M.-T. 1998** : Les Gaules et les Germanies, in Lepelley C. (dir.), *Rome et l'intégration de l'Empire. 44 av. J.-C.- 260 apr. J.-C.*, tome 2. *Approches régionales du Haut-Empire romain*, Paris, PUF, p. 143-195.
- Raepsaet-Charlier M.-T. 2001** : Caractéristiques et particularités de l'onomastique trévière, in Dondin-Payre M., Raepsaet-Charlier M.-T. (dir.) 2001, p. 343-398.
- Raepsaet-Charlier M.-T. 2005** : L'onomastique des Nerviens, in Desmulliez J., Hoët-Van Cauwenberghe C. (dir.), *Le monde romain à travers l'épigraphie : méthodes et pratiques, Actes du XXIV<sup>e</sup> colloque international de Lille, 8-10 novembre 2001*, Lille, université Lille III, p. 95-131.
- Raepsaet-Charlier M.-T. 2006a** : Les dévots dans les lieux de culte de Germanie supérieure et la géographie sacrée de la

- province, in Dondin-Payre M., Raepsaet-Charlier M.-T. (dir.) 2006, p. 347-435.
- Raepsaet-Charlier M.-T. 2006b** : Les cultores de Mars en Gaule Belgique, in Brouquier-Reddé V. et al. (dir.) 2006, p. 45-62.
- Raepsaet-Charlier M.-T. 2011** : Les noms germaniques : adaptation et latinisation de l'onomastique en Gaule Belgique et Germanie inférieure, in Dondin-Payre M. (dir.) 2011, *Les noms de personnes dans l'Empire romain. Transformations, adaptation, évolution*, Bordeaux, Ausonius, p. 203-234.
- Raepsaet-Charlier M.-T. 2012** : Les cultes de la cité des Lingons. L'apport des inscriptions, in Cazanove O. de, Méniel P. (dir.), *Étudier les lieux des cultes en Gaule romaine, Actes de la table ronde de Dijon, 18-19 septembre 2009*, Montagnac, Monique Mergoïl, p. 37-73.
- Rémy B. 1974** : Une grande famille ségusiave, les *Vlatti*, *Mélanges A. Bruhl II, Revue archéologique de l'Est*, 25, p. 95-110.
- Rémy B. 2001** : Les esclaves et les affranchis dans la cité de Vienne d'après les inscriptions, *La Pierre & l'Écrit*, 12, p. 83-126.
- Rémy B. 2008** : Borvo, Vintius et Coriotana dans la cité de Vienne, in d'Encarnaçao J. (dir.), *Divindades indígenas em análise. Divinidades pré-romaines. Bilan et perspectives d'une recherche, Actas do VII Workshop FERCAN, Cascais, 25-27/05/2006*, Coimbra-Porto, universités de Coimbra et Porto, p. 237-251.
- Rémy B. 2013** : *Baginus*, les déesses *Baginatiae* et les déesses mères *Baginienses* chez les Voconces, Jupiter *Baginas* dans la cité de Vienne, in Spickermann W. (dir.), *Keltische Götternamen als Individuelle Option ?*, Akten des 11. internationalen Workshops « Fontes Epigraphici Religionum Celticarum Antiquarum » vom 19.-21. Mai 2011 an der Universität Erfurt, Rahden, Verlag Marie Leidorf, p. 213-221.
- Rémy B. 2015** : Les noms de personnes inscrits sur les objets en plomb (plaques, urne funéraire ?, tuyaux) dans les cités de Riez, des Tricastins et des Voconces, in Chillet C., Courrier C., Passet L. (dir.), *Arcana Imperii. Mélanges d'histoire économique, sociale et politique offerts au Professeur Yves Roman*, vol. 1, Lyon, Société des Amis de Jacob Spon, p. 341-367.
- Rémy B. 2017a** : Les dieux au nom indigène et leurs cultores chez les Voconces de Vaison-la-Romaine d'après les inscriptions, in Häußler R., King A. (éd.), *Celtic Religions in the roman period. Personal, Local and Global. Actes du colloque de Lampeter, Aberystwyth, Celtic Studies Publications* p.287-307.
- Rémy B. 2017b** : Les épitaphes à *ascia* chez les Voconces, *BAP*, 38, p. 77-93.
- Rémy B., Kayser F., collab. Cogitore I., Delrieux F. 2005** : *Les Viennois hors de Vienne. Attestations (épigraphiques, littéraires et papyrologiques) de l'activité des Viennois(es) en dehors de leur cité*, Bordeaux, Ausonius, 170 p.
- Rémy B., Mathieu N. 2009** : *Les femmes en Gaule romaine (I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.-V<sup>e</sup> siècle après J.-C.)*, Paris, Errance, 239 p.
- Rémy B., Mathieu N., Desaye H. 2013** : Les notables voconces au Haut-Empire, *Gallia*, 70-2, p. 257-293.
- Rémy B., Mathieu N., Bienfait M. 2013** : Des femmes chefs d'entreprise à Vaison-la-Romaine (Vaucluse). Nouvelles découvertes d'estampilles féminines sur briques antiques, *BAP*, 35, p. 55-59.
- Rémy B., Mathieu N., collab. Desaye H., Rossignol B. 2014** : Deux inscriptions revues de Vaison-la-Romaine (Vaucluse) : une nouvelle occurrence de l'association Mars/Vasio ? une épitaphe d'authenticité douteuse ?, *BAP*, 36, p. 81-84.
- Rémy B., Meffre J.-C., Bienfait M. 2014** : Témoignages de l'activité économique chez les Voconces de Vaison : les marques du fabricant de tuiles Lucius Acutius/Akutius Sextus et nouveaux timbres vaisonnaïses de Venula, *BAP*, 36, p. 67-79.
- Rémy B., Mathieu N., Faure P., Meffre J.-C., collab. Rossignol B. 2015** : Inscriptions latines nouvelles ou révisées de Vaison-la-Romaine et de ses environs, *RAN*, 48, p. 241-251.
- Rémy B., Desaye H., collab. Delrieux F. 2016** : *Les Voconces et l'Empire. Attestations épigraphiques et littéraires de l'activité des Voconces en dehors de leur cité (République et Haut-Empire)*, Bordeaux, Ausonius, 198 p.
- Salmon P. 1987** : Les insuffisances du matériel épigraphique sur la mortalité dans l'Antiquité romaine, in Hinard F. (dir.), *La mort, les morts et l'au-delà dans le monde romain, Actes du colloque de Caen, 20-22 novembre 1985*, Caen, université de Caen, p. 99-108.
- Scheid J. 2006a** : Les dévotions en Germanie inférieure : divinités, lieux de culte, fidèles, in Dondin-Payre M., Raepsaet-Charlier M.-T. (dir.) 2006, p. 297-346.
- Scheid J. 2006b** : Réflexions sur le Mars trévire, in Brouquier-Reddé V. et al. (dir.) 2006, p. 35-44.
- Schumacher L. 2011** : Slaves in Roman Society, in Peanchin M. (dir.), *The Oxford Handbook of Social Relations in the Roman World*, Oxford, Oxford University Press, p. 589-607.
- Segard M. 2009** : *Les Alpes occidentales romaines. Développement urbain et exploitation des ressources des régions de montagne (Gaule Narbonnaise, Italie, Provinces alpines)*, Paris, Errance/Aix-en-Provence, Centre Camille Jullian, 287 p.
- Solin H. 1971** : *Beiträge zur Kenntnis des griechischen Personennamen in Rome*, Helsinki, Societas Scientiarum Fennica, 165 p.
- Sudi-Guiral F. 2013** : *Les esclaves et les affranchis publics dans l'Occident romain (I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.-III<sup>e</sup> siècle après J.-C.)*, université Blaise Pascal - Clermont II, thèse dactylographiée.
- Teyssier E., Lopez B. 2005** : *Gladiateurs. Des sources à l'expérimentation*, Paris, Errance, 154 p.
- Teyssier E. 2009** : *La mort en face. Le dossier gladiateurs*, Arles, Actes Sud, 537 p.
- Tran N. 2006** : *Les membres des associations romaines. Le rang social des collegiati en Italie et en Gaules sous le Haut-Empire*, Rome, EFR, 577 p.
- Treggiari S. 1969** : *Roman Freedmen during the Late Republic*, Oxford, Clarendon Press, 287 p.
- Van Andringa W. 2006** : Nouvelles combinaisons, nouveaux statuts. Les dieux indigènes dans les panthéons des cités de Gaule romaine, in Paunier D. (dir.), *Celtes et Gaulois face à l'histoire. La romanisation et la question de l'héritage celtique, Actes de la table ronde de Lausanne, 17-18 juin 2005*, Glux-en-Glenne, Centre archéologique européen (coll. Bibracte, 12-5), p. 193-218.
- Verboven K. 2012** : The Freedman Economy of Roman Italy, in Bell S., Ramsby T. (dir.), *The Impact of Freed Slaves on the Roman Empire*, Londres, Bristol Classical Press, p. 88-109.
- Weaver P. R. C. 1972** : *Familia Caesaris: a social study of the emperor's freedmen and slaves*, Cambridge, Cambridge University Press, 330 p.
- Weiß A. 2004** : *Sklave der Stadt: Untersuchungen zur öffentlichen Sklaverei in den Städten des Römischen Reiches*, Stuttgart, F. Steiner, 265 p.